

Le pédocentrisme des ONG est-il un ethnocentrisme ?

Florent Séméria

▶ **To cite this version:**

Florent Séméria. Le pédocentrisme des ONG est-il un ethnocentrisme ?. Science politique. 2011. dumas-00809111

HAL Id: dumas-00809111

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00809111

Submitted on 8 Apr 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à Sciences Po Grenoble. L'établissement ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

Afin de respecter la législation sur le droit d'auteur, ce mémoire est diffusé sur Internet en version protégée sans les annexes. La version intégrale est uniquement disponible en intranet.

SCIENCES PO GRENOBLE
1030 avenue Centrale – 38040 GRENOBLE
http://www.sciencespo-grenoble.fr

MEMOIRE

LE PEDOCENTRISME DES ONG EST-IL UN ETHNOCENTRISME ?

Florent Séméria

Grenoble

Année 2010/2011

Travail soumis pour l'obtention du Master Spécialisé
« Organisation Internationale, OIG, ONG »
Institut d'Etudes Politiques de Grenoble – B.P 48 – 38040 Grenoble cedex 9

MEMOIRE

LE PEDOCENTRISME DES ONG EST-IL UN ETHNOCENTRISME ?

Florent Séméria

Grenoble

Année 2010/2011

Travail soumis pour l'obtention du Master Spécialisé
« Organisation Internationale, OIG, ONG »
Institut d'Etudes Politiques de Grenoble – B.P 48 – 38040 Grenoble cedex 9

Ce travail a été effectué durant le stage à : Plan France sous la direction du tuteur professionnel : Gritt Richter, chargée de projet, et de : Franck Petiteville, directeur de mémoire, responsable du master OIG/ONG, à l'IEPG

The analysis has been undertaken during the internship at : Plan France under the direction of the intership supervisor : Gritt Richter, Project officer, and Franck Petiteville, thesis supervisor, coordinator of the Master NGO/IGO, IEPG

Cette analyse ne représente que l'opinion personnelle de son auteur et ne peut en aucun cas être attribuée à Plan France où le stage a eu lieu.

The analysis expresses the personnel opinion of its author and cannot be attributed to the organisation Plan France where the internship took place

Résumé :

Un grand nombre d'ONG occidentales accorde une grande place à l'enfant. Que ce soit dans leurs stratégies d'action, dans la représentation ou la légitimation de leurs interventions, le thème de l'enfance est récurrent. Le présent mémoire tend à montrer que cette priorité est le reflet d'une progressive sacralisation de l'enfance dans les sociétés occidentales, et que les ONG alimentent cette représentation afin notamment de pouvoir collecter des fonds indispensables à la continuité de leurs activités. Toutefois, cette pratique peut être remise en question, car l'étude de sociétés non-occidentales ne démontre pas l'universalité de ce tropisme en faveur de l'enfant. Les ONG doivent se garder contre toute tentation ethnocentriste, et copier un modèle pensé comme supérieur dans un contexte non occidental, où le travail, l'école, la rue sont pensés différemment. Par ailleurs, ce mémoire se veut être une incitation à la participation des mouvements d'enfants travailleurs à la définition de leurs propres droits, et soutient les démarches tendant à formuler d'autres éthiques de l'action pour les ONG.

Mots clés : enfants, ethnocentrisme, ONG, travail des enfants, enfants des rues, éthique, images, histoire des mentalités.

Abstract :

Many Western NGOs attache the utmost importance to children. Whether in their action strategies, in the representation or the legitimation of their interventions, the theme of childhood is recurrent. This submission suggests that this priority reflects a gradual sacralization of childhood in Western societies, and NGOs feed this representation, notably in order to raise funds necessary for the continuity of their actions. However, this practice may be questioned since the study of non-Western societies does not demonstrate the universality of this tropism for the child. NGOs should refrain against any ethnocentric temptation, and copy a model of childhood, thought to be superior, in non-Western context, where working, going to school and living in the streets are perceived differently. Furthermore, this paper is intended as an incentive to the participation of movements of working children in defining their own rights, and supports the efforts aimed to promote a new ethical compass for NGO actions.

Keywords: children, ethnocentrism, NGOs, child labor, street children, ethics, images, history of mentalities.

Sommaire :

Liste des acronymes 4

Avant-propos et remerciements 5

Introduction 8

1. Le pédocentrisme des ONG : étude d'une priorité donnée aux enfants 14

1.1. La justification des ONG et la réponse par les droits 14

1.1.1. Le constat des ONG et des OI : la vulnérabilité des enfants dans le monde 14

1.1.2. L'approche par les droits de l'enfant 19

1.2. Une approche historique et sociologique de l'intérêt de l'Occident et des ONG pour les enfants 27

1.2.1. La construction d'un sentiment de l'enfance en Occident 28

1.2.2. L'image stéréotypée des enfants comme source de financement et support de communication efficace pour les ONG 39

2. L'exportation d'un modèle de l'enfance, enjeux et débats 51

2.1. Les ONG et leur difficultés à universaliser une conception de l'enfance 51

2.1.1. De l'intervention dans des cultures plurielles et non occidentales 52

2.1.2. De la conception idéalisée des ONG occidentales aux réalités de terrain : l'exemple de la lutte contre le travail des enfants 60

2.2. Questions sur un ethnocentrisme occidental 71

2.2.1. Un paternalisme et un ethnocentrisme au cœur de la vision traditionnelle occidentale 72

2.2.2. Quelle action possible pour les ONG ? 79

Conclusion 87

Sources 89

Bibliographie 92

Annexes 103

Liste des acronymes :

CDE : Convention relative aux Droits de l'Enfant

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OI(G) : Organisation Internationale (Gouvernementale)

DCCE : Développement Communautaire Centré Sur l'Enfant

SDN : Société des Nations

PNUD : Programme des Nations unies pour le Développement

AFD : Agence Française de Développement

ACF : Action contre la Faim

FMI : Fonds Monétaire International

OIT : Organisation Internationale du Travail

BIT : Bureau International du Travail

Avant-propos et remerciements :

L'idée de ce mémoire m'est venue à la lecture d'un court ouvrage de Rony Brauman, intitulé *Pourquoi je suis devenu médecin humanitaire*[1]. Simple retranscription d'une conférence réalisée en 2005, il y raconte notamment les difficultés et les dilemmes qui lui ont été posés lors de la famine au Niger cette même année. L'équipe de Médecins Sans Frontières qu'il dirigeait ne fut pas étonnée de constater que les nouveaux nés étaient les plus atteints par la malnutrition. En revanche, ils découvrirent avec stupeur que c'étaient toujours les mêmes enfants qui revenaient au centre de renutrition. Alors que leurs familles se partageaient l'aide alimentaire dispensée par l'ONG, certains des enfants, les plus jeunes, étaient condamnés à la malnutrition chronique. Plusieurs médecins, outrés par les pratiques de ces familles nigériennes en contradiction directe avec leurs conceptions occidentales, s'insurgèrent contre des pratiques « inhumaines », ou « barbares ». Après de vives discussions au sein de l'équipe, certains décidèrent de partir afin de manifester leur désaccord. Rony Brauman lui, resta. Il explique ce choix par sa volonté de ne pas juger les coutumes de populations affectées par la famine. Ces communautés vivent, selon lui, sur un mode gérontocratique, et c'est autour de la figure du patriarche que la famille élargie nigérienne est soudée. Si celui-ci décède, c'est toutes les relations sociales au sein de cette famille qui s'écroulent, une hypothèse bien sombre en temps de crise alimentaire.

Intéressé par cette problématique, c'est-à-dire la place de l'enfant dans nos sociétés, véhiculée par les ONG occidentales, celle dans les sociétés cibles des ONG, et le choc culturel que cela peut engendrer, je me suis tourné vers l'abondante littérature élaborée par les ethnologues, le personnel des ONG, les sociologues, et autres historiens. Si la place de l'enfant dans notre société a été étudiée à partie de 1960 et l'ouvrage controversé de Philippe Ariès[2], les ouvrages sur la place de l'enfant dans d'autres sociétés sont rares, tout comme ceux sur les risques d'ethnocentrismes engendrés spécifiquement par cette différence. Mon sujet de mémoire se dessina alors progressivement.

Avant de démarrer, je voulais énoncer deux partis pris qui seront importants à garder à l'esprit tout au long de ce mémoire. D'abord, ma volonté est de garder un lexique simple, et éviter les jargons et les phrases tortueuses trop souvent associés aux ouvrages universitaires. L'enjeu est le suivant : je veux montrer qu'un sujet alliant l'histoire, l'ethnologie, la politique, la philosophie et le droit international peut être exprimé simplement, et être accessible à tous. Ce qui est loin d'être le cas de nombres d'ouvrages que j'ai étudiés lors de la préparation de ce mémoire[3]. Son titre est, d'une certaine

---

[1] BRAUMAN Rony, *Pourquoi je suis devenu médecin humanitaire*, Paris, Bayard culture, mars 2009, pp. 100

[2] ARIES, Philippe. *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Pion, 1960, 503 p.

[3] Je me permets de citer Didier Fassin, brillant anthropologue et médecin, qui formule parfois des phrases peu accessibles : « *La confrontation de ces deux points de vue – local et global – permet, du reste, d'éviter aussi*

manière, un clin d'œil à la capacité de certains universitaires à survaloriser les mots complexes et les néologismes. En cherchant à se distinguer de leurs collègues, le contenu de leurs publications est bien souvent trop hermétique pour le commun des mortels.

En second lieu, je ne citerai de paroles d'enfants car à mes yeux, ces citations, forcément choisies parmi de nombreux autres témoignages, sont aux ONG ce que le micro-trottoir est au journalisme, et celles-ci n'ont pas leur place dans un mémoire de fin d'études. J'ai conscience que ce parti pris entre en contradiction avec la volonté de donner la parole aux enfants et d'agir en fonction de leurs avis et leurs ressentiments sur leur propre existence. Je laisse toutefois le soin d'utiliser ces témoignages à des études plus approfondies et réalisées sur le terrain, ce qui n'a pas été mon cas, ayant effectué un stage au siège de l'ONG Plan France.

Je voudrais justement remercier le personnel de Plan France, les salariés et stagiaires du service Programmes, « *à ne pas confondre avec le service Parrainage* », et adresser toute ma reconnaissance à celle qui m'a permis d'effectuer toutes mes recherches.

Je voudrais aussi remercier toutes les personnes qui m'auront soutenu lors de mes recherches et de l'écriture de ce mémoire, qui sont essentiellement ma famille, que je remercie chaleureusement, et mon directeur de mémoire, à qui j'exprime toute ma gratitude. Par honnêteté intellectuelle, je suis forcé de faire remarquer que je cite une de ses publications dans mon mémoire, mais qu'il ne faut pas pour autant présager de la proximité de nos opinions, ni de ma volonté de le flatter. Le lecteur suspicieux peut toutefois se référer à la partie 2.2.1.2 pour se faire un avis lui-même.

A contrario, je voudrais accuser publiquement plusieurs de mes amis d'avoir essayé de m'éloigner de mes recherches estivales. Ce mémoire est la preuve que j'ai su leur résister.

---

bien la clôture monographique, qui livre des interprétations circonscrites, que les prétentions téléologiques, qui cherchent à découvrir une direction à l'histoire » dans FASSIN Didier, *La raison humanitaire, Une histoire morale du temps présent*, Paris, Seuil, 2010, 358 p.

A mon grand-père, Georges, aussi appelé Papi Geo

Introduction :

En novembre 1925, Margaret Mead quitta les Etats Unis pour l'île de Samoa afin d'accomplir ce qui est considéré comme la première étude anthropologique sur l'enfance hors d'Europe ou des Etats Unis[4]. De l'autre côté du monde, quasiment au même moment, en septembre 1924, une Déclaration des Droits de l'Enfant avait été adoptée par l'Assemblée de la Société des Nations, à Genève. Cette déclaration fut activement encouragée et soutenue par une Anglaise, Eglantyne Jebb, qui avait fondé cinq ans auparavant l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) Save the Children. Le contraste entre la vision de ces deux pionnières est toujours d'actualité. Mead étudiait les différences culturelles entre les enfants Etasuniens et Polynésiens et pour elle, les conditions de vie de ces enfants et les cultures locales devaient être analysées avec attention, sans se référer aux valeurs occidentales qui risqueraient de nourrir un ethnocentrisme très en vogue à l'époque. Au contraire, Jebb motivait son action par un modèle d'enfance unique, et ses recherches portaient sur l'amélioration du sort des enfants. Quand Mead désirait apprendre de ces enfants et comprendre leurs conditions d'existence, Jebb était occupée à essayer de les sauver.

Si la mort de Jebb survint en 1928, son héritage est autrement plus vivace aujourd'hui que ne l'est celui de Mead. La Déclaration de 1924 fut étendue en 1959 en une Déclaration des Nations Unies des Droits de l'Enfant, elle-même remplacée en 1989 par la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE). Cette Convention a été ratifiée par quasiment tous les Etats du monde, et fait largement référence au sein des ONG et des OIG actives dans le secteur de l'enfance. De plus, l'influence de Save the Children s'est fortement développée, devenant une alliance de 28 organisations nationales, et a entrainé le développement de nombreuses autres ONG consacrées à l'enfance, au sein desquelles Plan France, fondée en 1937 pour venir en aide aux enfants dans le contexte de la guerre d'Espagne. La liste des autres ONG serait trop longue à énumérer, mais citons World Vision, aujourd'hui la première ONG mondiale, SOS Villages d'enfants, Défense des Enfants International, Terres des Hommes, Enfants du Monde, Enfants du Mekong, Un Enfant par la Main, Bureau International Catholique de l'Enfance, et le Centre français de protection de l'Enfance.

En comparaison, l'objectif de Jebb, comprendre et apprendre de la diversité des conceptions d'enfances, s'est réalisé beaucoup plus lentement. Hormis quelques études sporadiques parues suites à ses travaux[5], la vie des enfants dans les pays du Sud ne devint un véritable sujet d'étude qu'à partir des années 1980.

La dernière décennie du XXe siècle sera celle d'un engagement diplomatique, juridique et politique sans précédent en faveur des visions initialement invoquées par Jebb. Cette période sera

---

[4] HART Jason, « Saving children: What role for anthropology? », *Anthropology Today*, 2006, vol.22, n°1, pp. 5-8.

[5] Voir par exemple FORTES Meyer, « Social and psychological aspects of education in Taleland », *Africa*, 1938, pp. 1-64.

qualifiée par le Secrétaire général de l'ONU de « *moment d'inhabituel optimisme* » pour les droits de l'enfant, et au cours de laquelle les autorités politiques mondiales et africaines auront tenu à montrer qu'« *assurer le bien-être de nos enfants a toujours été l'aspiration la mieux partagée du monde* »[6].

Il n'est pas inutile de rappeler la définition du terme « enfant » utilisé en droit international, car elle diffère dans une certaine mesure de l'usage que le terme peut avoir dans la langue française. Étymologiquement, « enfant » vient du latin *infans* signifiant « qui ne parle pas ». Comme le rappelle Françoise Dekeuwer-Défossez, l'*infans* latin était ce que nous appelons aujourd'hui un enfant en bas âge[7]. En droit international, le terme « enfant » a une définition beaucoup plus extensive, puisqu'il est défini par la convention de l'ONU sur les droits de l'enfant comme étant « *tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt* » (article 1er). C'est dans ce sens que nous utilisons ce terme, tout en signalant que ce seuil d'âge n'a rien d'absolu : à certains égards, on cesse d'être enfant plus tôt, dans le cas d'une émancipation plus précoce. Mais on peut aussi le rester plus tard, certaines mesures d'assistance éducative pouvant durer jusqu'à l'âge de vingt et un ans.

Plan France, « *association d'intérêt général à but humanitaire* » relevant de la loi 1901 et membre du réseau Plan International, a été créé en 1993. Indépendante de toute affiliation religieuse, politique ou gouvernementale, Plan France se consacre au développement des communautés les plus pauvres. Guidée tout particulièrement par la CDE, PLAN[8] s'efforce de garantir durablement, dans tous ses pays d'intervention, le respect des droits fondamentaux de l'enfant à la santé, à l'éducation, à un environnement sain, à la participation et à la protection. La stratégie de PLAN est de considérer les droits de l'enfant dans leur ensemble et d'intervenir avec une logique plurisectorielle et intégrée, en plaçant toujours l'enfant et le jeune adulte au cœur de ses actions. Plan France est membre d'un réseau international présent dans 18 pays du Nord et 48 pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique. Chacun des pays d'intervention comprend des équipes locales, chargées de concevoir, suivre et mettre en œuvre en partenariat avec les communautés et les autorités locales, des programmes de développement et de réduction des risques liés aux catastrophes.

Les missions du service Programmes de Plan France, au sein duquel j'ai effectué un stage de cinq mois sont de fournir un accompagnement technique aux équipes de terrain pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de projets de développement ; rechercher des financements publics et privés pour ces projets et rendre compte de leur bonne utilisation ; et promouvoir les droits de l'enfant auprès du grand public, des partenaires institutionnels et des pouvoirs publics.

Au cours de mon stage, j'ai pu fournir un accompagnement technique aux équipes de terrain pour des projets de développement en matière de santé, d'éducation, de protection, d'adduction d'eau,

---

[6] ANNAN Kofi, *Nous les enfants*, Unicef pour l'ONU, 2001, Avant-propos

[7] DEKEUWER-DÉFOSSEZ Françoise, *Les droits de l'enfant,* Paris, P.U.F. « Que sais-je ? », 2010, p. 3-8.

[8] La typographie « PLAN », sans aucune spécification, désigne l'ensemble du réseau Plan International.

et d'amélioration des ressources. Quatre projets ont occupé l'essentiel de ma période de stage : un projet de construction d'écoles semi-permanentes en Haïti, un projet de lutte contre le trafic d'enfants au Togo, et enfin deux projets en Inde : un projet de lutte contre l'exploitation des enfants par le travail, et un projet de promotion de l'emploi des jeunes à travers la formation professionnelle dans des quartiers défavorisés.

L'approche méthodologique choisie sera globale, et ne s'arrête à une étude spécifique des programmes de développement de Plan France. Bien que le stage dans une ONG « centrée sur l'enfant » soit la toile de fond de notre problématique, notre étude s'appuiera sur la conception de l'enfance de plusieurs ONG internationales et de l'UNICEF, leurs programmes de plaidoyer, et leurs actions concrètes sur le terrain. Les conceptions véhiculées par l'UNICEF, le Fond des Nations Unies pour l'Enfance, seront en effet elles aussi étudiées. Institutionnellement en position d'autorité, ses positions font référence dans le milieu des ONG, ce qui explique la similitude de leurs conceptions et représentations de l'enfance. L'UNICEF et les ONG centrées sur l'enfance partagent en effet leurs cibles prioritaires, les enfants, leur cadre de référence, la CDE, mais aussi une partie de leurs sources de financement, les dons privés de particuliers.

La première interrogation sera portée sur le lien qu'entretiennent ces représentations avec les valeurs occidentales modernes concernant l'enfance, en présentant d'abord les justifications avancées par les ONG, leurs programmes de terrain, et leur adéquation avec la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant. Puis ces conceptions seront remises dans un contexte historique, philosophique, scientifique et religieux propre à l'histoire de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord. Bien que le concept d'Occident soit relativement impropre et difficile à définir, nous nous limiterons dans ce mémoire à l'aire culturelle représentée par les deux ensembles précédemment nommés. Reconnaissant que la culture n'est pas homogène dans ces aires culturelles, des représentations de l'enfance y sont partagées et globalement admises, et ce sont ces visions dominantes qui font l'objet de cette étude.

Toutefois dans les années 1960, le pionnier de l'histoire de mentalités Philippe Ariès montre que ces représentations seraient le fruit d'un long processus de différenciation, avec la mise en place d'une catégorie sociale distincte, l'enfance, que diverses cultures et sociétés d'hier et d'aujourd'hui connaissent différemment[9]. Contrairement à une vision statique de l'étude de nos représentations, Martin Hoyles soutient que l'enfance et la « famille nucléaire » telle qu'elle sont conçues majoritairement en Europe occidentale et en Amérique du Nord sont des « *inventions sociales relativement récentes* »[10] Ainsi apparaitraient puis se consolideraient des institutions destinées à

[9] ARIES, Philippe. *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime, op. cit.*
[10] HOYLES Martin (ed), *Changing childhood*, London, Writers and Readers Publishing Collective, 1979, p. 16

encadrer les positions sociales désormais occupées par les enfants: école, spécialité médicale et hôpital, services sociaux particuliers, instance juridique et prison[11].

Gary Becker nous rappelle les quatre fonctions que pourrait remplir un enfant [12]: une fonction économique, quand les enfants participent au travail familial ou travaillent en dehors du foyer ; une fonction d'assurance, lorsque les parents comptent sur leurs enfants pour assurer leur survie en cas d'incapacité à travailler ; une fonction de réputation sociale, le nombre d'enfants susceptible de travailler ou de réussir à l'école valorisant ou non les parents ; et une fonction psychoaffective, dans le cas où les enfants sont une source de satisfaction et de transmission de valeurs.

Ainsi, dans les sociétés industrialisées occidentales, les enfants auraient peu à peu perdu toute valeur économique, en gagnant en revanche une valeur essentiellement psychoaffective ou émotionnelle[13]. Comme le décrit Antonella Invernizzi : « *L'enfance est vue comme cette période de croissance qui devrait être idéalement une expérience de bonheur, de jeu, d'apprentissage, de créativité et d'absence de contraintes. La place adéquate des enfants a été ainsi limitée à la famille et à l'école et ceux-ci ont été en principe exclus de la sphère du travail et d'autres espaces publics* »[14]. L'image idéale de l'enfance dans les sociétés du Nord irait aussi de pair avec une très grande sensibilité à l'égard des abus commis sur les enfants et des risques qu'ils encourent, et les pratiques à leur égard seraient dominées par la transmission de savoirs et de compétences, ainsi que par leur protection.

En revanche dans les pays du Sud, la représentation de l'enfant travailleur la plus visible dans les médias et les communications des ONG a certainement été celle d'un enfant victime de son travail, forcé de travailler en raison des graves problèmes économiques, contraint par ses parents ou encore soumis à la violence d'autres adultes. Ce portrait a souvent constitué l'image de fond dans les campagnes pour l'élimination du travail des enfants et dans la recherche de financement pour projets humanitaires en faveur d'enfants travailleurs. : « *Luttons contre le travail des enfants* »[15] (BIT); « *Travail des enfants : stop !* »[16] (Confédération Syndicale Internationale); « *Travail des enfants : danger !* »[17] (UNICEF).

---

[11] Voir par exemple DONZELOT Jacques, , La police des familles, Paris, Éditions de Minuit, 1977, 220 p. ; ou CRAVENS Hamilton, « Child-Saving in the Age of Professionalism, 1915–1930 » in HAWES Joseph, HINER Ray (eds), *American Childhood*, Westport, CT, Greenwood Press, 1985, pp. 415-488

[12] BECKER Gary, *A Treatise on the Family*. Cambridge, Harvard University Press, 1981, 288 p.

[13] ZELIZER A. Viviana, *Pricing the Priceless Child: The Changing Social Value of Children*. New York: Basic Books, 1985, 277 p.

[14] INVERNIZZI Antonella, « Des enfants libérés de l'exploitation ou des enfants travailleurs doublement discriminés? », *Déviance et Société*, Vol. 27, 2003, pp.459-481

[15] Voir par exemple les rapports du Programme international pour l'abolition du travail des enfants, publiés par le BIT

[16] *Travail des enfants : stop !* , Confédération Syndicale Internationale, 2010

[17] *La situation des enfants dans le monde*, Unicef, chap II, 1997

Le thème du travail des enfants est devenu un thème dominant de la scène internationale dans les années 1990 et s'est perpétué dans les années 2000. On peut notamment citer la marche des ONG de 1998 contre le travail des enfants, le congrès international sur l'exploitation sexuelle des enfants de Yokohama du 17 au 20 décembre 2003, la campagne de pétition contre le trafic d'enfants menée par l'UNICEF en 2004. La popularité de cette problématique est si grande dans nos sociétés, qu'il paraît illégitime, voire suspect, d'en soulever le caractère nécessairement partial, partiel, et construit. La responsabilité du chercheur étant *a minima* de prendre conscience de son propre ancrage culturel afin de pouvoir proposer une action constructive, le présent mémoire tendra à adopter un regard critique sur la représentation dominante des enfants par les ONG. En effet, l'usage régulier voire automatique d'images d'enfants et de stéréotypes par la plupart des ONG est symptomatique du pédocentrisme généralisé au sein de la classe humanitaire et développementiste occidentale. L'usage de ces stéréotypes mérite une étude approfondie, ce concept faisant référence à des croyances rigides que les individus entretiennent à l'égard de groupes sociaux[18] pouvant provoquer des préjugés et des discriminations, c'est-à-dire respectivement des attitudes et des comportements en rapport avec ces stéréotypes[19].

Si notre représentation de l'enfance est le fruit d'une construction progressive spécifique à nos sociétés, il paraitrait donc probable qu'une autre histoire économique, scientifique, politique et sociale sur d'autres continents puisse engendrer des conceptions différentes de l'enfance. Bien que celles-ci ne puissent toutes être évoquées, plusieurs d'entre elles seront étudiées, notamment en Afrique, lieu de bien des fantasmes pour le public occidental. Toutefois l'exportation d'un modèle de l'enfance, construit selon le modèle occidental et façonné par son histoire, dans des sociétés différentes comporte un risque évident d'ethnocentrisme. Comme le note Franck Gauthey et Dominique Xardel: « *Il apparaît mille fois plus simple de se raccrocher à ses propres valeurs et de transférer la responsabilité sur l'étranger que de se décentrer, c'est à dire de quitter son système de référence, pour se mettre à la place de l'autre* »[20]. Une caractéristique de l'ethnocentrisme est donc d'avoir une fonction cognitive, c'est-à-dire une représentation simplifiée de l'autre, intellectuellement manipulable, mais aussi une fonction affective, une défense de soi contre une différence vécue comme suscitant anxiété et angoisse. Le sujet aura donc tendance à attribuer des stéréotypes positifs aux membres de son groupe, et des stéréotypes négatifs aux membres des autres groupes. Cet ethnocentrisme semble être continu dans l'histoire des relations Nord-Sud, du fait colonial aux « bienfaits » du développement.

---

[18] LIPPMAN Walter, *Public opinion,* 1922, cité dans BOURHIS Richard, LEYENS Jacques-Philippe (eds.), *Stéréotypes, discrimination et relations intergroupes,* Spirmont, , Mardaga, 1999, 416 p.

[19] WUILLEMIN SALES Edith, *La catégorisation et les stéréotypes en psychologie sociale*, Paris, Dunod, 2006, p.5-7

[20] GAUTHEY Franck, XARDEL Dominique, *Le management interculturel*, Paris, Que-sais-je ?, PUF, 1990, 128 p.

Loin de pouvoir mentionner toutes les problématiques relatives aux droits des enfants, le travail des enfants, les enfants des rues et la scolarisation des enfants feront l'objet d'une recherche sur les concepts et les postulats adoptés par les ONG et l'UNICEF. Il s'agira d'analyser un certain nombre de présupposés, et comme le souligne Michel Bonnet et Bernard Schlemmer : « *Pourquoi affirme-t-on ainsi que le travail des enfants est à condamner, sans qu'on nous dise en quoi il y a incompatibilité entre travail et respect de l'enfant ? La position est donnée comme d'évidence, tenant tellement à la nature des choses (du travail ? des enfants ?) que le postulat n'est que rarement questionné* »[21].

L'intérêt prioritaire accordé aux enfants par les ONG, appelé ici le « pédocentrisme », est-il une manière de surélever les représentations occidentales et à travers elles, de juger les autres cultures ? Si oui, quels en sont les ressorts historiques, et les enjeux, au Sud comme au Nord ?

Nous présenterons en premier lieu le pédocentrisme Occidental tel que justifié rationnellement par les ONG et les OI puis nous replacerons notre représentation de l'enfant dans un contexte historique spécifique à l'Occident et un biais sociologique caractéristique des ONG. En second lieu, nous interrogerons la légitimité à exporter un modèle de l'enfance, en analysant d'abord les différences dans ces modèles, puis en replaçant le débat dans le contexte plus global du développement et des pratiques des ONG.

[21] BONNET Michel, SCHLEMMER Bernard, « Aperçus sur le travail des enfants », *Mondes en développement*, n°146, 2009, pp. 11-25

1. Le pédocentrisme des ONG : étude d'une priorité donnée aux enfants

Pour employer leur jargon, les enfants constituent une « population cible » de choix pour les ONG occidentales. Si elles justifient cette présence d'enfants sur une majorité de leurs supports de communication, par une vulnérabilité plus importante des enfants aux risques, il nous appartient de faire un détour historique, philosophique, scientifique et religieux afin de saisir quelle sensibilité particulière le public occidental entretient avec l'image des enfants. Nous étudierons ensuite les intérêts des ONG à utiliser en priorité ces images.

1.1.La justification des ONG et la réponse par les droits

Les ONG produisent des nombreuses images de leurs terrains d'intervention. Ces supports vidéo ou photo transmettent le plus souvent des images d'enfants appelant une intervention de l'ONG. L'intérêt d'agir auprès des enfants est double, puisque ces ONG certifient que les enfants sont à la fois plus vulnérables que les adultes, mais aussi que les enfants sont une cible efficace d'intervention. La première section portera sur ces enjeux. Cette vision est aujourd'hui largement partagée et s'appuie sur la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), approuvée par les plus importantes ONG en matière de protection de l'enfance : les enfants ont des droits, et faire valoir leurs droits va améliorer leur vie quotidienne. La portée de cette Convention, et ses interprétations par les ONG sur leurs terrains d'intervention seront étudiées dans une seconde partie.

1.1.1. Le constat des ONG et des OI : la vulnérabilité des enfants dans le monde

Pour prouver l'intérêt d'agir auprès des enfants, les ONG et les OI ne sont pas avares en chiffres. En 2010, l'UNICEF rapporte que des dizaines de millions d'enfants sont affectés par des crises et catastrophes humanitaires dans le monde[22]. Plan nous apprend que les taux de la malnutrition infantile au niveau mondial s'étaient améliorés de peu au cours des quinze dernières années, mais les enfants en zones rurales sont plus susceptibles d'être en déficit pondéral que ceux des milieux urbains, et « *l'écart entre l'état nutritionnel des enfants dans les ménages les plus riches et les plus pauvres reste énorme* »[23]. L'ONG s'enthousiasme des progrès de l'accès à l'éducation primaire dans presque

[22] *Rapport sur l'action humanitaire 2010*, Unicef, p.1
[23] *Promouvoir les Droits des Enfants*, Plan International, 2010, p.9

toutes les régions, avec des augmentations remarquables notamment en Afrique sub-saharienne et en Asie du sud, mais note aussitôt que « *69 millions d'enfants dans le monde entier n'avaient pas droit à l'éducation en 2008, dont presque la moitié en Afrique sub-saharienne* »[24].

Mais en dehors de ces chiffres absolus, délivrés sans comparaison la population adulte des pays cibles, les argumentaires raisonnés explicitant la pertinence des actions auprès des enfants se font rares, comme si les ONG n'avaient pas besoin de justifier le bien-fondé de ces actions à leur public occidental. Toutefois, dans quelques publications annuelles, la pertinence de leurs actions est formulée plus en détail[25]. Nous étudierons donc l'argumentaire de différentes ONG, d'abord en termes de vulnérabilité accrue, puis d'efficacité des actions.

1.1.1.1. Une vulnérabilité et une exposition aux risques différentes des adultes

En termes de vulnérabilité, les ONG avancent plusieurs raisons pour accorder une plus grande attention aux enfants. D'abord il existe un certain consensus au sein des ONG pour affirmer que les enfants, par rapport à leurs parents, subissent une expérience différente de la pauvreté, auquel les stratégies conventionnelles de lutte contre la pauvreté sont incapables de faire face[26]. Cette pauvreté est définie par l'UNICEF comme « *le manque de ressources qui empêchent tout homme de vivre une vie décente et indépendante* »[27]. L'enfance est une étape de développement et de croissance physique, mentale, émotionnelle et intellectuelle pendant laquelle l'enfant doit être préservé. Pour le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), « *à 10 ans, un enfant a déjà déterminé sa capacité d'apprentissage de base. A 15 ans, sa taille, son potentiel reproductif, et sa santé globale a été profondément influencé par ce qui est arrivé dans sa vie jusqu'alors* »[28]. De plus, les enfants sont susceptibles de souffrir de manière permanente des conséquences d'un manque d'accès aux services de base, « *comme de devoir quitter l'école, manquer des examens médicaux urgents* »[29]. Les politiques conventionnelles de développement, comme les plans d'ajustement structurels qui coupaient les crédits aux services de bases comme l'éducation, la santé, et les subventions alimentaires ont eu un terrible impact sur les enfants. L'UNICEF se base sur une étude de Jan Vandemoortele, l'un des concepteurs des Objectifs du Millénaire des Nations Unies, pour critiquer ces plans, qui n'ont peut-

---

[24] *Promouvoir les Droits des Enfants*, Plan International, *op. cit.*

[25] Nous n'avons trouvé par exemple aucune publication d'ONG spécifiquement sur le sujet du choix de la population cible. Si elles évoquent la question « pourquoi les enfants ? », la réponse tiendra en moins de 5 % de la totalité de la publication.

[26] Voir par exemple *Fighting the injustice of poverty*, Child Poverty Action Group, 2005; ou *Child Survival*, Save the Children, 2004

[27] *Children Living In Poverty. A review of child poverty definitions, measurements, and policies*, Unicef, 2005

[28] « Children and Poverty », *Focus*, online bulletin of the UNDP, 2004, p.3

[29] *Children and Poverty*, Child Poverty Action Group, 2004, p.1

être duré que quelques années, mais ont eu un effet tout au long de la vie des enfants touchés par les coupes budgétaires[30]. Les adultes, s'ils souffrent aussi des effets dévastateurs de la pauvreté, peuvent en subir des impacts moins permanents, car ils sont moins sensibles aux coupes budgétaires en matière d'éducation et de santé[31]. « *Les enfants ne peuvent tout à fait se rétablir des handicaps qu'ils subissent. Ils ne peuvent jouir qu'une seule fois de leurs 15 années de croissance et de développement* »[32].

Les ONG soutiennent aussi que les enfants ont des besoins spécifiques, qui leur appartiennent de prendre spécifiquement en compte. La qualité de leur environnement de vie est très importante, tant sur le point de l'environnement physique, les enfants passant le plus de temps autour de leurs maisons, que sanitaire ou social. Pour apprendre convenablement et développer ses capacités intellectuelles, « *le cerveau d'un enfant doit être stimulé par des couleurs, textures, formes, doit être capable de voir, toucher, imiter, faire des expériences [...] et le jeu est essentiel à leur plein développement* »[33]. En grandissant, les enfants ont toujours besoin d'avoir du temps pour se relaxer, s'amuser et interagir avec d'autres enfants, s'ils veulent avoir de bonnes performances à l'école[34]. De plus, les enfants ont besoin de sentir qu'ils appartiennent à un groupe par l'apprentissage d'us et coutumes ou simplement la considération des adultes. Selon Save The Children, « *quand la famille encourage l'enfant, lui apporte de l'attention et des soins, les enfants sont en meilleure santé, sont plus confiants, plus performants socialement, ont un langage plus avancé et ont de meilleurs capacités d'apprentissage. Toutefois, des conditions de vie difficiles peuvent avoir tendance à fatiguer, rendre anxieux, irritable ou dépressif la famille de l'enfant, ce qui affecte leur capacité à pourvoir à ses besoins de soins et d'attention positive* »[35]. En somme, la pauvreté peut mener à des négligences et des abus envers les enfants.

Car la vulnérabilité des enfants à l'exploitation, aux abus, à la violence, aux maladies sont des arguments de poids pour les ONG. Plusieurs d'entre elles montrent que les enfants subissent la guerre et les catastrophes naturelles de manière disproportionnée, car les enfants sont des êtres encore en développement et en croissance[36]. « *Les enfants sont souvent forcés à quitter leurs maisons, être témoins d'atrocités ou de devoir perpétrer des crimes de guerre eux-mêmes. Les enfants ne sont pas responsables des guerres, pourtant elles leurs volent leur enfance* »[37]. Plan International pointe la violence domestique qui affecte les enfants « *dans toutes les sociétés, dans tous les milieux sociaux* »,

---

[30] VANDEMOORTELE Jan, *Absorbing Social Shocks, Protecting Children and Reducing Poverty*, UNICEF, 2000, cité par *Children Living In Poverty*, UNICEF, *2005, op. cit.*

[31] *Children and Poverty*, Child Poverty Action Group, 2004, *op. cit.*

[32] « Children and Poverty », *Focus*, UNDP, 2004, *op. cit.*

[33] *Making Space for Children*, Save the Children, 2007, p.6

[34] *Ibid.*

[35] *Ibid., p.7*

[36] *The Right to Peace, Children in Armed Conflict*, World Vision, 2000, p.9

[37] *The State of the World of the Children, Childhood under Threat*, UNICEF, 2005, p.39

et se produit « *à la maison, au sein des communautés, à l'école et dans les institutions* »[38]. Pour Word Vision, les enfants qui vivent dans des conditions violentes seraient ainsi plus susceptibles de développer des réflexes violents[39].

De plus, même dans les foyers qui ne sont pas considérés comme pauvres, ne sont pas toujours alloués aux enfants les services nécessaires à leur développement physique, mental et émotionnel, « *particulièrement les enfants adoptés, les enfants-domestiques et les filles* »[40]. En effet, les enfants sont dépendants de leur famille pour leurs besoins, ce qui les rend « *particulièrement vulnérables à l'exploitation et aux abus* »[41], et au déni d'accès à plusieurs de leurs droits : le droit à la vie, la santé, la nutrition, l'éducation, la participation, la protection contre la violence, l'exploitation et les discriminations[42]. Concernant les risques de santé, les enfants sont plus affectés par les environnements insalubres que leurs parents. Faute de systèmes immunitaires matures, ils sont plus disposés aux maladies respiratoires, diarrhées, infections de la peau et des yeux et sont plus exposés aux microbes, toxines et polluants lors de leurs jeux en extérieur[43]. Les enfants ne sont pas seulement plus exposés à ces risques, mais ils sont aussi susceptibles d'en connaitre des répercussions à vie. Par exemple, des diarrhées répétées pour un enfant de moins de 5 ans peuvent affecter sérieusement la croissance de l'enfant et baisser statistiquement les résultats scolaires de l'enfant dans le futur[44].

Plan International apporte aussi un éclairage de genre à la vulnérabilité des enfants. « *Dans de nombreux pays, les garçons et les filles n'ont pas la même valeur et l'on note une nette préférence pour les garçonnets que les fillettes, pas simplement dans la façon dont ils sont nourris, mais également dans la façon dont ils sont élevés, vêtus, respectés et valorisés* »[45]. Les discriminations dont subissent spécifiquement les filles ne sont pas l'objet de ce mémoire, mais on peut remarquer que l'enjeu de genre dans les questions de vulnérabilité des enfants est relativement récent et s'étend à toutes les ONG actives dans le secteur de l'enfance. Plan a par exemple remplacé en 2005 sa publication annuelle *L'état des enfants dans le monde* par *L'état des filles dans le monde*, ce qui démontre un virage important de la thématique « enfance » vers la thématique de « genre et enfance ».

---

[38] *Promouvoir les Droits des Enfants*, Plan International, *op. cit.*, p.11
[39] *The Right to Peace, Children in Armed Conflict*, World Vision, 2000, *op. cit.*, p.10
[40] *Children and Poverty*, Child Poverty Action Group, 2004, *op. cit.*, p.2
[41] *Ibid.*
[42] *Children Living In Poverty, UNICEF, 2005, op. cit.*
[43] *Making Space for Children*, Save the Children, 2007, *op. cit.*, p.6
[44] *Ibid.*
[45] *Promouvoir les Droits des Enfants*, Plan International, *op. cit.*,

1.1.1.2. Les enfants comme cibles efficace des actions des ONG

Rares sont les ONG qui affichent clairement leur soutien à la cause des enfants comme une question de valeur ou de civilisation. C'est pourtant le parti pris de World Vision, qui est à la fois la première ONG mondiale de parrainage d'enfant et la première ONG confessionnelle au monde. Sans craindre la polémique, elle affirme que « *l'amour des enfants est l'une des fondations primordiales d'une société. Ne pas protéger les enfants remet en question les valeurs éthiques de la civilisation [...]. World Vision s'inspire de la priorité que Jésus a donné à la place des enfants dans la communauté* »[46]. Par moment plus consensuelle, elle ajoute que « *se centrer sur la protection des enfants peut être une manière efficace de faire tomber les barrières entre les peuples, restaurer les valeurs communautaires et contribuer à la paix* »[47].

Pour les autres principales ONG et OI actives dans le secteur de l'enfance, investir dans la lutte contre la pauvreté des enfants contribue à diminuer la pauvreté de sa famille et de son pays dans le futur. L'UNICEF affirme, « *les enfants d'aujourd'hui incarnent le monde de demain* », et la « *pauvreté pendant l'enfance est à la racine de la pauvreté à l'âge adulte* »[48]. Pour le PNUD, afin de « *casser ce cycle intergénérationnel, la réduction de la pauvreté doit commencer par l'enfance [....], les enfants devant pouvoir jouir d'une sécurité alimentaire, d'un habitat approprié, d'une prise en charge de sa santé, d'une éducation, de services publics tout en écoutant écoutés par la communauté* »[49].

D'autres organisations font de la lutte contre la pauvreté des enfants un objectif économiquement raisonnable. « *Ce qui arrive pendant les premières années, et même avant la naissance, détermine de manière significative comment les enfants vont pouvoir se développer, et comment ils vont pouvoir contribuer, ou couter, à la société en tant qu'adultes* »[50]. Puisque l'enfance est une étape si importante, l'UNICEF s'inspire des recherches d'économistes renommés comme Raúl Prebisch, Amartya Sen ou Robert Solow pour affirmer qu'il est « *économiquement fondé d'investir des projets ambitieux de réduction de la pauvreté* »[51]. Si les enfants grandissent sans pouvoir développer leurs capacités physiques, mentales ou émotionnelles, ils seront susceptibles de devenir des adultes pauvres, qui vont coûter à la société. Au-delà de la pauvreté des individus, c'est la situation économique de la société toute entière qui est concernée dans ce schéma. Comme exemple de réussite, l'UNICEF cite le cas de pays d'Amérique Latine, qui ont augmenté leurs dépenses en services publics

---

[46] *The Right to Peace, Children in Armed Conflict*, World Vision, 2000, *op. cit.*, p.11
[47] *Ibid.* p.10
[48] *Children Living In Poverty,* UNICEF, *2005, op. cit.,* p.6
[49] « Children and Poverty », *Focus*, UNDP, 2004, *op. cit.*, p.15
[50] *Our Children: The Priority for Policy,* Child Poverty Action Group New Zealand, 2003, p. 12
[51] *Children Living In Poverty,* UNICEF, 2005, *op. cit.*

de bases. Au Brésil, une étude démontre l'ampleur du retour sur investissement des soins de la petite enfance. Il est estimé qu'un enfant qui fréquente l'école maternelle pendant au moins deux ans augmentera son pouvoir d'achat étant adulte de 18%[52].

De plus, les pratiques « d'éducation par les pairs » sont considérées comme particulièrement efficaces pour décupler les sensibilisations auprès des enfants. Les enfants qui sont formés ont une grande capacité de diffusion des connaissances acquises à leurs « pairs », c'est-à-dire à leurs camarades, amis, frères ou sœurs. Ils peuvent offrir conseils et soutien, et plaident « *auprès de la communauté en général en faveur de changements dans les politiques et les attitudes ayant un impact négatif sur les enfants* »[53] selon Save the Children.

Enfin, la plupart des ONG s'appuient sur des études relatives à l'éducation des femmes pour faire baisser la pauvreté des enfants. Cette approche est intéressante car elle permet de penser la pauvreté et l'éducation des enfants d'une manière intégrée avec celles de la famille, en prenant en compte la dimension genre. Des chercheurs de la Banque Mondiale ont analysé l'impact de l'éducation des garçons et des filles en matière d'impact sociétal. Citée par l'UNICEF, leur étude démontre que l'éducation des filles a des effets sociaux bien meilleurs que l'éducation des garçons. Des femmes plus éduquées auraient des enfants moins nombreux, en meilleure santé et plus éduqués. De plus, chaque année supplémentaire d'éducation scolaire feraient décroître de 5 à 10% la mortalité de leurs enfants de moins de 5 ans, et leur taux de fertilité de 10%[54].

1.1.2. L'approche par les droits de l'enfant

Pour ses partisans, dont la plupart des ONG centrées sur les enfants, l'approche par les droits de l'enfant s'inscrit dans la continuité naturelle des précédentes luttes pour les droits civils, qui a reconnu l'égalité des droits des esclaves, des hommes et des femmes, des groupes ethniques, etc. Nous étudierons d'abord comment cette Convention s'est construite, et quelles sont ses caractéristiques, nous verrons comment les droits de l'enfant sont promus dans les programmes des ONG.

1.1.2.1. La Convention des Droits de l'Enfant

La mise en place progressive d'un droit positif pour l'enfant est à replacer dans un contexte d'immédiate après-guerre, marqué par ses traumatismes et ses souffrances. Première pierre de ce

---

[52] *Investing in Children in Latin America and the Caribbean*, discussion paper, Technical Workshop 5th Ministerial Meeting on Children and Social Policy in the Americas, Kingston, Jamaica, 2000.p.10

[53] *Pour une éducation par les pairs efficace*, Save the Children, 2004, p.3

[54] HARTNETT Teresa, HENEVELD Ward, *Statistical Indicators of Female Participation in Education in Sub-Saharan Africa*, World Bank, 1993, cite par *Children Living In Poverty,* UNICEF, 2005, *op. cit.*, p.9

nouveau tropisme en faveur de l'enfant, la Société des Nations (S.D.N) créa un Comité de protection de l'Enfance en 1919. Puis en 1924 fut adopté la Déclaration des Droits de l'Enfant par l'Assemblée de la SDN, document qui n'avait toutefois pas force obligatoire. C'est pourquoi, après la deuxième guerre mondiale, le Conseil économique et social des Nations Unies, plaida pour l'élaboration d'une norme qui engagerait les Etats à respecter les droits de l'enfant. Si la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 n'a pas non plus force obligatoire, et ne cite qu'implicitement les droits de l'enfant[55], une Déclaration des Droits de l'Enfant est adopté par l'Assemblée générale de l'ONU en 1959. Elle pose dans son préambule un principe véritablement novateur, la spécificité des droits de l'enfant : « *L'enfant en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée* ». Elle rappelle de plus le droit à l'éducation et à la protection contre toutes les formes de négligence, de cruauté et d'exploitation.

Dans un « *moment d'inhabituel optimisme* »[56], la Convention relative aux droits de l'enfant fut adoptée par l'Assemble générale des Nation Unies le 20 novembre 1989, et demeure aujourd'hui le plus largement ratifié de tous les instruments internationaux et seuls les Etats-Unis et la Somalie ont refusé de la reconnaître. A la différence des déclarations précédentes, elle est contraignante pour les Etats qui la ratifient et met en place un Comité des Droits de l'Enfant chargé d'organiser un suivi systématique de la réalisation des droits de l'enfant par les pays membres. Chaque État doit produire un premier rapport deux ans après la ratification de la convention, puis un rapport tous les cinq ans, qui sont examinés et suivis d'observations. En mai 2000, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté deux Protocoles facultatifs, l'un concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, l'autre portant sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et sont entrés en vigueur en 2002.

La Convention précise dès son Article 1 qu'un « *enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt, en vertu de la législation qui lui est applicable* ». La convention met l'accent sur les droits à la santé (Article 24) et à l'éducation (Article 28). L'enfant bénéficie désormais des libertés de conscience et de religion (Article 14) de réunion et d'association (Article 15). Par rapport aux précédents instruments juridiques, c'est toute la palette des droits accordés à l'enfant qui est élargie, et lui sont accordés des droits-sociaux, comme le droit à une protection sociale, à une protection médicale, ou à l'éducation ; des droits-libertés, avec le droit d'exprimer son opinion, le droit d'association, de participation ; et enfin des droits subjectifs, c'est-à-dire des prérogatives lui permettant de jouir d'une chose, d'une valeur ou d'exiger d'autrui une

[55] article 25-2 « *La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale* ».
[56] ANNAN Kofi, *Nous les enfants*, *op. cit.*

prestation. L'enfant devient donc sujet et détenteur de droit, et cette qualité d'acteur oblige au regard de l'article 12 de la CDE à recueillir son avis sur toute décision de protection le concernant.

Si la spécificité des droits de l'enfant est rappelée, des conceptions nouvelles sont aussi introduites par la Convention, comme le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Cette notion qu'elle soit traduite en allemand « das Kindeswohl » et en anglais « the best interest of the child », prend un sens un peu différent. En allemand, c'est la notion de bien-être qui est mise en avant, tandis que les termes français et anglais insistent sur la notion d'intérêt. Selon Françoise Dekeuwer-Défossez, cette notion ne peut être confondue avec celle de volonté de l'enfant, mais implique un renversement de perspective important, la situation de l'enfant devant être envisagée du point de vue de l'enfant intéressé lui-même[57], et selon Jo Boyden, Brigitta Ling et William Myers, au regard du « *développement physique, psychologique, cognitif, moral, social et émotionnel de l'enfant* »[58].

Toutefois, cette conception est interprétative et les auteurs ne s'accordent pas sur une définition précise, comme le souligne Dominique Youf : « *L'intérêt de l'enfant n'est en effet jamais donné, il n'a d'existence dans aucun ciel métaphysique* »[59]. Il est parfois très difficile de savoir où se trouve l'intérêt supérieur de l'enfant, par exemple lors d'un divorce houleux. Paradoxalement, cette difficulté à définir ce principe permet de l'adapter à divers contextes culturels, une ouverture à diverses interprétations en fonction des situations. En effet, la notion de bien-être varie ainsi considérablement d'un individu à l'autre, d'une société à l'autre, car comme le remarque Yvan Droz « *le bien des populations locales ne coïncide pas toujours avec le bien tel que le définissent les institutions internationales* »[60].

Car c'est l'une des critiques adressée à la Convention, largement perçue comme un texte d'inspiration occidentale[61]. Un des exemples de l'occidento-centrisme de la CDE est la référence constante à la famille nucléaire telle qu'elle est imaginée en Europe et en Amérique du Nord, qui ne correspond pas aux réalités familiales de nombreuses parties du monde, comme par exemple les traditions de circulation d'enfants dans certaines sociétés africaines. Toutefois, dès le préambule, une certaine marge de manœuvres est laissée aux Etats dans leur mise en œuvre de la CDE: « *Tenant dûment en compte de l'importance des traditions et valeurs culturelles de chaque peuple dans la protection et le développement harmonieux de l'enfant, ...* ». Ce préambule n'est certes pas

---

[57] DEKEUWER-DÉFOSSEZ Françoise, *Les droits de l'enfant, op. cit.*, p.8

[58] BOYDEN Jo, LING Birgitta, MYERS William, *What Works for Working Children*, Florence ,James Hurst Compagny, 1998, p.32

[59] YOUF Dominique, *Introduction à la philosophie des droits de l'enfant*, Caen Diffusion Septentrion, Presses universitaires, 2002, p. 113

[60] DROZ Yvan, « La morale de l'interdiction de la clitoridectomie en pays kikuyu », *Anthropologie et sociétés*, vol 33, n°3, 2009, p. 123

[61] Voir par exemple BREMS Eva, *Children's Rights and universality*, *in* WILLEMS C.M. Jan (ed.), *Developmental and Autonomy Rights of Children,* Antwerpen, Belgium, 2002, pp. 11-37 ; ou DE BENOIST Alain, Au-*delà des droits de l'homme. Par-delà les libertés*, Paris, Krisis, 2004, 78 p.

contraignant, mais l'article 29 stipule lui qu'il faut « *inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne* ». L'article 5 mentionne « *les membres de la famille élargie ou la communauté, comme prévu par la coutume locale* », lorsqu'il énonce les personnes en charge de l'enfant en cas d'absence de parents. L'article 20 évoque même la tradition de la « Kafala » du droit islamique, lorsqu'il y a séparation entre l'enfant et ses parents, car l'adoption est exclue de la loi islamique. De plus, et à l'instar de la plupart des traités internationaux, les Etats parties sont libres d'émettre des réserves visant à exclure ou à modifier l'effet juridique de certaines dispositions du traité dans leur application à cet État. Plusieurs Etats musulmans ont choisi d'émettre des réserves visant l'article 14 et son principe de liberté de religion de l'enfant[62]. Mais c'est aussi le cas de la France, qui a émis des réserves à l'application sur son territoire de l'article 30, portant sur le droit des enfants appartenant à des minorités linguistiques et culturelles, en vertu de l'article 2 de la Constitution Française. Cet article stipule en effet que « *la langue de la République est le français* ». Toutefois, le Conseil économique et social des Nations unies[63] et le Comité des Droits de l'Enfant[64] ont recommandé à la France de retirer cette réserve.

La CDE n'est toutefois pas épargnée par les critiques, qui lui reprochent d'œuvrer à la standardisation occidentale de la notion d'enfance[65], vision selon laquelle chaque enfant, quel que soit l'endroit où il se trouve dans le monde, doit pouvoir jouir d'une enfance fondée sur l'éducation et les jeux afin d'accroître son développement mental, et éviter ainsi l'exploitation économique. Or il n'y a aucun consensus sur la scène internationale, ni pour définir cette notion précisément, ni pour fixer l'âge minimum du travail[66]. En effet, le concept d'enfance ne pourrait pas être compris indépendamment du contexte social, local et générationnel dans lequel il se trouve, et peut différer selon la catégorie sociale au sein d'un même pays[67]. Dans certains pays « en développement », le passage d'un âge à un autre est établi par des rituels dont la diversité marque aussi celle de la notion d'enfance. Olga Nieuwenhuys affirme que ce biais euro-centrique peut certes être expliqué par des considérations budgétaires et manques de ressources qui empêchaient les Etats du Sud à exprimer leur désaccord lors des négociations. Mais selon elle, ces Etats avaient surtout beaucoup de mal à concilier les systèmes juridiques copiés ou hérités de l'Occident, non seulement avec les coutumes locales, mais aussi avec le type particulier de modernisation en cours dans leur sociétés. Ainsi, ils n'ont pu opposer

---

[62] Ce fut par exemple le cas de la Jordanie, le Maroc, ou du Bangladesh.

[63] Observations faites à la France par le Comité des Droits économiques et sociaux, quarantième session, 28 avril-16 mai 2008

[64] Examen du Rapport Soumis par la France, Observations finales du Comité des droits de l'enfant, Cinquante et unième session, 22 juin 2009

[65] BEQUELE Assefa BOYDEN Jo, L'enfant au travail, Paris, FAYARD, 1990, 385 p.

[66] NOGUCHI Yoshie, *ILO Standards on Child labour in Relation with the CRC*, 2007

[67] PUNCH Samantha, « Household Division of Labour », *Work, Employment & Society*, vol.15, n°4, 2001, pp.803-823

à l'idéal dominant du Nord une conception de l'enfance uniforme et approuvée par la majorité de leur population[68].

Une seconde critique découle du principe de participation accordée aux enfants dans l'article 12 de la CDE. Selon Michèle Guidetti, il s'agit là d'une autonomie somme toute relative et qui équivaut, en réalité, à une incapacité juridique dans la mesure où l'exercice de ses droits est confié à ses parents, présumés être les mieux à même d'agir dans son intérêt[69]. En effet, l'article 12 prévoit bien un droit à exprimer des opinions et à la possibilité d'être entendu, il ne peut pas être lu comme un droit de déterminer ses propres intérêts. Néanmoins, si ce n'est pas l'enfant, qui est alors « l'agent moral », celui qui détermine l'intérêt de l'enfant ? David Chandler explique ce paradoxe : plus un individu ou un groupe est faible et incapable de revendiquer lui-même ses droits, plus une aide extérieure est nécessaire pour le protéger, qu'elle vienne du pouvoir de l'Etat ou du droit international. Selon lui, « *l'incapacité du sujet rend cette une aide extérieur totalement arbitraire* »[70], d'autant que le sujet n'a pas la capacité d'engager la responsabilité de « l'agent moral » en cas de désaccord. En clair, le groupe vulnérable se voit attribuer des droits qu'il n'a pu élaborer lui-même, qu'il ne peut contester, critiquer ou faire évoluer.

Enfin, c'est la catégorie même d'enfance qui a pu être critiqué, c'est-à-dire l'unification d'une partie d'êtres humains, les êtres humains de zéro à dix-huit ans, en une catégorie censée posséder une essence qui lui est propre. Hormis le débat sur les différences culturelles déjà cité, cette catégorisation fait l'impasse sur ce qui fait le propre de l'enfance, sa temporalité. C'est à dire le fait qu'un enfant dispose de capacités de réflexion et d'action très différentes selon son âge[71].

Devant cette tentative d'unification universelle, des chartes régionales concernant les droits de l'enfant ont émergé, telle la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, où la notion de devoirs des enfants est beaucoup plus importante que dans la CDE, la charte des droits de l'enfant arabe, ou la déclaration des droits de l'enfant d'Israël. Karen Valentin et Lotte Meinert mettent aussi en lumière les résistances locales à l'approche universaliste de la CDE, comme une loi vietnamienne introduite dans la législation nationale en 1991, soit un an après que le Vietnam a ratifié la CDE, et qui

---

[68] NIEUWENHUYS Olga, « Global Childhood and the Politics of Contempt », *Alternatives: Global, Local, Political*, Vol. 23, N° 3, 1998, pp. 267-289

[69] GUIDETTI Michèle, LALLEMAND Suzanne, MOREL Marie France, *Enfances d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Armand Colin, 2002, 192 p.

[70] CHANDLER David (ed), *Rethinking Human Rights: Critical Approaches to International Politics*, London, Palgrave-Macmillan, 2002, 272 p.

[71] Comme remarqué par Pierrine Robin dans son mémoire *La politique de lutte contre l'exploitation des enfants et les principes de « spécificité des droits de l'enfant » et « d'intérêt supérieur de l'enfant »*, IEP de Lyon, année 2003-2004

comporte un paragraphe indiquant que les enfants sont censés montrer de l'affection, du respect et l'obéissance envers leurs parents[72].

1.1.2.2. Les programmes de promotion des droits de l'enfant par les ONG

L'analyse de la présentation des programmes de l'UNICEF, Save The Children, Plan International, ou World Vision montre que ces ONG s'appuient sur le texte de la CDE pour légitimer leur action. Historiquement, certaines ONG ont été dès leur création porteuse d'un discours sur les droits, comme le montre le cas de Save The Children, et d'autres s'y sont convertis, comme Plan International ou ActionAid. Les Nations Unies elles-mêmes se sont à engagées à respecter « l'approche basée sur les droits » au début des années 1990. Ces années sont marquées par un retour progressif de l'idée d'affirmation du rôle de l'État et des institutions dans les politiques de développement, symbolisé par l'abandon des politiques d'ajustement structurel et l'avènement du discours sur la « bonne gouvernance ». Joachim Theis observe qu'aucune définition ne fait encore consensus parmi les ONG[73], toutefois le GRET, une ONG de professionnels de la solidarité et de la coopération internationale, souligne ses caractéristiques à grands traits. Cette démarche déplacerait la perspective des actions de développement et des stratégies d'aide *: « Elle met l'accent non plus sur les besoins des personnes, comme on a longtemps pu le faire en ciblant les actions sur tels ou tels groupes vivant dans la pauvreté ou l'extrême pauvreté, mais sur la reconnaissance des droits de toutes les personnes à un accès équitable aux ressources nécessaires pour leur épanouissement et leur intégration à la société »*[74]. Cette approche a pour objectif de mettre d'abord les États, mais aussi les agences de coopération au développement, les OI, les ONG et les citoyens, face à leurs responsabilités. Désormais, les individus ne sont plus considérés comme des objets passifs, bénéficiant d'actions charitables, mais comme des sujets actifs, d'une part de droits civils et politiques, et d'autres part de droits économiques, sociaux et culturels. Enfin, cette approche par les droits est populaire parmi les ONG car elle appelle à une responsabilité universelle de justice, car ces droits sont considérés comme inaliénables et interdépendants, et communscommun à tout être humain où qu'il soit dans le monde, légitimant ainsi l'intervention des ONG.

Nous prendrons l'exemple d'un programme de Plan France visant à « *contribuer à l'élimination du travail des enfants, au respect des droits et du développement de l'enfant dans trois localités du sud de Delhi* ». Appelé « Dhaba Kids II » en référence aux enfants travaillant dans des

---

[72] Voir VALENTIN Karen, MEINERT Lotte, « The adult North and the young South », *Anthropology Today*, vol 25 n°3, 2009, pp. 23-28

[73] THEIS Joachim, *Promoting Rights-Based Approaches: Experiences and Ideas from Asia and the Pacific*, Save the Children Sweden, 2004, p.19

[74] HUYGHEBAERT Patricia, ALPHA Arlène, *Le droit est-il utile au développement ?*, Éditions du Gret, n°27, 2011, p.3

petits restaurants populaires, il suit une première phase du projet de lutte contre le travail des enfants achevé en juin 2010. Nous précisons que ce projet est dans sa phase finale de conception, mais qu'il est théoriquement encore susceptible d'évolution avant sa mise en application.

Le « Guide du programme » de Plan, document destiné au personnel de l'ONG, expose la vision de Plan International et son approche privilégiée : le Développement Communautaire Centré sur l'Enfant (DCCE) : « *Le DCCE est une approche basée sur les droits, [...] qui se fonde sur l'action collective de la société civile à habiliter les enfants pour réaliser leur potentiel, et sur les actions des Etats à tenir leurs engagements au titre de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant* »[75]. Dans son Rapport moral d'activité 2009-2010, Plan France dit intervenir « *en appui direct aux communautés pour leur garantir, lorsque l'Etat n'a pas les ressources suffisantes pour le faire, la satisfaction à court terme de leurs besoins de base, selon les principes de participation, de plaidoyer pour les droits des enfants, de promotion de l'égalité filles-garçons, et de réduction des risques* »[76].

La participation d'abord implique de rendre indispensable la prise de parole des communautés et des enfants concernés, à la fois sur la définition des priorités et sur les modalités de mise en œuvre des actions de développement. Le programme « Dhaba Kids II » promet que « *la participation des enfants est au cœur de ce projet. Ils ont participé activement à l'identification des groupes bénéficiaires, des zones d'intervention et des besoins de leurs communautés* »[77]. Sans porter préjudice à l'ONG, il semble que cette participation soit plutôt marginale, au moins dans sa phase initiale. Quand la chargée de programmes à Plan France s'est déplacée sur le terrain pour discuter du projet, elle n'a pu que brièvement échanger avec des enfants, par manque de temps, et a principalement abordé le sujet des résultats de la première phase. Il semble que les réalités de terrain diffèrent quelque peu de la théorie et des ambitions affichées par Plan France dans son rapport moral « *Ne pas faire "à la place" mais "faire avec, accompagne" Il s'agit d'assurer, dans une logique de partenariat, la participation et le renforcement des capacités des communautés* »[78]. Toutefois, l'opinion des enfants semble par la suite avoir plus d'importance dans le déroulement du projet. En effet, des groupes d'enfants vont être constitués et renforcées « *afin qu'ils puissent défendre de façon indépendante leurs droits et participer aux activités de plaidoyer qui y sont associées* »[79]. De plus, Plan Inde travaille en partenariat avec l'ONG locales CASP[80], et les groupes d'enfants indiens CRIC et « Bal Panchayat »[81],

---

[75] *Promouvoir les Droits des Enfants*, Plan International, 2010, *op. cit.*, p.19

[76] *Rapport Moral d'Activité*, Plan France, 2009-2010

[77] Présentation du projet Dhaba Kids II , à destination du public (annexe 7), disponible ici : http://www.planfrance.org/documents/sur-le-terrain/besoins-immediats/des-programmes-a-soutenir/Dhaba%20Kids%202%204P%20fr%20Descriptive.pdf (consulté le 10 septembre 2011)

[78] *Rapport Moral d'Activité*, Plan France, *op. cit.*

[79] Présentation du projet, Dhaba Kids II , *(annexe 7), op. cit.*

[80] Community Aid and Sponsorship Programme, ONG indienne créée en 1975

ce qui contribue à pérenniser l'action, responsabiliser les acteurs locaux et faire entendre la voix des enfants. Cette implantation sur place et son expérience de travail en partenariat est l'une des grandes forces de Plan International.

Le plaidoyer est le second principe mis en avant par Plan France, selon l'idée que « *des actions de plaidoyer et de promotion des droits de l'enfant encouragent d'une part les acteurs de la société civile à faire valoir les droits des enfants et, d'autre part, incitent les décideurs à définir des politiques publiques garantissant les droits de l'enfant* »[82]. Dans le cas de « Dhaba Kids II », plaidoyer et participation sont liés, en sensibilisant les communautés à leurs droits civiques et sociaux, « *les communautés défavorisées n'[ayant] souvent pas connaissance des droits qui leurs incombent* », cela « *permettra aux communautés de revendiquer leurs droits de façon autonome* »[83]. Toutefois, tout projet doit pouvoir avancer des « indicateurs de résultats objectivement vérifiables », et les équipes de Plan Inde n'ont pu s'engager sur des résultats tangibles, mais tout au plus un nombre déterminé de réunions, ateliers et actions de rues à destinations des autorités locales. Enfin, les parents auront droit à des sessions de conseil où « *des questions comme l'éducation que donnent les parents à leurs enfants et la violence domestique seront abordées pour s'assurer que les parents et les familles s'occupent d'eux comme il se doit et les protègent* »[84].

Troisième principe d'action de Plan France, la promotion de l'égalité des droits entre les filles et les garçons. Les filles étant plus souvent victimes de la pauvreté que les garçons, selon les « *différentes traditions sociales et culturelles ainsi que les contextes politiques et économiques* [...] *les filles et les garçons ne grandissent pas avec les mêmes droits* »[85]. Si les photos de présentation du projet montrent en gros plans quatre filles pour un seul garçon, ainsi qu'une photo de groupe mêlant filles et garçons, la proportion de filles et de garçons n'est pas fixée. Sur le terrain, cela signifie souvent que les filles seront sous-représentées, mais il est toutefois possible que des recommandations de Plan France soient émises à ce sujet pendant le déroulement du projet.

Le quatrième principe du Rapport moral d'activité, « *les stratégies de réduction des risques liés aux catastrophes afin de pouvoir en limiter l'impact sur les populations les plus vulnérables* »[86] n'est pas évoqué dans ce projet.

Sans pouvoir étudier en profondeur les programmes d'action de Save The Children, les notions de participation et de communauté sont similaires aux programmes de Plan France, dans leurs textes généraux présentant les stratégies des organisations. Dans sa publication *Making Space for*

---

[81] « Bal Panchayat » est une organisation d'enfants chargée de former d'autres organisations d'enfants, ;CRIC (Child Rights Information Centre) est un groupement d'enfants formés par « Bal Panchayat ».
[82] *Rapport Moral d'Activité*, Plan France, *op. cit.*
[83] Présentation du projet, Dhaba Kids II , (annexe 7), *op. cit.*
[84] Présentation du projet, Dhaba Kids II , (annexe 7), *op. cit.*
[85] *Rapport Moral d'Activité*, Plan France, *op. cit.*
[86] *Ibid.*

Children, Save the Children estime que faire participer les communautés et les enfants « *peut aider à prévenir la frustration et l'incompréhension. Quand les relations sont bonnes, les choses vont plus en douceur* »[87]. De plus, l'ONG souligne qu'un niveau élevé de satisfaction contribue à un meilleur suivi et une meilleure gestion après le départ de l'ONG. Concernant la priorité donnée à la dignité des personnes, la participation « *est la meilleure façon de redonner aux gens le contrôle de leur propre vie* »[88]. Toutefois, il est rappelé l'importance d'intégrer les droits des enfants à des préoccupations socio-économiques, car « *si des solutions pour les enfants ne sont pas intégrés dans des solutions plus générales, elles ne parviennent pas à s'enraciner* »[89].

L'UNICEF enfin, rend compte de son engagement à réaliser les droits des enfants, guidé par la CDE, ainsi que « *d'autres principes internationaux relatifs aux droits - l'universalité, la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, la participation et la prise en compte des vues de l'enfant* »[90]. Le lien étroit entre pauvreté et privation de droits est mis en évidence, et propose des actions en direction : des enfants pour leur offrir l'opportunité d'exprimer leurs opinions et participer à toutes les questions qui les concernent ; des parents et des familles pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités d'éducation et de soins des enfants ; à la société civile afin de tenir l'État pour responsable de la qualité et la disponibilité des services réservés aux enfants ; à l'Etat pour s'assurer que les stratégies de réduction de la pauvreté reconnaissent les inégalités entre les garçons et les filles dans la jouissance de leurs droits ;et enfin des gouvernements du Nord pour diriger l'aide au développement à des programmes respectant les droits des enfants[91].

Malgré cet engouement généralisé pour la dimension participative des programmes concernant les enfants, le GRET prévient qu'elle peut être source d'ambiguïté dans la pratique : « *En étant réduite à sa plus simple traduction (par manque de moyens ou de temps), elle peut aller même à contre-sens de l'esprit qui préside à cette approche, en créant artificiellement des processus participatifs, faisant fi de dynamiques locales déjà existantes* »[92].

1.2.Une approche historique et sociologique de l'intérêt de l'Occident et des ONG pour les enfants.

Ce mémoire va maintenant tenter de cerner les « modèles culturels » qui ont trait à l'enfance d'hier à aujourd'hui en Occident. Fruit d'un processus de construction, ils peuvent donc faire l'objet d'une étude historique. Puis nous verrons comment ces « modèles culturels » relatifs à l'enfance

---

[87] *Making Space for Children*, Save the Children, 2007, *op. cit.*, p.8
[88] *Ibid. p.9*
[89] *Ibid.*
[90] *Medium Term Strategic Plan*, UNICEF, 2005, p.57
[91] *Children Living In Poverty, UNICEF, 2005, op. cit.*, p.8
[92] [92] HUYGHEBAERT Patricia, ALPHA Arlène, *Le droit est-il utile au développement ?*, op. cit.,, p.15

s'articulent avec les représentations véhiculées par les ONG, et s'intègrent dans leurs intérêts spécifiques.

1.2.1. La construction d'un sentiment de l'enfance en Occident

Par la rareté des écrits d'enfants, l'histoire de l'enfance est avant tout, une histoire du regard que les adultes ont porté sur les enfants[93].Se basant sur les travaux de Naomi Quinn[94], André Turmel nomme modèle culturel « *une esquisse et un cadre cognitif global qui fournissent à l'analyste des pistes, des indications sur les manières de penser et de se comporter vis-à-vis des enfants dans une société donnée* »[95]. Ceux-ci n'énoncent pas de manière concrète comment se comporter à l'égard des enfants, mais offrent plutôt un cadre global à partir duquel les comportements prennent forme dans une société et à une époque données. Pour Turmel, « *une proportion importante de ce qu'un acteur social croit, sait et affiche provient de ces modèles culturels, lesquels sont largement partagés, c'est-à-dire socialisés* »[96]. Notre intérêt pour le processus de construction de ce modèle culturel vient précisément du fait que les modèles culturels sont donnés comme allant de soi, naturalisés en quelque sorte. En effet dans la mesure où ils sont partagés, ces modèles ne sont pas vraiment remis en question, alors prennent racines à partir de bases philosophiques, scientifiques et religieuses, et se structurent dans un contexte historique et économique spécifique.

1.2.1.1. Des bases religieuses, philosophiques, et scientifiques

Dans la Bible, la question du meurtre des enfants est très présente, voir même originelle. Bruno Huisman rappelle que l'histoire de Moïse débute dans un tel contexte, avec le massacre de tous les enfants mâles Hébreux commandé par Pharaon dont réchappe miraculeusement Moïse. Pour Huisman, le massacre des enfants est « *l'attentat le plus odieux au sacré* », et la Bible peut être lue à ce titre comme « *l'instauration de l'idée de sacré en rendant inacceptable le meurtre de l'enfant* »[97].

Dans *L'enfance chrétienne*, Jean Blanlo note en 1665 que la pureté associée à l'enfance a des racines chrétiennes : « *cette vertu est encore propre à l'enfance d'où vient même qu'on les appelle pueri quasi puri. La puérilité vient de la pureté et même la pureté intérieure de l'âme est signifiée par la netteté de la chair des enfants qui a coutume d'être blanche et nette, parce qu'elle n'est pas encore*

---

[93] *L'évolution de la place de l'enfant dans la société*, FAPEO, 2008

[94] QUINN, Naomi HOLLAND Dorothy (eds), *Cultural Models in Language and Thought*, Cambridge University Press, 407 p.

[95] TURMEL André, « Absence d'amour et présence des microbes : sur les modèles culturels de l'enfant », *Recherches sociographiques*, vol 38, n 1, 1997, pp. 89-115

[96] TURMEL André, *op. cit.*

[97] HUISMAN Bruno, « Le visage de l'enfant ou le paradoxe du sacré », *Spirale* , vol.4, no 40, 2006, pp. 27-36.

altérée ou souillée par le mélange d'autres corps, et n'a point encore d'autres aliments que le lait »[98]. Ainsi que l'a noté Rolland Carron, à partir du XIIe siècle au moins, un courant intellectuel important se révèle très majoritairement favorable à l'idée de l'innocence enfantine[99]. Ainsi selon Blanlo, « *l'innocence naturelle est tellement propre aux enfants que quand on veut dire que c'est un enfant on dit que c'est un pauvre petit innocent. Et il faut que les chrétiens soient par vertu ce que les enfants sont par âge et par nature* »[100]

L'évènement tragique de la mort d'un bébé permet aussi de mesurer l'impact de la religion sur la représentation de l'enfance. Marie France Morel signale qu'en France jusqu'au XIXe siècle, la population croit majoritairement que« *si Dieu choisit parfois de reprendre l'enfant, dès l'âge le plus tendre (selon l'adage "Dieu l'a donné, Dieu l'a repris"), c'est paradoxalement pour son bien, parce qu'il veut en faire un saint* »[101]. Dans les Évangiles, le Christ considère à plusieurs reprises les petits comme des modèles de foi: « *Quiconque n'accueille pas le royaume de Dieu comme un petit enfant n'y entrera pas* »[102], ou « *Laissez les enfants et ne les empêchez pas de venir vers moi ; car c'est à leurs pareils qu'appartient le royaume des Cieux* »[103]. L'enfant baptisé qui meurt avant 7 ans, considéré à l'époque comme l'âge du discernement à partir duquel il peut avoir conscience de ses péchés, a le privilège d'aller directement au ciel car il n'a jamais péché. Pour Marie France Morel, ceci explique aussi la pratique de redonner le prénom d'un bébé mort à l'enfant suivant. C'est une manière de placer le cadet sous la protection directe de l'aîné porteur du même prénom, qui, du ciel, peut lui envoyer toutes sortes de grâces[104].

Mais pour Bruno Huisman, le sacré de l'enfance affleure dans la tradition grecque, en dehors de toute référence judéo-chrétienne. Dans le texte homérique, Hector, avant d'affronter Achille en duel et convaincu lui-même d'une mort quasi certaine, se présente à sa femme pour lui faire ses adieux. Huisman décrit la scène : « *Sa femme tient dans ses bras leur enfant et dans un geste à la fois tragique et d'une très grande familiarité, comme l'ultime argument pour qu'il n'aille pas au combat, elle place cet enfant au creux de ses bras* »[105]. Cette scène est commentée par Jacqueline de Romilly: « *Avant l'épisode de l'enfant, Hector avait déclaré sombrement qu'il savait que Troie tomberait... Après l'épisode de l'enfant, il a comme retrouvé l'idée et l'espérance d'un avenir possible* »[106].

---

[98] BLANLO Jean, *Jésus, Marie, Joseph, l'Enfance chrétienne*, Paris, Gaumes Frères, 1838, p.93
[99] CARRON, Roland, *Enfant et parenté dans la France médiévale : Xe-XIIIe siècles*, Genève, Droz, 1989, 184 p.
[100] BLANLO Jean, op. cit., p.113
[101] MOREL Marie-France « La mort d'un bébé au fil de l'histoire », *Spirale*, vol.3, n° 31, 2004, pp. 15-34.
[102] Évangile selon Saint Luc. Chapitre 18
[103] Évangile selon Saint Matthieu, Chapitre 19
[104] MOREL Marie-France « La mort d'un bébé au fil de l'histoire », *op. cit.*
[105] HUISMAN Bruno, *op. cit.*
[106] DE ROMILLY Jacqueline *"Patience, mon coeur". L'Essor de la psychologie dans la littérature grecque classique*, Paris, Les Belles Lettres, 1991, p. 26.

Jean Zermatten montre que dans les théories d'Aristote (384-322 av JC), l'enfant était l'objet de beaucoup d'affection et d'amour, mais n'existait pas en tant qu'individu, et était défini en négatif : celui qui ne parle pas, celui qui ne travaille pas, celui qui n'est pas achevé. Par conséquent cet enfant était livré à la toute-puissance du père, et nié dans son existence juridique. Zermatten précise que selon Aristote, « *la seule vertu qui doit guider le père n'est pas un rapport de droit ou de protection, mais la philia (l'affection), c'est-à-dire cette émotion filiale qui pousse le père à aimer son fils* »[107]. Cependant cette vertu serait non une obligation faite au père, mais issue d'un « droit naturel » de la paternité.

Ce n'est qu'avec la philosophie de St Thomas d'Aquin (1225-1274), qu'émerge une notion plus favorable à l'enfant. Pour Dominique Youf[108], c'est le religieux italien qui utilise le premier la notion du « bien de l'enfant », prémisse de la notion moderne d'intérêt de l'enfant. La transition entre la pensée antique et médiévale et la pensée moderne sera réalisée par le théoricien du droit Jean Bodin (1530-1596). Dominique Youf note que Bodin fait reposer l'obéissance des enfants non sur la *philia*, qui est incertaine du fait de l'ingratitude des enfants, mais sur la crainte. Cependant si le père abuse de ses pouvoirs, la puissance publique est fondée à intervenir.

L'émergence de l'idée de droit subjectif de l'enfant apparait avec la philosophie de Thomas Hobbes (1588-1679). D'après Youf, cette révolution intellectuelle est rendue possible avec sa conception de la société non pas comme un fait de nature, mais comme un artifice humain. Youf estime toutefois qu'Hobbes hésite entre une vision de l'enfant caractérisée par son absence de raison et une autre qui l'identifie à l'adulte. Ces questions sont résolues par Samuel von Pufendorf (1632-1694) dans un sens favorable aux droits de l'enfant. Youf explique que pour von Pufendorf, l'humanité de l'homme ne se définit pas par sa raison réalisée mais par sa raison en puissance et par sa capacité à ressentir des sentiments. L'homme est humain aussitôt qu'il commence à vivre, et cette qualité le rend titulaire de droits naturels, sans nécessairement d'avoir des obligations en retour. En outre, Pufendorf est le premier à renverser la relation traditionnelle parents-enfants, les parents ayant des devoirs à l'égard de leurs enfants, l'autorité paternelle ne peut se fonder que sur le consentement de l'enfant.

Le deuxième traité de John Locke (1632-1704) est une œuvre fondatrice dans la pensée des droits de l'enfant. Locke reconnait que les enfants sont titulaires d'un droit naturel à la liberté, dont ils pourront bénéficier qu'ultérieurement, à cause de leur manque de raison à la naissance. De plus, l'autorité parentale appartient aux deux parents, elle est considérée comme temporaire et limitée, et peut être perdue si les parents ne remplissent pas leurs obligations vis-à-vis des enfants. Cependant, Locke considère qu'il n'est pas nécessaire de créer un droit positif pour l'enfant, le droit naturel réservant de meilleures garanties pour les enfants.

---

[107] ZERMATTEN Jean, *L'Intérêt Supérieur de l'Enfant*, Institut International des Droits de l'Enfant, 2003

[108] Ce paragraphe et les trois suivants se basent sur : YOUF Dominique, *Introduction à la philosophie des droits de l'enfant*, *op. cit.* ; et ROBIN Pierrine, *op. cit.*

La vision de Jean Jacques Rousseau (1712-1778) révolutionne la conception même d'enfance. L'enfant n'est plus défini négativement et caractérisé par son manque de raison, mais possède une perfection qui lui est propre. Il met en lumière la double nature de l'enfant : parce qu'il est homme, l'enfant a comme tout être humain droit à la liberté; parce qu'il est enfant, il a droit à bénéficier des soins et de la protection du monde adulte. En ce sens, il fonde la notion de spécificité des droits de l'enfant, qui figure pour la première fois dans la Déclaration des Droits de l'Enfant, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1959. Les écrits de Jules Simon (1814-1896) font eux avancer la réalisation positive des droits de l'enfant, c'est-à-dire la constitution de règles juridiques relatives aux droits de l'enfant. Simon juge que la garantie du droit de l'enfant à sa sécurité, à sa moralité et à son instruction nécessite l'intervention de l'Etat. Afin de faire cesser le règne du plus fort dans l'espace familial, il lève le dogme de la séparation de la sphère publique et de la sphère privée.

Enfin, les représentations occidentales de l'enfance ont été influencées par des successions de conceptions scientifiques. Laurence Gavarini expose quatre stades de la constitution de l'enfant comme objet scientifique depuis le XIXe siècle, c'est-à-dire depuis l'origine de la « *science de l'enfant* »[109]. Tout d'abord, les premières observations scientifiques de l'enfant témoignent d'une perception de l'enfant comme un état intermédiaire entre l'animal et l'homme, qui tient du « sauvage » et du « primitif », ou même de l'homme préhistorique. Le médecin français Itard et Charles Darwin vont respectivement étudier l'ordre dans lequel les facultés physiques, intellectuelles et morales se développent chez l'enfant. Darwin conclue que les aptitudes et facultés d'un enfant sont comparables à celles du chat[110]. Le linguiste allemand Max Müller considère lui que l'enfant pourrait être le chaînon manquant entre l'animal et l'apparition des langues dans l'espèce humaine[111]. Ainsi pour Gavarini, la charpente à la psychologie de l'enfant prend sa source à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle. Influencé par les théories biologiques évolutionnistes, les scientifiques perçoivent l'enfance comme un état d'inachèvement, une simple étape avant l'aboutissement du développement : l'âge adulte.

Au début du XXe siècle, Jean Piaget et Alfred Binet étalonnent et classent l'intelligence selon l'établissement d'un âge mental. Pour Gavarini, « *la délimitation scientifique des frontières du normal et du pathologique au sein de la population des enfants aboutit à la production d'enfants "anormaux"* »[112]. Comme l'a montré Monique Vial, cette construction a contribué à la mise en place d'une logique de mise en ordre de l'institution scolaire à l'époque[113]. Empruntée aux théories

---

[109] OTTAVI Dominique, *Aux origines de la science de l'enfant*, Thèse de doctorat en philosophie et sciences sociales, EHESS, 1997, citée par GAVARINI Laurence, « Figures et symptômes actuels de l'enfance : l'enfant victime ou la construction d'une mythologie et d'une normativité éducative », *Le Télémaque*, vol.1, n° 29, 2006, pp. 91-110.

[110] Voir OTTAVI Dominique, *op. cit.*

[111] *Ibid.*

[112] GAVARINI Laurence, *op. cit.*

[113] VIAL Monique, *Les Enfants anormaux à l'école. Aux origines de l'éducation spécialisée 1882-1909*, Paris, Armand Colin, 1990, 232 p.

évolutionnistes, la notion de progrès joue un rôle central au début du siècle, à la fois dans la prise en compte du développement de l'enfant à l'école, mais aussi dans leur classement et le repérage des enfants dits « débiles ».

Avec l'avènement de la psychanalyse, l'enfance ne s'achève plus avec l'âge adulte, « *mais au contraire ne manque pas d'y agir, de s'y répéter à l'insu du sujet* »[114]. Freud identifie chez l'enfant une série successive de zones érogènes prédominantes, orale, anale, phallique, et génitale, qui s'accompagne d'une progression de ses « choix d'objet » : autoérotisme, narcissisme, homosexuel et hétérosexuel. Comme l'écrit Jean-Baptiste Pontalis, « *l'origine est notre modèle* »[115]. Ainsi, l'adulte serait déterminé par l'enfant qu'il a été, et la redécouverte du passé permet de comprendre le présent.

Enfin, une « *véritable bascule dans la représentation des âges de la vie s'est amorcée, en rupture avec les schèmes précédents, à partir des années 1960* »[116]. Une passion de l'enfant se développe, qui prend fréquemment une tonalité que Gavarini juge « *messianique* », en particulier dans les travaux de l'obstétricien Michel Odent, ou ceux de Françoise Dolto: l'avenir est contenu en germe, voire prédéterminé en fonction de cette étape première. Par ailleurs l'enfant devient peu à peu la référence de l'adulte, et Georges Lapassade invite à ne pas penser l'immaturité de l'enfant comme le négatif d'une maturité à venir. La plasticité, l'indétermination, l'énergie de l'enfance en font toute sa richesse[117]. Gavarini conclue sur cette dernière période : « *L'enfance est donc est devenue porteuse de tous les espoirs si ce n'est de nouvelles utopies : ressource et promesse d'un monde nouveau et, simultanément, période décisive pour la construction de tout individu* »[118].

1.2.1.2. Une construction ancrée dans un contexte historique et économique

Si dans la partie précédente, nous avons explicité certaines racines de notre modèle culturel de l'enfance, il importe de rappeler que la construction de ce modèle ne s'est pas réalisée d'une manière linéaire. Comme l'exprime l'historien Jacques Gélis : « *L'intérêt ou l'indifférence à l'égard de l'enfant ne sont pas vraiment la caractéristique de telle ou telle période de l'histoire. Les deux attitudes coexistent au sein d'une même société, l'une l'emportant sur l'autre à un moment donné, pour des raisons culturelles et sociales qu'il n'est pas toujours aisé de démêler* »[119].

Exemple d'aller-retour de l'histoire des représentations, il existe de nombreuses tombes d'enfants dans l'Antiquité, bien individualisées, certaines avec des inscriptions funéraires très

---

[114] GAVARINI Laurence, *op. cit.*
[115] PONTALIS Jean-Baptiste, « La chambre des enfants », *Nouvelle Revue de psychanalyse*, n°19, 1979, p. 8
[116] GAVARINI Laurence, *op. cit.*
[117] LAPASSADE Georges, *L'entrée dans la vie*, Paris, Minuit, 1963, 260 p.
[118] GAVARINI Laurence, *op. cit.*
[119] GELIS Jacques, « L'individualisation de l'enfant », *in* ARIES Philippe, DUBY Georges (dir), *Histoire de la vie privée*, Paris, Le Seuil, 1986, p. 323.

émouvantes. Cependant au Moyen Âge, les pratiques funéraires se modifient en même temps que changent les croyances religieuses. Les tombes d'enfants et les épitaphes disparaissent, et même les adultes n'ont plus de tombes individuelles, sauf pour les élites qui sont inhumées dans les églises.

Historien de référence dans l'histoire des mentalités, Philippe Ariès signe un livre précurseur en 1960, *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*[120]. En étudiant les mœurs, les cultures et les représentations, son œuvre introduit la notion d'« enfance » dans une histoire des mentalités. La catégorie « enfance » est pensée comme une construction sociale, et n'est donc pas permanente, à la fois comme sentiment et comme moment différencié de l'âge adulte. Selon Ariès, le Moyen Âge ignorerait la spécificité de l'enfant et « *de très petit enfant, il devenait tout de suite un homme jeune, sans passer par les étapes de la jeunesse...qui sont devenues des aspects essentiels des sociétés évoluées d'aujourd'hui* »[121]. Philippe Ariès souligne qu'au Moyen Age, le vêtement est commun pour toutes les classes d'âges. Ce n'est qu'à partir du XVIe siècle, que la différenciation du costume démarquera les différentes étapes de sa croissance, mais d'abord uniquement chez les petits garçons, les filles étant toujours vêtues comme des femmes. Ainsi, ce sentiment de l'enfance ne se serait développé que « récemment », de haut en bas de l'échelle sociale, empêché jusqu'alors par la très forte mortalité infantile.

Cet ouvrage reste aujourd'hui une référence, même si certaines de ses thèses sont mises à mal par les historiens médiévistes. Marie-France Morel tempère ainsi les conclusions de Ariès et observe que dans la France ancienne, « *l'individu est moins valorisé que de nos jours : sa survie personnelle compte moins que celle de la lignée. La vie humaine est considérée comme cyclique, à l'image du cycle de la reproduction des plantes et des animaux* »[122]. De plus, le nouveau-né est à l'époque une vie particulièrement fragile, un nourrisson sur quatre en moyenne n'atteint pas son premier anniversaire et toutes les familles ont perdu un ou plusieurs nourrissons. Cette familiarité des populations anciennes avec la mort s'accompagne souvent d'une attitude d'apparente résignation, soutenue par des rituels qui permettent à la douleur de s'exprimer. On peut trouver des échos de cet état d'esprit dans certains proverbes populaires : « *De petit enfant, petit deuil* » (Leroux de Lincy), ou « *Ne te vante pas d'avoir un fils, s'il n'a pas eu rougeole ou variole* » (proverbe Corse). Même parmi les classes plus aisées, l'affliction de certains parents parait relative. « *J'ai perdu deux ou trois enfants en nourrice, non sans regrets, mais sans fâcherie* » écrivit par exemple Montaigne[123].

« *Il faut se garder de plaquer nos sentiments contemporains sur cette réalité ancienne* » met en garde Morel, « *les réactions des proches face à ces décès répétés ne peuvent être de même nature que dans notre monde où les enfants sont devenus rares, précieux et presque tous destinés à atteindre*

---

[120] ARIES, Philippe. *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime, op. cit.*

[121] *Ibid.*

[122] MOREL Marie-France « La mort d'un bébé au fil de l'histoire », *op. cit.*

[123] Cité par *Ibid.*

l'âge adulte »[124]. Doris Bonnet note que « *dans certains contextes culturels, les normes sociales n'autorisent pas l'expression des émotions car les pleurs et les cris témoignent d'une incapacité à maîtriser ces émotions* »[125]. De même, Pierre Le Coz critique avec virulence les préjugés d'Ariès sur les temps anciens. Pour lui, ils ne sont utiles qu'à flatter notre sentiment de « supériorité morale » sur les civilisations traditionnelles. Il cite Descartes, qui écrira dès 1640 qu'il a pleuré deux fois au cours de sa vie : la première lors de la mort de son père, la seconde à l'occasion du décès de sa fille Francine, emportée par la maladie à l'âge de 5 ans[126]. A l'inverse, Elisabeth Badinter publiait en 1980 une histoire de l'amour maternel, et considère qu'il y a eu, dans l'Histoire, de longs siècles où il a été « absent », les mères oscillant « entre l'indifférence et le rejet », et que ce supposé amour maternel naturel ne fait pas partie de la nature féminine[127]. Si le débat est complexe, il ne sera pas traité dans ce mémoire, mais notons toutefois que Philippe Ariès lui-même nuancera ses positions dans la réédition de son livre en 1973, tout en déclarant : « *Je regrette de ne m'être pas mieux informé sur le Moyen Âge, dont mon livre parle trop peu* »[128].

Le port du même prénom par deux et même trois frères d'une même famille n'est pas signe un signe d'indifférence pour Morel, mais de vigilance quant à la survie de la lignée. Les contraintes économiques pèsent en effet lourdement sur la vie familiale avant le XIXe siècle. Le cadre agricole, rural et autarcique entraine le repli sur elles-mêmes des communautés. La mort d'un enfant devient alors un enjeu économique, car ils représentent une force de travail pour les parents, et la stérilité, en plus d'être une malédiction sur le plan religieux, l'est aussi sur le plan matériel.

Dans les œuvres consacrées à l'enfance aux XVIe et XVIIe siècles, la conception du petit enfant est marquée par son ambivalence, parfois ange, souvent bête. Pour les hommes fortunés, dont il reste les écrits mais qui ne s'occupent jamais des tout-petits, Morel rapporte qu'un nourrisson est considéré comme une chose braillarde, humide, malodorante, qui n'a point de raison, et dont on laisse le soin aux domestiques[129]. Pour des théologiens du XVIIe siècle, l'homme adulte doit se repentir de sa bassesse originelle, en d'autres termes son enfance. A cette même époque, les peintures représentaient parfois un petit enfant aux côtés des biens de ce monde – bijoux, mets recherchés, livres, instruments de musique – exemple de vanités dont le chrétien devait apprendre à se détacher. Chez les familles ordinaires au contraire, les jeunes enfants ne semblaient pas manquer d'amour. Aux XVIe et XVIIe siècles, c'était même un lieu commun chez les moralistes de critiquer l'amour excessif des mères pour leur progéniture. Ainsi, en 1612, le médecin Jacques Duval observe que les mères de

---

[124] *Ibid.*

[125] BONNET Doris « La construction sociale de l'enfance : une variété de normes et de contextes », *Informations sociales*, vol.4, n° 160, 2010, pp. 12-18.

[126] LE COZ Pierre, « Du bon amour des enfants. Regards philosophiques », *Spirale*, vol.4, n° 28, 2003, pp. 17-30.

[127] BADINTER Elisabeth, *L'Amour en plus*, Paris, Flammarion, 1980, 372 p.

[128] Entretient à la revue *Histoire*, n° 19, 1980, p. 85

[129] MOREL Marie-France « L'amour maternel : aspects historiques », *Spirale*, vol.2, n° 18, 2001, pp. 29-55.

son temps portent un « *amour de singe* » à leurs enfants, qui compromet leur devoir éducation parentale[130].

Il convient de souligner qu'un mouvement parallèle concourt à l'individualisation de l'enfant à partir du XVIIe siècle, avec la « redécouverte » de la dévotion à l'enfance de Jésus. La Renaissance remet à l'honneur l'enfance de Jésus et la Réforme protestante participe également au développement de ce processus en insistant sur la valeur de l'individu, sur sa relation individuelle à Dieu. André Turmel note que « *désormais, les femmes demandent de plus en plus à ce que des accoucheurs savants (et non plus des vieilles matrones) s'occupent de leurs accouchements. Elles n'acceptent plus de mourir en couches. Du coup, la vie de l'enfant est de plus en plus valorisée et importante* »[131]. Jean Zermatten ajoute que l'introduction de l'école obligatoire au XIXe siècle va contribuer à la création d'une catégorie nouvelle d'enfant, entre l'*infant* et le jeune homme. Dès le moment où il entre à l'école, soit environ vers 7 ans, il se séparer du monde des adultes : « *L'école se substitue donc à la formation par l'imitation des adultes* »[132]. Le nouveau groupe social, les élèves, se découvre donc progressivement une place, un statut, des règles, et des obligations.

Ariès considère que la sanctification de la cellule familiale se développe parallèlement au sentiment de l'enfance, et l'introduction de l'école joue un grand rôle dans cette évolution : « *La famille est devenue le lieu d'affection nécessaire entre les époux et entre parents et enfants, ce qu'elle n'était pas auparavant. Cette affection s'exprime avant tout par la chance désormais reconnue à l'éducation...Sentiment tout à fait nouveau, les parents s'intéressent aux études de leurs enfants et les suivent avec ... sollicitude* »[133]. Puis influencé par les enseignements de Rousseau et son livre phare sur l'éducation *L'Emile*, ce n'est plus l'éducation qui donne le sens de la vie de l'enfant, l'éducation ne ferait plutôt que développer son statut de personne, pour mieux façonner sa personnalité. La famille commence alors aussi à changer d'orientation, elle n'est plus seulement centrée sur l'autorité paternelle et commence à prendre en compte l'existence et les besoins de l'enfant. Jean-Louis Flandrin montre qu'au XVIIIe siècle, le goût de l'intimité familiale apparait parmi les classes aisées, et se manifeste dans l'installation des appartements, dans les transformations de la politesse et dans la conversation familiale : « *Désormais la famille se ferme au monde, et se replie sur l'enfant.* [...] *C'est dans la conscience de ces devoirs d'amour et d'éducation, c'est autour de l'enfant, que la famille moderne s'est constituée en cellule de base de notre société* »[134].

---

[130] Cité par *Ibid.*

[131] TURMEL André, *op. cit.*

[132] ZERMATTEN Jean, *op. cit.*

[133] ARIES, Philippe. *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime, op.cit.*

[134] FLANDRIN Jean-Louis, « Enfance et société » *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 2, 1964. pp. 322-329

Ainsi dans toute l'Europe des Lumières, « *l'enfance est à la mode* » pour reprendre l'expression de Turmel[135]. En art, en philosophie, en morale, en médecine ou en économie politique, l'esprit du temps est sensible à ses grâces, à son innocence, à son éducation, et enfin à la nécessité de naissances nombreuses pour assurer la force de l'État[136]. Sans encore fonder des droits positifs, inscrits dans un corpus juridique, ces évolutions entrainent au moins un sentiment de devoir à l'égard des enfants.

C'est au XIXe siècle que les premières règles juridiques apparaissent. Dans le code pénal napoléonien de 1810, l'enfance est envisagée uniquement sous le biais des infractions que les individus âgés de moins de 15 ans seraient susceptibles de commettre. L'environnement économique contemporain de la révolution industrielle introduit une double rupture. Jusque-là, les enfants exerçaient, à mesure de leurs aptitudes, les mêmes activités que leurs frères ou leurs sœurs aînés et accompagnaient leurs parents dans leur labeur. Bernard Schlemmer montre que dans un même temps, d'une part, les conditions de travail se durcissent et quittent la sphère du privé et d'autre part, s'élabore une prise de conscience de la nécessité de protéger de façon spécifique cette main-d'œuvre fragile. On instaure donc progressivement une législation de plus en plus protectrice, qui s'achève par l'instruction gratuite et obligatoire[137]. C'est ce qu'Anne-Françoise Praz appellera le passage « *de l'enfant utile à l'enfant précieux* »[138], c'est-à-dire l'évolution d'une vision traditionnelle de l'enfant, qui le considère comme une aide à la famille, à une vision moderne qui voit dans l'enfant un investissement prometteur et qui fait de l'instruction le pivot d'une économie moderne. Toutefois, Praz rappelle que les attentes des parents sont en effet différentes selon le sexe de l'enfant : « *Du garçon, on attend peut-être un soutien financier et il est dès lors important qu'il soit mieux qualifié pour bien gagner sa vie ; de la fille, on attend plutôt une aide domestique, et les qualifications qu'elle a acquises dans la famille suffisent* »[139].

Les règles instaurées par l'Etat vont circonscrire l'enfance dans une forme sociale autonome : il va à la fois institutionnaliser la scolarisation de masse, la rendre obligatoire et interdire le travail des enfants, mais crée aussi un système pénal spécialisé dans la délinquance juvénile et un système de santé qui confère aux enfants des droits exclusifs, les soins dentaires gratuits par exemple. Dans ce même temps, l'État contrôle « *la négligence parentale, les abus de toutes sortes à l'égard des enfants, et spécifie du même coup les façons les plus appropriées d'élever ceux-ci* » rapporte Turmel[140]. Une

---

[135] TURMEL André, *op. cit.*

[136] MOREL Marie-France, « Les soins prodigués aux enfants: influence des innovations médicales et des institutions médicalisées (1750-1914) », *Annales de démographie historique*, pp. 157-181

[137] SCHLEMMER Bernard, « Scolarisation, éducation, travail des enfants et enfants travailleurs », *in* HAMELIN Philippe (ed.), *La situation dans les pays du Sud : synthèse et ensemble des contributions de chercheurs des institutions de recherches partenaires*, CEPED, ONU, 2004, pp. 227-238.

[138] PRAZ Anne-Françoise, *De l'enfant utile à l'enfant précieux*, Lausanne, Antipodes, 2005, 652 p.

[139] *Ibid*, p. 566

[140] TURMEL André, *op. cit.*

contextualisation de la naissance de la politique de l'enfance au début de la IIIe République est entreprise par Gérard Noiriel. Selon lui, « *la protection de l'enfance a été un enjeu majeur des luttes ayant opposé les républicains aux conservateurs entre les années 1880 et la Première Guerre mondiale* »[141]. Les partis hostiles à la République refusent toute intervention de l'État dans la famille, considérée comme le pilier central de l'ordre social. Pour réprimer les actes de maltraitance infantile, le camp conservateur entend moraliser les classes populaires en s'appuyant sur l'Église. À l'inverse, les partis républicains cherchent à faire primer les droits des individus sur la toute-puissance paternelle, symbole de l'ordre ancien. À leurs yeux, l'intérêt de la nation toute entière est en jeu, car les enfants maltraités deviennent de mauvais citoyens, des criminels ou des révolutionnaires. Les réformateurs prennent l'avantage à l'Assemblée, ce qui conduit le 24 juillet 1889 à l'adoption de la loi sur « *la protection des enfants abandonnés, délaissés ou maltraités* », qui prévoit notamment la « *déchéance de la puissance paternelle* » en cas de maltraitance grave. Aucune sphère de la société n'échappe plus désormais à l'intervention de l'État.

Le modèle sanitaire émerge à la fin du XIXe siècle, inspiré par la hantise du déclin démographique dû à la défaite française de 1870, les progrès de la médecine et l'influence de la conception de la bourgeoisie qui fait de la mort d'un enfant, « *la moins tolérable des morts* »[142] . À partir des années 1860, les médecins s'indignent de la surmortalité des enfants de moins de 1 an (180 ‰). Pour eux, ce taux pourrait être réduit par un accompagnement médical des mères et des nourrices. Les années 1890 voient le triomphe de la puériculture médicalisée initiée par les travaux de Louis Pasteur. Comme le rapporte Morel, la puériculture est teintée d'hygiénisme et « *recommande une seule bonne manière d'élever un bébé : tétées à heures fixes et limitées dans le temps, bains quotidiens, pesée hebdomadaire, vêtements peu serrés (le maillot est interdit), critique de la bouillie précoce, utilisation à partir du sevrage d'une diététique adaptée, apprentissage précoce de la propreté* »[143]. Le concept de « *mort évitable* » est inventé par les médecins, qui considèrent alors les mères comme des mineures qu'il faut éduquer et récompenser par de bonnes notes. La médicalisation de la petite enfance a toutefois connu des résultats exceptionnels, de 177 ‰ en 1890, la mortalité infantile passe à 78 ‰ en 1931.

Anne-Marie Sohn observe comment, entre 1870 et 1939, le comportement à l'égard des parents qui perdent un ou plusieurs de leurs enfants s'est progressivement modifié. À la fin du XIXe siècle, la perte d'un enfant est un malheur individuel auquel tous les témoins compatissent. En 1925, une femme qui a perdu quatre enfants en bas âge est poursuivie en justice pour déchéance maternelle. La femme s'écrit que ce n'est pas sa faute, le juge lui répond « *Puisque vous avez perdu quatre enfants*

[141] NOIRIEL Gérard « De l'enfance maltraitée à la maltraitance. Un nouvel enjeu pour la recherche historique », GENESES, vol.3, n° 60, 2005, pp. 154-167

[142] ARIES, Philippe. *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime, op. cit.*, cité par Marie-France Morel « La mort d'un bébé au fil de l'histoire », *op. cit.*

[143] MOREL Marie-France « L'amour maternel : aspects historiques », *op. cit.*

en bas âge, vous auriez dû penser que la façon de soigner vos enfants était vicieuse »[144]. Pour les juges, les bas revenus et le faible niveau d'instruction ne sauraient excuser les mères pour leurs négligences constatées - enfants sales, mal nourris, peu surveillés-, dont ils retirent souvent la garde des enfants. La baisse de la mortalité infantile, ajoutée à l'émergence de la famille nucléaire fondée autour de l'enfant, et l'intervention de l'Etat dans les affaires familiales expliquent en grande partie l'introduction d'un « *meilleur contrôle des calendriers de naissance* » au tournant du XXe siècle[145].

La deuxième moitié du XXe siècle connait une profonde évolution des conceptions relative au bon développement de l'enfant. La bataille gagnée par les médecins sur la mortalité infantile allait permettre l'émergence de la psychologie comme pratique et discours sur l'enfant. La psychologue québécoise Thérèse Gouin-Décarie écrit alors : « *pour l'enfant, l'absence de l'amour est plus redoutable que la présence des microbes* »[146]. En tout premier lieu, la priorité est donnée à l'affectif et à l'émotif dans le développement de l'enfant, si longtemps négligés par les hygiénistes. On dit ainsi à la mère « *bercez votre petit, cajolez-le, ne le laissez pas pleurer pour rien* »[147]. En second lieu, s'opère un renversement de la normalité, en particulier de celle imposée par la pratique médicale: l'enfant normal, ça n'est plus l'enfant sage, propre et docile, mais celui qui déborde d'énergie et qui dérange bien souvent les parents : « *De nos jours, on reconnaît plus de valeur à 1 'expression de la personnalité, aux émotions positives et à la curiosité intellectuelle spontanée de l'enfant, qu'aux belles manières, au silence et aux bonnes notes en classe* »[148].

Aujourd'hui, Laurence Gavarini constate dans notre société une « *fascination pour l'enfance* », « *la constitution de l'Enfant comme une sorte de messie* » qu'elle nomme « *la sacralisation de l'enfant* »[149], que Pierre Le Coz lie à la « *désacralisation du mariage* »[150] et André Turmel à « *l'absence de tout autre grand mythe intégrateur* »[151]. L'enfant, au sein du couple, devient la sublimation d'un amour qui s'est donné avant lui d'autres modes de manifestation, la bague, le mariage, ou la propriété. Pour Le Coz, ce ne serait plus le couple, mais bien l'enfant qui fonderait la famille, qui la prémunit contre la menace de la dislocation. Les moyens de contraception et le contrôle des naissances rendent indispensables pour les parents de faire proclamer leur désir d'enfant et ainsi, la modernité aurait fait de l'amour de l'enfant le modèle de l'amour vrai, authentiquement désintéressé et durable, à l'inverse de l'éphémère amour-passion entre adultes[152]. Pour Gavarini, l'abus est une

---

[144] SOHN Anne-Marie, *Chrysalides. Femmes dans la vie privée (XIXe- XXe siècles),* Paris, Publications de la Sorbonne, 1996,2 vol., 1 095 p.
[145] GODARD Francis, « La définition des âges de la vie », *Enquête*, n°5, 1989
[146] GOUIN-DECARIE Thérèse, *Ecole Des Parents Et Des Éducateurs, n°10, 1954,* p. 22
[147] *Ibid.*
[148] GOUIN-DECARIE Thérèse, *op. cit.*
[149] GAVARINI Laurence, *op. cit.*
[150] LE COZ Pierre, *op. cit.*
[151] TURMEL André, *op. cit.*
[152] LE COZ Pierre, *op. cit.*

nouvelle façon de penser l'enfance ainsi que notre rapport aux enfants. L'enfant freudien reconnu avec sa sexualité, ses pulsions, ses fantasmes cède sa place à l'enfant victime. Avec l'avènement de la CDE, celui-ci est internationalement reconnu sujet de droits propres, et non forcé de subir l'arbitraire de leurs éducateurs[153].

Toutefois, Pierre Le Coz souligne que l'amour parental est certes plus valorisé qu'il ne l'a été par les siècles passés, mais les dizaines de milliers d'enfants maltraités chaque année en France sont là pour tempérer le modèle dominant. De même, la fréquence des foyers monoparentaux et des familles recomposées permet de relativiser l'image de l'enfant comme nouvelle figure de l'Absolu au sein du couple[154].

1.2.2. L'image stéréotypée des enfants comme source de financement et support de communication efficace pour les ONG

Les ONG produisent des nombreuses images de leurs terrains d'intervention, qui sont notamment utilisées lors des publicités et collectes de fonds. Ce sont ces mêmes collectes de fonds qui, selon une enquête financée par le comité de liaison des Nations Unies, ont permis aux ONG d'acquérir popularité et soutien auprès de l'opinion publique au cours des dernières années[155]. En effet dans l'imaginaire collectif, une ONG fournit des informations non manipulées, en lesquelles le grand public a généralement confiance. Mais pour reprendre les termes de Bruno David, et « *considérant la communication comme phénomène de représentation du monde, influant sur la perception que nous avons de ce dernier* », les ONG n'ont-elles pas nourries leur images, stratégies et représentations, sur un passé historique, philosophique et religieux ? [156] L'amour de l'enfant n'a-t-il pas muté en symbole de la relation désintéressée et éthique à l'Autre dont l'humanité a besoin pour se sauver, en partie sous l'influence des ONG ? La question est d'autant plus sérieuse que la pratique humanitaire se déroule « en dehors » de l'Occident, tandis que sa représentation s'expose « en dedans ».

Nous verrons d'abord comment l'image des enfants est utilisée par les ONG, puis quels intérêts ces mêmes ONG sous-tendent l'utilisation de raccourcis et de stéréotypes à l'égard des enfants.

---

[153] GAVARINI Laurence, *op. cit.*

[154] LE COZ Pierre, *op. cit.*

[155] RODRIGUEZ Sandra, *L'effet boomerang des publicités d'ONG de développement*, Thèse, Université Stendhal Grenoble 3, 2008

[156] BRUNO David, « Vers un iconoclasme humanitaire ? », *Humanitaire*, n°25, 2010

1.2.2.1. Les enfants, supports de communication utiles au financement des ONG

L'une des premières stratégies de communication des ONG est de s'adapter aux susceptibilités et attentes qu'elles supposent être celles de leurs donateurs, et cela par l'utilisation de technique marketing issue du monde de l'entreprise, et en utilisant des images génériques de victimes considérées comme « pures », au premier rang desquels les enfants.

Premièrement la survie des ONG dépend dans une large mesure du financement privé, c'est-à-dire celui relatif aux dons des particuliers. Pour l'année 2010, les recettes « grand public » de Plan France représentent plus de 95% du total des recettes de l'année fiscale. Chez Médecin Sans Frontières Canada, par exemple, 12,3 millions de dollars sont issus du secteur privé en 2003-2004, sur un budget totalisant 16,4 millions de dollars. Le contexte de multiplication et de croissance des ONG implique une certaine concurrence entre elles, et une professionnalisation de leur personnel, chacune essayant d'accroître sa visibilité et de convaincre, sinon séduire, le public à faire des dons. Comme le remarque Benoit Bordeleau, celles-ci ont calqué leurs moyens de communication sur ceux des entreprises privées[157]. De même, l'expérience d'un stage au sein de Plan France permet de saisir l'ampleur de l'influence du vocabulaire d'entreprise sur les stratégies d'une ONG. Dans les réunions mensuelles traitant des résultats financiers, le personnel en majorité issu du monde de l'entreprise qualifiait les autres ONG de parrainage de « *concurrents directs* », et le parrainage de « *produit sponsorship* ». Par ailleurs, une ONG telle que Plan France s'adresse à des agences externes pour concevoir certaines de ses affiches, leur site internet et pour créer les concepts de campagnes de financement.

De plus, les ONG entretiennent des relations privilégiées avec les « bailleurs institutionnels », c'est-à-dire les institutions spécialisées capables de mobiliser des moyens financiers importants au titre de l'aide aux programmes d'urgence, de développement, etc. Par exemple, les logiques de privatisation de l'aide au développement amènent les agences publiques françaises, comme l'Agence Française de Développement (AFD), ou européennes, comme EuropeAid, à financer de plus en plus d'ONG et leur transférer des montants considérables, plutôt que de mettre en œuvre elles-mêmes leurs programmes. Par conséquent Marc-Antoine Pérouse de Montclos souligne que l'assistance à des populations démunies est devenue un business, un marché, dominé par les stratégies des bailleurs[158], elles-mêmes bien souvent déterminées par un agenda en partie politique[159]. Lorsque paraissent ces

---

[157] BORDELEAU Benoit, *Les publicités des ONG et la perpétuation des stéréotypes à propos de l'Afrique*, mémoire, Université du Québec, 2009

[158] PEROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, « Du développement à l'humanitaire, ou le triomphe de la com' », *Revue Tiers Monde*, vol.4, n° 200, 2009, p. 751-766

[159] Voir par exemple :Loi de finance 2011, Audition de M. Dov Zerah, directeur de l'Agence française de développement : « *L'AFD a de nombreuses tutelles : le ministère des affaires étrangères bien sûr, celui des*

stratégies, les intérêts financiers sont énormes et poussent les ONG à concevoir des programmes susceptibles d'être acceptés et financés. Ainsi, la logique se renverse, et ce n'est plus l'ONG qui détermine les besoins et les soumet aux bailleurs pour approbation, mais les bailleurs qui fournissent leurs critères à partir desquels l'ONG va soumettre un programme. Si les bailleurs ne forcent aucune ONG à soumettre un projet, les bénéfices tirés de l'agrément d'un bailleur institutionnel sont importants, en termes financiers et réputationnels pour l'ONG d'abord, en termes personnel et carriériste pour la personne ou le service concerné ensuite. Les postes de « chargé de relation bailleurs » étant considérés comme prestigieux au sein des ONG, une double concurrence peut se créer, entre ONG et au sein du personnel du l'ONG[160].

Deuxièmement, selon Bruno David, la communication des ONG correspond à une « *mise en évangile de l'humanitaire* », une « *iconographie du bien et du mal* » par laquelle « *l'humanitaire (et la solidarité) remplacerait l'expression religieuse et donnerait au monde occidental le reflet de sa morale* »[161]. En effet, en plus du sens premier d'une image, l'évocation et l'allégorie sont aussi perçues par le public, car « *une image est un ensemble de connotations* » comme l'écrit David Allen Aaker.

Les représentations victimaires sont très prisées par les médias, et les ONG en ont fait les « personnages obligatoires » de tout récit. Que la victime soit le fait d'une guerre, d'une catastrophe naturelle ou du sous-développement, la cause de sa souffrance est toujours considérée comme extérieure. Philippe Mesnard précise que la victime est d'autant plus facile à médiatiser que son statut de victime est placé à l'abri du doute des donateurs et des journalistes. En somme, « *le choix de ces figures pour incarner le discours humanitaire est la conséquence de leur meilleur rendement dans le processus de collecte* »[162], c'est-à-dire qu'elle corresponde à la conception globale de la victime par le public occidental : les vieillards, les femmes et surtout les enfants. Dans les représentations véhiculées, les « bénéficiaires », pour reprendre le jargon des ONG, tendent à perdre toutes particularités, pour être présentés seulement sous le plan de leur souffrance, comme des « *personnage génériques de l'humanité - des femmes, des enfants - envers qui chaque donateur doit pouvoir éprouver de la compassion* »[163].

L'enfant est donc un personnage médiatique de choix du « casting humanitaire » à destination du public occidental. Le visage des enfants est prisé les photographes, car selon la théorie des visages

---

finances, mais également le ministère de l'immigration, de l'identité nationale et du développement solidaire, sans oublier le ministère de l'outre-mer. C'est une situation peu confortable mais inévitable, compte tenu des missions de l'AFD qui sont au cœur de la politique étrangère de la France ».

[160] Ces observations sont tirées de la courte expérience de l'auteur de ce mémoire au sein du service programmes de Plan France. Elles ne doivent pas être comprises comme un dénigrement de cette ONG, mais plutôt d'une tendance structurelle à la croissance des exigences de financement, qui cause « une course à la subvention » au sein du service.

[161] BRUNO David, *op. cit.*

[162] DUPONT Stéphanie, *Les enjeux d'internet dans la communication des associations*, mémoire, Université de la Méditerranée, 2002

[163] *Ibid.*

de Lévinas, le visage de l'autre est une invocation à l'action éthique et qu'il exige une aide, une réponse. Ainsi l'enfant n'est représenté et perçu que comme « victime innocente», et a l'avantage ne pas être associé à une identité sociale trop marquée, qui serait susceptible d'entraver la générosité potentielle des donateurs. De plus, comme le montre Alice Corbet, l'alarmisme des représentations fait appel à la pitié du spectateur, lequel sera sommé de donner pour « *compenser* » le malheur des victimes et faire « *le bien* », car sa « *dette morale* » est d'être né du « *bon côté* »[164]. Cette « *politique de la pitié* » est définie par Luc Boltanski comme le devoir des « *heureux* » de soulager la masse informe des « *malheureux* »[165]. La représentation de la souffrance répondrait selon Corbet à différents modes d'engagements moraux : « *l'indignation (on cherche à réduire l'injustice), le sentiment (l'empathie), et enfin le sublime (l'observation du sujet malheureux)* ». Elle décrit les conventions figuratives des représentations, alliant sensualité exotique – dans les attitudes, les vêtements désordonnés, le mystère de gestes aux significations inconnues – et les référents religieux, la « pietà » ou la « madonne » universelle[166]. Le geste impulsif de don est rémunérateur pour les ONG, et celles-ci alimentent de plus en plus leurs campagnes d'images évocatrices, qui vont susciter l'émotion voire la responsabilité du spectateur, représentées par des « ambassadeurs », des vedettes qui permettent au public de s'identifier à la cause et d'amener, d'après Philippe Meyers, « *une nouvelle émotion* »[167].

A l'inverse, il y a des sujets à éviter comme l'explique en 1999 Philippe Lévêque, actuel Directeur de Care France et Directeur adjoint de Médecins du Monde de l'époque. Celui-ci évoque des cas de refus de sujet de campagne s'il n'était pas assez porteur « *au niveau des donateurs* » : « *On n'a pas le droit d'investir de l'argent qui ne va pas rapporter* » [168]. Ainsi les combattants, qu'ils soient rebelles ou soldats, et les hommes en règle générale – les hommes travailleurs ou ceux détenteurs d'une position sociale particulière – sont rarement évoqués. Car pour l'opinion, le combattant est susceptible d'être ou de pouvoir se transformer en bourreau des populations civiles, malgré les liens qu'entretiennent le plus souvent les « civils » et les « rebelles ». Même si les médias et les ONG ne le soulignent jamais, « *les combattants ne sont souvent que des civils armés et qu'ils ne sont susceptibles de mener un combat durable et efficace qu'avec l'appui d'une large partie de la population civile dont ils émanent* »[169].

---

[164] CORBET Alice, « La "bonne" victime : une question d'images, d'emblèmes, et un sens politique implicite », *Grotius*, mars 2011, en ligne : http://www.grotius.fr/la-bonne-victime-une-question-d%E2%80%99images-d%E2%80%99emblemes-et-un-sens-politique-implicite/ (consulté le 11 septembre 2011)

[165] BOLTANSKI Luc,, *La souffrance à distance : morale humanitaire, médias et politique*, Paris, Métailié, 1999, 282p.

[166] CORBET Alice, *op. cit.*

[167] Cité par HOFMANN Blaise, « Mécénat: ces «people» qui veulent sauver le monde », *UN Special*, n°648, février 2006

[168] Entretient avec Philippe Lévêque, cité par JUHEM Philippe, « Parler ici des malheurs lointains »*in* SIMEANT Johanna, DAUVIN Pascal (eds.), *ONG et humanitaire*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp.213-253.

[169] DUPONT Stéphanie, *op. cit.*

Au cours des dernières années, il s'est développé une critique de l'utilisation des images de souffrance par les médias et les ONG et de la compassion humaniste, notamment avec l'émergence des *visual culture studies*. Le débat se porte sur les « *icones universel de la souffrance humaine* »[170] comme ils furent désignés par Stanley Cohen : « l'enfant Biafrais » de la fin des années 1960 ou « l'enfant Ethiopien » des années 1980 comme image d'Épinal de l'enfant mourant de faim, qui fut l'image utilisée par Oxfam pour une décoration d'arbre de Noël[171].

Pour lutter contre ces images jugées dégradantes, des ONG européennes adoptent en 1989 un Code de conduite *: «:« Images et Messages » ayant trait au Tiers Monde*. Au nom de l'éducation au développement, ce code invite les ONG à ne pas utiliser des images « *misérabilistes ou pathétiques* », « *soulignant la supériorité du Nord* » ou « *qui généralisent et cachent la diversité des situations* »[172]. En 1991, Save the Children développe son propre guide pour une utilisation éthique de l'image des enfants et protéger leur dignité : « *Ne pas montrer les enfants comme des victimes impuissantes, par exemple avec des gros plans sur des enfants regardant la caméra d'un œil triste. Nous devons montrer la vérité pas être sentimental* »[173]. De manière originale, l'artiste photographe Alfredo Jaar décide de dénoncer la « *violence pornographique* » du voyeurisme occidental et enferme ses clichés du Rwanda dans des boîtes noires, plutôt que de les montrer aux visiteurs de son exposition.

Lors de la famine de 2011 dans la corne de l'Afrique, les ONG ont relativement bien respecté leurs codes de conduite, et ont remplacé les visages émaciés par des images de distribution de ressources, de prise en charge, et de protection (voir annexe 3 et 4). Pourtant les photos de bébés aux cotes apparentes ont persisté dans les médias et sur les appels à dons de quelques ONG (voir annexe 2), car comme le signale Susan Moeller, le type d'image associé à un type de crise aura tendance à être réutilisé : « *si les images de bébés affamés ont fonctionné dans le passé pour capter l'attention du public sur une crise complexe, alors les enfants affamés seront montrés lors de la prochaine crise* »[174]. D'un autre côté, certains spécialistes ont aussi critiqué la nouvelle égérie des ONG de développement centrées sur l'enfant. Hors contexte de crise, la photo d'une « jeune africaine qui sourit », a pour but d'éviter la représentation dégradante de la souffrance. Karen Wells, de l'Université de Londres, conteste ce nouveau « code des ONG », en affirmant que les représentations

---

[170] COHEN Stanley, *States of Denial: Knowing about Atrocities and Suffering,* Cambridge, Polity Press, 2001, p.178.

[171] BENTHALL Jonathan, *Disasters, Relief and the Media*, London, IB Tauris and Co, 1993, 310 p.

[172] Code de conduite disponible en ligne : http://www.concordeurope.org/Public/Page.php?ID=337&language=fre (consulté le 11 septembre 2011)

[173] *Focus on Images: The Save the Children Fund Image Guidelines*, Save the Children, 1991

[174] MOELLER Susan, *Compassion Fatigue: How the Media Sell Disease, Famine, War and Death,* London, Routledge, 1999, 400 p.

de souffrance peuvent « *susciter l'envie de réagir* », si elles sont doublées d'une interprétation politique[175].

Enfin, les codes de la communication ont aussi des conséquences sur le plan opérationnel. Marc-Antoine Pérouse de Montclos soutient que « *les impératifs de la communication prennent trop souvent le pas sur l'analyse des besoins* »[176]. Il relate l'exemple de l'envoie de nourriture par Action contre la Faim (ACF) au Sri Lanka après le tsunami de 2004, dans un pays qui ne connaissait pas de crise alimentaire. Selon lui, ACF s'est servi de cette image car « *un sac de riz débarqué sur une plage se vend beaucoup mieux auprès des donateurs en Europe. Qu'importe si le produit ne correspond pas aux besoins sur place* »[177]. Selon d'autres auteurs, les projets de reconstruction successifs au tsunami de décembre 2004 ont cherché à plaquer les stratégies des bailleurs sur les besoins des victimes[178]. Ces erreurs permettent de mettre en doute la valeur de l'expertise des ONG, qui fautes de temps et de ressources fournissent parfois des analyses peu fiables aux bailleurs. Pérouse de Montclos évoque le cas de l'analyse par l'Académie des sciences américaines de six enquêtes réalisées par des ONG sur la mortalité au Darfour en 2004 et 2005. Aucune n'a été considérée comme fiable par l'Académie. De la même manière, sur 125 enquêtes nutritionnelles menées par 14 ONG en Éthiopie en 1999 et 2000, seulement six répondaient aux critères minimum d'un sondage, les autres n'ayant « *aucune validité scientifique* »[179].

L'absence de remise en question de l'efficacité des ONG par les médias peut aussi être expliquée par la « *connivence* » entre les journalistes et le personnel des ONG, selon le terme d'Olivier Roy[180]. Mais il y a lieu de s'interroger sur le fait qu'une formation commune, notamment au sein des Instituts d'Etudes Politiques, une contrainte commune de vente et sensationnalisme, un échange de services entre humanitaires et journalistes « embarqués » permettrait aux organisations concernées d'éluder toute question sur l'iconographie humanitaire.

1.2.2.2. L'impact de l'usage des stéréotypes par les ONG

L'usage de stéréotypes se définit par le fait « *d'attribuer des caractéristiques semblables à différents membres d'un groupe, sans tenir suffisamment compte des différences qui peuvent exister*

---

[175] WELLS Karen, « Child-saving and child-rights: depicting the suffering child in international NGO fundraising leaflets », *Journal of Children and Media*, n°3, 2008, pp. 235-250

[176] PEROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, *op. cit.*

[177] *Ibid.*

[178] Voir par exemple : SMIRL Lisa, « Building the Other, Constructing Ourselves », *International Political Sociology,* vol. 2, n° 3, september2008, pp. 236-253

[179] PEROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, *op. cit.*

[180] ROY Olivier, « L'humanitaire en Afghanistan : entre illusions, grands desseins politiques et bricolages », *CEMOTI*, n° 29, janvier2000, p.26

entre les membres de ce groupe »[181]. Cette généralisation suppose la sélection d'un *in group,* celui de l'émetteur, et d'un *out group*, auquel n'appartient pas l'émetteur. Selon Willem Doise, un degré de schématisation plus fort est attribuée au *out group*, doublé d'un jugement a priori négatif. Comme l'explique Krueger, « *les stéréotypes sociaux englobent souvent des croyances ethnocentriques et exagèrent les perceptions des différences entre groupes. Les in group sont typiquement évalués plus positivement que les out group et les perceptions focalisées davantage sur les différences entre groupes que sur les similarités* »[182]. Les cas d'images chocs, qui portent atteinte à la dignité du sujet, peuvent être analysées comme une manière de s'en éloigner, de s'en démarquer et dévalorisent les comportements des autres groupes en excluant les différences individuelles. Ces stéréotypes sont d'autant plus importants à prendre en compte dans notre analyse qu'ils « *fournissent les prémisses sur lesquelles nous basons notre comportement* », selon Vincent Yzerbyt et Georges Schadron[183]. De plus, les stéréotypes peuvent avoir des impacts sur les membres du groupe stéréotypé, d'abord en engendrant et en renforçant des comportements discriminatoires, ou en dépréciant l'estime de soi des individus stéréotypés. Parfois, les individus concernés intègrent ces stéréotypes et les adoptent comme mode de comportement. Cette provocation chez l'autre du comportement attendu est appelé en psychologie sociale l'effet Pygmalion. Rappelons cependant qu'un sujet n'intègre pas forcément un stéréotype qu'il connait, et comme l'expliquent Richard Bourhis et André Gagnon, un individu peut apprendre un stéréotype puis le rejeter s'il le pense non conforme à la réalité[184].

Afin de compléter cette première approche théorique, rappelons que le concept de stéréotype est subordonné au concept de « représentation sociale » : « *Il s'agit d'une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social* »[185]. Ces représentations sociales, souligne Moscovici[186], sont des outils pour saisir notre monde, et sont, parfois, des stéréotypes.

Dans les faits, plusieurs études montent qu'une « *bonne partie du public entretient toujours des stéréotypes négatifs vis-à-vis des pays du Sud [...]* »[187]. Le *Code de conduite* adopté en 1989 par plusieurs ONG européennes mentionne dans son préambule une enquête cofinancée par la Commission Européenne, qui révèle une méconnaissance profonde des réalités. Pour six Européens

---

[181] DOISE Willem, *L'articulation psychologique et les relations entre groupes,* Bruxelles, De Boeck, 1976, 215p.

[182] KRUEGER Joachim, « Accentuation Effects and Illusory Change in Exemplar-based Category Learning », *European Journal of Social Psychology*, n°21, 1991, pp.37-48

[183] YZERBYT Vincent, SCHADRON Georges, *Stéréotypes et cognition sociale*, Liège, Mardaga, 1996, pp.145-146

[184] BOURHIS Richard, GAGNON André, « Les préjugés, la discrimination et les relations intergroupes » *in* VALLERAND Robert (dir.), *Les fondements de la psychologie sociale*, Boucherville, Gaëtan Morin, 1994, pp. 707-773

[185] JODELET Denise (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 1991, p.36

[186] MOSCOVICI Serge, *La psychanalyse, son image et son public,* Paris, PUF, 1961, 642 p.

[187] Enquête de l'OCDE, 2003, cité par dans RODRIGUEZ Sandra, *op. cit.,* p.23-24

sur dix, le Tiers Monde reste un fournisseur de matières premières ou une source de débouchés pour les produits européens, et pour la moitié des Européens, la raison principale des relations avec le Tiers Monde réside dans le besoin d'aide de ces pays[188]. D'autres idées reçues demeurent, comme la représentation homogène de l'Afrique. « *Considérer "l'Afrique" comme un ensemble indifférencié – terre d'aventures, de dépaysement mais aussi de violence – et "l'Africain" comme le représentant d'une entité souvent exprimée par l'emploi du singulier collectif, n'est pas obsolète en ce début du XXIe siècle.*», remarque Hélène d'Almeida-Topor[189].

Sandra Rodriguez juge que ces considérations ont très peu évoluées, et après des entretiens avec des jeunes canadiens sur leurs représentations des pays du Sud, les participants évoquaient « *généralement la famine, la sécheresse, la guerre et la corruption* »[190]. Paradoxalement, les interviewés avaient généralement conscience d'émettre un jugement partiel ou erroné, mais les images qu'ils évoquaient spontanément étaient sensiblement similaires aux stéréotypes véhiculés par les publicités des ONG. En entendant les mots de « *pays en voie de développement, Tiers-monde et Sud* », une répondante imaginait par exemple un petit enfant Biafrais, mangeant riz « *avec des mouches autour de la tête* »[191]. Benoit Bordeleau a enquêté sur les représentations des pays « en voie de développement », avec des jeunes de 17 à 20 ans qui n'avaient pas connu les publicités franchement misérabilistes des années quatre-vingt. Après leur avoir demandé de décrire une photo typique de celles qu'ils pourraient prendre en Afrique, presque tous ont fait allusion à des enfants, au cœur de leur photo imaginaire. Dans les entretiens menés, ces enfants Africains sont perçus comme « *des victimes de la misère qui évoluent dans un monde difficile, tout en gardant leur spontanéité, une certaine candeur et une joie de vivre* »[192].

Alors comment s'élaborent les représentations sociales chez un individu ? Pierre Mannoni estime que leurs sources sont nombreuses et diversifiées : elles se constituent à partir d'images, d'expériences personnelles ou de mythes collectifs, de clichés populaires, et d'idées reçues, au rang desquelles les stéréotypes[193]. Le rôle que joueraient les médias dans cette construction a été largement étudié. Ruth Amossy évoque un va et vient constant entre les représentations mentales et les images issues des médias[194]. Il est toutefois complexe de différencier l'influence des médias de celle de la famille ou de l'école, mais la socialisation de l'enfant alimente certainement l'apprentissage de préjugés et de stéréotypes[195].

---

[188] RODRIGUEZ Sandra, *op. cit.*,
[189] D'ALMEIDA-TOPOR Hélène, *L'Afrique*, Paris, Le Cavalier bleu, 2006, p.117
[190] RODRIGUEZ Sandra, *op. cit.*,
[191] *Ibid*, p.80
[192] BORDELEAU Benoit, *op. cit.*
[193] MANNONI Pierre, *Les représentations sociales* , Paris, PUF, 1998, 128 p.
[194] AMOSSY Ruth, *Les idées reçues. Sémiologie du stéréotype*, Paris, Nathan, 1991, 215 p.
[195] BOURHIS Richard, GAGNON André, *op. cit.*

Pour Éric Dacheux, les stéréotypes négatifs et des idées-reçues sur le Tiers monde sont renforcées par les agences de communications auxquelles font appel les ONG[196]. Cette thèse est pourtant complexe à prouver, d'autant que ces agences construisent leur communication en intégrant ce qu'elles pensent être les stéréotypes du récepteur. Le public – ou plutôt l'image du public qu'ont les agences de communication – influencerait donc la construction des publicités et leurs messages, agissant comme une boucle de rétroaction. Cet effet serait donc similaire à ce que montre la théorie de la communication à double étage (*two step flow*) : « [...] *le message n'a d'effet le plus souvent que lorsqu'il vient renforcer des opinions préexistantes* [...] »[197].

Comme indiqué dans la section précédente, les ONG exposent des séries d'images représentant implicitement les « bonnes victimes », au premier rang desquels « *l'enfant mourant ou l'enfant pauvre mais souriant* », mais aussi « *la femme belle et fiable bien que marquée par les souffrances, le vieil homme accomplit et sage mais résigné* »[198]. Pour Alice Corbet, ces images renvoient à des scènes où chacun joue son rôle : « *il y a celui qui apporte et qui soigne, et celui qui réclame et reçoit* ». Les victimes représentées sont alors réduites à des corps abandonnés et suppliciés, ce que Giorgio Agamben nomme la « *vie nue* » : une vie où la qualité politique de l'homme n'existe plus, et où il n'est réduit qu'à un corps biologique[199]. Mais comme le montre Philippe Mesnard, l'attention du public pour les « victimes » n'est pas forcément suffisante pour susciter le don. Les ONG doivent présenter en complément une solution crédible à cette situation, nécessitant et impliquant le don. Et par là, les ONG se renvoient une image d'eux-mêmes, en héros des temps modernes et crée une justification à leur existence. Dans cette relation, « *celui qui souffre intéresse moins que celui qui soigne et se regarde soigner* » soutient Bruno David[200].

Les ONG sont en quête perpétuelle de légitimité, car elles évoluent dans un monde changeant qui ne les laisse pas exemptes de critiques. Comme indiqué précédemment, les ONG ne diffusent pas que des images d'enfant dans le besoin, mais aussi des représentations de femmes et de vieillards. Alors quelle est la particularité des images d'enfants ? Kate Manzo répond à cette interrogation en exposant la thèse selon laquelle l'iconographie de l'enfance permet de donner une identité particulière à l'ONG. Et ce faisant, elle affirme que ces images d'enfants violent les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et de solidarité, qui sont pourtant au cœur même de la notion d'humanitaire[201]. Tout d'abord, la représentation de l'enfant comme innocent, dépendant et ayant

---

[196] DACHEUX Eric, « Les ONG sont-elles victimes des agences de communication ? », *Communication et langages*, vol. 102, n° 102, 1994, pp. 93-103

[197] MISSIKA Jean-Louis,WOLTON Dominique, *La Folle du logis. La télévision dans les sociétés démocratiques*, Paris, Gallimard, 1983, p.193

[198] CORBET Alice, *op. cit.*

[199] AGAMBEN Giorgio. *Homo Sacer: le pouvoir souverain et la vie nue*, Le Seuil, Paris, 1998, 213 p.

[200] BRUNO David, *op. cit.*

[201] MANZO Kate, « Imaging Humanitarianism: NGO Identity and the Iconography of Childhood », *Antipode*, vol.40, n° 4, 2008, pp. 632–657

besoin de protection prend racine dans l'idéologie et l'iconographie coloniale. Ces images servent ensuite à asseoir la survie institutionnelle de l'ONG, « *en remplaçant les récits de souffrance sociale par les images d'intervention humanitaires* »[202]. « *L'image universelle de l'enfant d'un pays en voie de développement* »[203] permet à l'ONG de se draper de la connotation apolitique de l'enfance, tandis que l'impartialité est affichée par la représentation de l'enfant seul, anonyme, sans marqueur particulier de culture, d'histoire ou de communauté. Sans signe distinctif, l'enfant seul représente l'humanité toute entière, et non plus sa propre situation et les causes de son statut de victime. De plus, Manzo remarque l'importance de « *l'absence* » ou de « *l'invisible* ». Ces enfants, sans leur famille ou communauté, apparaissent comme particulièrement vulnérable et l'auteur fait le rapprochement avec les images de missionnaires et d'infirmières, représentés dans un environnement uniquement peuplé d'enfants, afin de montrer la protection et le secours que pouvait apporter une nation extérieure à un pays du Tiers Monde. Pour Manzo, ces images sont contreproductives pour les ONG, en faisant penser que l'impression de totale dépendance des enfants fera augmenter les dons de particuliers. A long terme, infantiliser une partie du monde, les rendre inférieurs et impuissants, ne peut assurément pas servir les intérêts des ONG, ne serait-ce qu'en terme de rejet de la part des populations du Sud, ou de « lassitude » du public au Nord[204].

En outre, il a lieu de s'interroger sur la contradiction apparente de respecter les droits de l'enfant tels d'énoncés dans la CDE, et interpeller le potentiel donateur par des sentiments de pitié, de tristesse, ou de culpabilisation. Comme le note David Bruno, ces questions restent en suspens, « *notamment celle de l'image des victimes qui ne sont généralement pas au fait, dans la plupart des situations, qu'elles seront l'objet de placards sur les murs de notre bonne conscience et que leurs drames seront autant d'épices dans les plats de nos mornes quotidiens* »[205]. Ont-ils eu « *la possibilité de participer aux délibérations et de faire connaître leurs vues* » ? (Article 9, CDE) Ont-ils eu le « *droit d'exprimer librement [leur] opinion sur toute question [les] intéressant* » ? (Article 12, CDE) Les services parrainage des ONG sont souvent des cas intéressants de représentations des enfants. Plan Canada propose de parrainer en ligne des enfants, « *pour seulement 37$ par mois* ». Il est proposé de choisir le genre, l'âge et le pays de l'enfant, puis de choisir entre trois photos d'enfants qui correspondent à la sélection, avec des légendes de type « *mon nom est Ryan, je suis un garçon de 5 ans et je vis au Brésil* ». A noter que ce « catalogue » n'est disponible que pour le public anglophone. Le public francophone, lui, est redirigé vers un numéro d'appel au siège de Plan Canada[206]. Toutefois,

---

[202] COHEN Stanley, *op. cit., p.*174

[203] RUDDICK Susan, « The politics of aging: Globalisation and the restructuring of youth and childhood », *Antipode*, vol.35, n°2, p.341

[204] MANZO Kate, *op. cit.*

[205] BRUNO David, *op. cit.*

[206] Voir : http://plancanada.ca/childsponsorship/Default.aspx

ces pratiques des ONG en termes de parrainages d'enfants sont trop caricaturales des dérives de la communication des organisations, et méritent par conséquent des travaux universitaires spécifiques.

Autre sujet de critique de l'usage générique d'enfants dans la communication, celle-ci permet de provoquer une émotion susceptible d'occulter les questions relatives à l'origine de la crise. Dans leurs énoncés destinés au grand public, ne sont évoqués ni les causes des conflits, ni la répartition des torts, ni la justice des luttes menées ou les causes politiques de l'apparition de famines[207]. Si les causes de ce silence peuvent être compréhensibles, notamment pour ne pas être expulsé d'une zone d'intervention par un gouvernement, le don compensatoire confond la « réparation » médicale ou matérielle, avec la « réparation » politique ou sociale, par exemple la fin d'une injustice. Comme le déplore Alice Corbet, aux conditions « naturelles » s'associent souvent des populations « naturellement pas capables » dans l'esprit du public : « *De non responsables, ces victimes deviennent irresponsables* »[208].

[207] DUPONT Stéphanie, *op. cit.*
[208] CORBET Alice, *op. cit.*

Cette première partie fut l'occasion de présenter l'intérêt porté par les sociétés occidentales aux enfants et à l'enfance. Les ONG justifient rarement leurs actions spécifiques sur les enfants autrement que par les chiffres sans remise en contexte, avec des slogans qui indiquent que les enfants représentent l'avenir : « *Les enfants changeront le monde* »[209]. Pourtant, dans leurs publications annuelles, les ONG exposent leurs motifs de manière convaincante, d'abord par une vulnérabilité spécifique des enfants, ensuite par l'efficacité des actions visant les enfants. Qu'elles aient défendues les droits de l'enfant ou qu'elles s'y soient associés progressivement, la plupart des grandes ONG centrées sur l'enfant défendent aujourd'hui la Convention des Droits de l'Enfant, qui a l'avantage d'être quasiment universellement reconnue par les Etats en s'appliquant à eux de manière contraignante, et d'accorder de nouveaux droits aux enfants en leur reconnaissant pour la première fois la qualité d'acteur. Les ONG mettent en œuvre des programmes, dans la limite de leurs capacités, correspondant à la lettre de la CDE.

Ensuite, nous avons mené une recherche plus approfondie sur la relation que la société occidentale, et en premier lieu l'Europe et la France, avec l'enfance, en dépassant autant que possible les raisons rationnelles avancées par les ONG. Par une approche mêlant histoire politique et histoire des idées, la représentation de l'enfance a été étudiée comme étant le fruit d'un long processus de construction, qui aboutit aujourd'hui à une « sacralisation de l'enfant » dans nos sociétés. Toutefois, cette construction n'a pas été une marche linéaire et constante, mais un processus décousu, où plusieurs modèles ont parfois coexisté, avec des retours en arrière et des ruptures. Les grandes ONG centrées sur l'enfant, toutes nourries par le modèle culturel occidental, projettent sur le monde leurs propres perceptions. Les images d'enfants – « bonnes victimes » – sont souvent sélectionnées par les ONG pour leurs meilleurs rendements dans les collectes, car elles entrainent l'empathie du donateur. Mais ce faisant, les ONG jouent avec des images stéréotypées qui peuvent influencer le public, ou le conforter dans ses opinions, que ces « bonnes victimes » sont en fait des individus impuissants, voire irresponsables. Cette stratégie pourrait à terme desservir à la fois les populations au Sud et la survie économique des ONG du Nord.

Nous verrons dans une seconde partie le thème de l'exportation d'un modèle culturel donné, la représentation de l'enfance en Occident, vers d'autres sociétés. Nous étudierons les problématiques liées à cette exportation, avec l'exemple de la lutte contre le travail des enfants, et le discours des ONG prônant la scolarisation pour tous. Ensuite, nous analyserons les concepts d'interventionnisme occidental et d'ethnocentrisme des ONG dans un contexte plus global, afin de formuler des solutions pour sortir des débats conceptuels et formuler une éthique de l'action.

---

[209] Slogan de Plan France

2. L'exportation d'un modèle de l'enfance, enjeux et débats

Le préambule de la CDE définit un modèle de l'enfance au sein duquel les enfants ne peuvent connaitre un épanouissement harmonieux de sa personnalité, que dans le milieu familial, « *dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension* », afin de les préparer à mener « *une vie individuelle dans la société* ». Cette conceptualisation de l'enfance est, pour tous les observateurs, largement inspirée du modèle culturel du Nord, qui a émergé dans des circonstances historiques et culturelles spécifiques. Les certitudes quant à ce qui est « bon pour l'enfant » répondent aux représentations de l'enfant et de l'enfance, du père et de la mère, et chaque société peine en voir la relativité[210]. Pourtant les influences et les incitations se sont quasi-essentiellement à sens unique, du Nord vers le Sud, avec des risques évidents d'ethnocentrisme de la part des organisations du Nord. Nous allons étudier à présent l'impact des conceptions de la CDE sur les représentations de l'enfance au Sud, notamment dans le cas de l'enjeu du « travail des enfants » et des enfants de rues.

Nous analyserons d'abord les différences entre les modèles culturels de l'enfance, et les conséquences qui peuvent avoir la compétition entre ces modèles. Ensuite, l'ethnocentrisme occidental sera étudié, dans une perspective historique, pour examiner ses défis et penser ses perspectives

2.1.Les ONG et leur difficultés à universaliser une conception de l'enfance

D'une certaine manière, la définition de standards internationaux inspirés par le Nord concourt non seulement à la mise à l'écart de conceptions d'autres cultures, « *mais le modèle occidental de l'enfance devient aussi la norme pour juger les sociétés du Sud* »[211]. Nous verrons qu'une telle vision de l'enfance, épargnée par le travail, est un luxe que les sociétés occidentales sont incapables d'universaliser en la situation actuelle. Par nécessité économique et sociale, des mineurs de « pays en développement » assument des rôles d'adultes, y compris en travaillant à un âge beaucoup plus jeune que dans les pays occidentaux.

Nous étudierons d'abord la pluralité des conceptions de l'enfance, puis les pratiques des ONG en termes d'élimination du travail des enfants.

---

[210] REVEYRAND-COULON Odile, « D'autres principes éducatifs, une autre enfance, en Afrique de l'Ouest », *L'Enfant dans le lien social*, 2003, p. 223-230.

[211] LEWIS Norman, « Human Rights, Law and Democracy in an Unfree World ». in EVANS T. (ed.) *Human Rights, Fifty Years On: A Reappraisal*, Manchester University Press, 1998, p.95

2.1.1. De l'intervention dans des cultures plurielles et non occidentales

Selon Jérôme Ballet et Augendra Bhukuth, « *la situation des enfants est un miroir de la société. Les violences faites aux enfants sont en cela le reflet de la violence engendrée dans une société. En ce sens, l'analyse des situations des enfants nous apprend beaucoup sur les sociétés.* »[212]. Ce constat, de l'analyse de la situation des enfants qui débouche sur un jugement de société, est assez partagé parmi le public occidental.

Nous verrons d'abord que des contextes différents produisent des conceptions de l'enfance différentes, en prenant l'exemple de société africaines. Puis nous étudierons les déstabilisations qui peuvent résulter de l'exportation d'un modèle inadapté aux contextes locaux.

2.1.1.1. Une construction de l'enfance différente selon les contextes

Nous verrons d'abord qu'il existe des modèles culturels de l'enfance inspirés d'autres valeurs, d'autres normes culturelles, et s'imprégner de cette logique permet de prendre conscience de la relativité des différents savoir-faire.

Les mythes fondateurs des sociétés sont une des sources de construction du modèle culturel de l'enfance et ceux-ci sont très divers. A l'instar de certains mythes occidentaux, des sociétés font l'éloge de l'innocence des enfants. Par exemple, à l'origine de la formation politique du peuple turc se trouve un enfant innocent, chargé de tirer au sort la future lignée royale[213]. L'enfant peut se trouver à la création du monde, comme dans l'Egypte ancienne, où le monde fut créé à partir du « *Lotus originel portant le soleil enfant* »[214]. Il peut être trouvé au Tibet une légende similaire, où de l'œuf, et non plus du lotus, naît l'enfant originel. Dans plusieurs autres traditions mythiques, la naissance de l'humanité à partir de la terre est assimilée à celle de l'enfant qui sort du ventre de sa mère, comme chez les indiens Lenni Lenape d'Amérique du Nord[215]. A l'inverse, une attitude de rejet de la société envers les enfants peut aussi être expliquée par certains mythes. C'est la thèse défendue par Claire Brisset dans son livre *Un monde qui dévore ses enfants,* où elle décrit des légendes d'adultes dévorant leurs enfants par peur qu'ils ne prennent leur place[216]. Toutefois, ces mythes peinent à expliquer l'ampleur et la diversité

---

[212] BALLET Jérôme, BHUKUTH Augendra « Introduction : penser la société, penser l'enfance dans les pays en développement », *Mondes en développement,* vol. 2, n° 146, 2009, p. 7-10.
[213] BERTHON Eric, « Le sourire aux anges : enfance et spiritualité au Moyen Age (XIIe-XVe siècle) », *Médiévales*, n°25, 1993. pp. 93-111
[214] RACINE Luc, « Symbolisme et analogie : l'enfant comme figure des origines », *Études françaises*, vol. 19, n° 3, 1983, pp. 105-120
[215] *Ibid.*
[216] BRISSET Claire, *Un monde qui dévore ses enfants*, Paris, Liana Lévi, 1997, 180 p.

des pratiques culturelles, et nous prendrons l'exemple de cultures africaines, qui sont souvent évoquées dans les discours des ONG francophones.

Selon Benedict Carton, les premiers observateurs européens du XIVe siècle rapportent des récits qui contredisent l'image d'enfants impuissants aux conditions de vie épouvantables. Même les récits les plus méprisants remarquent que les enfants d'Afrique Sub-saharienne montrent de l'assurance, et du potentiel. Benedict Carton décrit toutefois une histoire statique de l'enfance dans ces régions. Pour lui, « *à partir de l'âge de fer en passant par le Moyen Age et jusqu'au vingtième siècle* », les patriarches qui structuraient les relations sociales ont encouragé les conceptions d'un enfant africain travailleur et obéissant à la fois à sa famille et à des communautés plus larges. Ce modèle d'organisation s'est étendu à travers le continent à partir de l'an mil en Afrique de l'Ouest parmi les communautés Yoruba, Haoussa, et Ibo ; en Afrique centrale parmi les peuples Kongo et Gisu ; dans le sud de l'Afrique parmi les Pondo, zoulou, sotho et chefferies, et en Afrique de l'Est chez les Kikuyu, et les familles Chewa[217].

Toutefois, cette structure très hiérarchisée ne signifie pas l'immobilisme et l'obéissance constante des plus jeunes. Les exemples historiques montrent que les jeunes générations se sont parfois rebellées contre leurs aînés, comme en Afrique du Sud en 1906, où les jeunes Zoulous massacrent leurs patriarches pour avoir manqué à leurs obligations[218].

Pour Ferdinand Ezembé, « *les sociétés africaines n'ont pas attendu qu'il y ait une charte internationale pour reconnaître des droits aux enfants* »[219]. En racontant son entrée à l'âge adulte, l'auteur malien Amadou Hampate Ba cite les propos de son père :« *Cette nuit va être celle de la mort de ta petite enfance. [...] Elle t'accordait des droits sans t'imposer aucun devoir, pas même celui de servir et d'adorer Dieu. A partir de cette nuit [...] tu seras tenu à certains devoirs, à commencer par celui d'aller à l'école coranique* »[220]. Ezembé se base sur les travaux de Thérèse Locoh[221] pour certifier que de nombreuses sociétés africaines traditionnelles reconnaissent à l'enfant le droit de se nourrir, d'être logé, de s'habiller, d'être protégé et surtout d'être instruit. Les parents sont près à d'énormes sacrifices pour que leurs enfants puissent s'insérer dans les secteurs économiques, l'enfant étant considéré comme le seul investissement rentable capable de faire bénéficier le groupe familial.

La principale différence avec les sociétés occidentales est décrite par Ezembé comme la difficile reconnaissance d'une personnalité à l'enfant. Ne pouvant exister pour eux même, les enfants des communautés au Sud du Cameroun n'étaient souvent « *que les représentants d'une personne morte*

---

[217] CARTON Benedict, « Rare Historical Perspectives of Childhood in Africa », *Encyclopedia of Children and Childhood in History and Society*,2004

[218] *Ibid.*

[219] EZEMBE Ferdinand, « Droits de l'enfant et approche de la maltraitance dans les cultures africaines », *Migrants*, n°103, décembre 1995

[220] BA Amadou Hampate. *Amkoullel l'enfant peul*, Paris, Actes sud , 1991, 442 p.

[221] LOCOH Thérèse. « Les jeunes en Afrique : enjeux démographiques , enjeux sociaux », *Cahiers Québécois de démographie* , vol 21 n° 1, 1992 , pp 29-44 . cité par EZEMBE Ferdinand, *op. cit.*

ou vivante, aimée ou haïe », et les affects liés à cette personne leurs étaient transposés[222] : « *En naissant l'enfant africain est déjà enfermé dans une histoire qu'il ne vient que répéter* »[223]. L'identité individuelle passait par le nom de l'enfant, par son attachement aux groupes ethniques auquel il appartient, et par rite d'initiation que lui et sa classe d'âge ont vécu. Ceux-ci devaient respecter le droit d'aînesse des garçons, garants de la perpétuation de la lignée familiale, qui en contrepartie assuraient la protection des plus jeunes. La notion d'adolescence demeure toujours mal cernée dans certaines sociétés rurales, les jeunes passant directement du statut d'enfant à celui d'adulte. Pour les filles, la puberté signifie donc l'entrée dans l'âge adulte et le mariage, parfois avec des personnes âgées. Celles-ci sont par ailleurs considérées comme uniques détenteurs de la sagesse. Chez les Yoruba du Nigéria, un proverbe dit : « *un jeune peut avoir autant d'habits qu'une personne âgée, mais il n'aura jamais autant de rides que lui* ».

Dans les sociétés traditionnelles, les femmes s'occupent de l'éducation des enfants jusqu'à ce que ceux-ci atteignent l'âge de sept ans, puis les rôles parentaux se différenciaient : la mère s'occupant de l'éducation des jeunes filles – apprentissage du rôle de future mère et épouse, de règle de pudeur et de présentation en public – et le père inculquant des notions d'intégrité et d'honneur aux garçons. Cependant selon le principe de « *l'éducation diffuse* »[224], l'éducation de l'enfant n'incombe pas à ses seuls parents biologiques. En effet tout adulte de la communauté de la génération des parents prend part à l'éducation des enfants. Ainsi, deux espaces d'éducation cohabitent : la maison, où règne le père, et l'extérieur, où l'enfant est sous la surveillance des adultes.

La sanction éducative n'est pas à confondre avec les mauvais traitements, « *car les cultures africaines ne tolèrent pas les abus et violences gratuites sur les enfants* » selon Daniel Mbassa Menick[225]. Ces sanctions s'inscrivent plutôt dans le cadre d'une douleur structurante, censée préparer les enfants aux peines qui les attendent, dans un monde où les plus courageux seront les plus disposés à s'en sortir. Dans ces sociétés dites « lignagères », l'enfant devient progressivement une personne, les techniques de puériculture ayant pour objectif de révéler sa future personnalité. Cette caractéristique n'est pas l'exclusivité de l'Afrique. Comme le rappelle Doris Bonnet, « *qu'on se situe dans certaines couches sociales de l'Île de la Réunion, dans les campagnes boliviennes, ivoiriennes ou burkinabè, le corps du bébé doit être façonné, toiletté, massé, au cours d'un ensemble de manipulations corporelles qui visent à la "finition du corps du nouveau-né"* »[226]. L'auteur rapporte que l'enfant des sociétés

---

[222] LOLO Berthe, « La dyade de la relation mère-enfant ou la prise en charge de l'enfant africain », *Transitions*, n°31, 1991

[223] EZEMBE Ferdinand, *op. cit.*

[224] EZEMBE Ferdinand, *op. cit.*

[225] MBASSA MENICK Daniel, « Adolescence et violence. Impact des traditions et coutumes africaines dans la signification de la loi à l'enfant en pratiques familiales, sociales, éducatives et juridiques », *Médecine Tropicale*, vol.63, n°6, 2003, pp.601-607

[226] BONNET Doris, « La construction sociale de l'enfance : une variété de normes et de contextes », *Informations sociales*, vol.4, n° 160, 2010, pp. 12-18

rurales n'est souvent pas écouté au sens où les pédagogues des pays occidentaux l'entendent. C'est le corps de l'enfant qui parle, « *il est objet de communication, et les parents, la famille ou les devins interprètent et traduisent les messages des esprits de l'au-delà, via ses souffrances physiques, ses maladies ou ses malformations* »[227]. Mbassa Menick note que la honte est un autre moyen traditionnel d'éducation, « *ce qui serait apparenté à une maltraitance psychologique en milieu occidental* », la transgression de l'interdit demeure taboue, par l'influence de l'animisme, le crédit accordé à la pensée magique, et les croyances en la protection des esprits[228].

Dernières caractéristiques du système familial de l'Afrique traditionnelle et rurale, la forte fécondité, qui s'expliquent selon Marc Pilon et Kokou Vignikin « *pour des raisons à la fois démographiques (réponse à la mortalité élevée), économiques (besoin de main d'œuvre, de sécurité pour le futur), politique (puissance du lignage, du clan), religieuses (culte des ancêtres)* »[229], et la circulation d'enfants. Le placement d'enfants entre familles, ou « confiage », est une pratique très ancienne et très répandue. Etudiée par Odile Reveyrand-Coulon dans quatre ethnies du Sénégal – Mandingue, Peul, Serer et Wolof – l'auteur montre que cette démarche éducative est considérée comme une « chance », non seulement pour le parent qui le donne, pour l'adulte qui le reçoit mais aussi pour l'enfant. Car l'enfant, devenu adulte, soutiendrait à son tour cette idée de « chance » d'être éduqué par une seconde mère : « *Après une période de souffrance psychique tue, le sujet intériorise, en un mouvement psychique de retournement défensif, cette position d'enfant « désigné » auquel a été attribuée une "chance"* »[230]. Valérie Delaunay décrit les pratiques d'infanticide au Sud Cameroun, pour les nouveaux nés affligés d'une pathologie organique importante, au Bénin, pour les enfants malformés, chez les Chaga du nord de la Tanzanie, pour les cas de naissance hors mariage, ou chez les Igbo du Nigéria, pour les jumeaux[231].

En conséquence, deux types de juridictions, représentant deux conceptions de l'enfance, cohabitent dans ces sociétés. La plus répandue est le droit oral ou coutumier, ce sont les us et coutumes traditionnelles, et la seconde est le droit écrit ou légal. Concernant ce dernier, et s'ajoutant aux droits nationaux, une Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant a été adoptée par l'Organisation de l'Unité Africaine en juillet 1990. Elle diffère assez peu de la CDE, rappelle dans son préambule que « *l'enfant occupe une position unique et privilégiée dans la société africaine* », et place l'enfant au cœur des enjeux et impératifs de paix, de développement et de progrès.

---

[227] BONNET Doris, *op. cit.*

[228] MBASSA MENICK Daniel,, *op. cit.*

[229] PILON Marc, VIGNIKIN Kokou,. « Stratégies face à la crise, changement dans les structures familiales », *in* COUSSY Jean VALLIN,Jacques (dir), *Crise et population en Afrique*, Paris, CEPED, 1996, pp. 471-493

[230] REVEYRAND-COULON Odile, *op. cit.*

[231] DELAUNAY Valérie, « Abandon et prise en charge des enfants en Afrique : une problématique centrale pour la protection de l'enfant », *Mondes en développement*, vol.2, n° 146, 2009, pp. 33-46

Sur un plan théorique, quelle position une ONG peut adopter face à des pratiques culturellement différentes ou choquantes ? Peut-on remarquer, avec Reveyrand-Coulon, que ces constructions sont en cohérence avec des valeurs et normes, elles même en adéquation avec le contexte de vie de chaque peuple, bien que celles-ci puissent surprendre[232] ? Peut-on affirmer avec Ball et Hill que « *les jumeaux ne sont pas tués en tant que tels mais parce qu'ils s'inscrivent dans une ou plusieurs autres catégories d'enfants qui seront tués et démontrent que la raison qui prévaut est liée aux chances de survie réduite de l'enfant* »[233] ? Valérie Delaunay remarquent que les études sur ces question sont rares, « *par peur de passer pour critique de l'Afrique* », pour cause de « *vision idyllique des relations humaines en Afrique* »[234] ou en supposant que ces pratiques ont aujourd'hui cessées. Toutefois, elle soutient que des moyens d'actions existent, et par leurs effets, des pratiques alternatives ont émergé. Par exemple, les enfants « extraordinaires » et leurs géniteurs doivent payer une amende – par des danses et des cérémonies – les lavant de tout soupçon[235]. Dans la plupart des pays cités, la criminalisation de l'infanticide et la création de centres d'accueil pour enfants handicapés, ou pour jumeaux, contribue fortement à limiter les pratiques d'infanticide et d'abandon en offrant une alternative acceptable aux parents.

Pour les cas de violences éducatives, les questions sont similaires, faut-il classer les techniques de maternages des femmes wolof du Sénégal[236], ou les rites d'initiation Soo des Betis du Sud-Cameroun[237] dans la catégorie des mauvais traitements, car condamnés par la CDE[238], mais validés largement par les normes de référence de la société au sein de laquelle cette pratique est constatée ? De nombreuses études ont démontré les effets négatifs des châtiments corporels sur les enfants[239] mais celles-ci ont-elles pris la peine d'évaluer les rudes conditions de vie des contextes ruraux ? Il est toutefois assez significatif de remarquer, comme le fait Bernard Terrisse, l'existence d'une multitude de publications sur la maltraitance mais très peu d'écrits sur la bientraitance[240]. Il remarque une tendance à définir la bientraitance par opposition à la maltraitance, comme la définition proposée par

---

[232] REVEYRAND-COULON Odile, *op. cit.*

[233] BALL Helen, HILL Catherine, « Reevaluating Twin Infanticide », *Current Anthropology*, vol.37, n°5, 1996, pp.856-863

[234] DELAUNAY Valérie, *op. cit.*

[235] SINGLETON Michael, *Du missionnaire anthropophage à l'anthropologue post développementiste.* Paris, L'Après-développement, 2004, 255 p.

[236] Les femmes wolof du Sénégal massent le corps du bébé pour qu'il passe de l'état mou, à l'état dur, solide, puis à l'état sec. L'enfant est lancé et rattrapé par la mère , ou bien suspendu tête en bas.

[237] Le passage de l'enfance à l'âge adulte comportaient des épreuves demandant une grande endurance physique, et beaucoup de jeunes y trouvaient la mort.

[238] Les articles 19, 28 et 37 de la Convention relative aux droits de l'enfant engagent les Etats partie à lutter contre les violences éducatives et autres traitements inhumains ou dégradants.

[239] Voir par exemple GERSHOFF Elizabeth, « Corporal Punishment by Parents and Associated Child Behaviors and Experiences », *Psychological Bulletin.* vol. 128, n° 4, 2002, pp. 539-579

[240] TERRISSE Bernard, «De la bientraitance à la maltraitance : une mince ligne rouge», in DESMET Huguette, POURTOIS Jean-Pierre, *Culture et bientraitance,* Bruxelles, De Boeck Université, 2005, pp. 19-23

Pourtois, Desmet et Nimal : « *Sa définition se fait alors par défaut : la bientraitance est l'absence de facteurs de maltraitance* »[241]. Toutefois, si la finalité éducative des parents est d'amener l'enfant à s'adapter avec succès à son environnement physique, culturel, économique et social afin qu'il puisse assurer à son tour ses rôles d'adulte, Terrisse définit donc la bientraitance « *comme l'ensemble des comportements éducatifs émanant des parents et de toute la collectivité (en premier lieu de l'institution scolaire et de ses acteurs), destinés à adapter l'enfant de façon harmonieuse aux conditions de vie qui prévalent dans cette collectivité* ». Dans cette perspective, la notion de bientraitance est étroitement liée au contexte et aux représentations communes à une société donnée, voire à une classe sociale ou à un groupe particulier de cette société. Par extension, cela signifierait que « *seuls les différents acteurs dans une culture spécifique peuvent définir ce qui peut être considéré comme bientraitance ou maltraitance dans cette culture et établir les balises qui permettent de ne pas franchir la mince ligne rouge qui les sépare dans des cultures différentes* »[242].

Il importe cependant de se méfier de la naturalisation d'une culture, fut elle traditionnelle ou ancestrale. Ces sociétés n'auraient jamais refusées d'accéder à des valeurs universelles selon Jean-François Bayart, et les idéologies autochtones auraient déjà vanté « *les mérites du changement social, du bien-être et de l'enrichissement* »[243].Les travaux de Georges Balandier ont montré la capacité d'adaptation des sociétés africaines dites traditionnelles[244]. André Mary parle lui d'ambivalence des cultures africaines, d'une constante oscillation entre plusieurs visions du monde antagonistes, qui mènent à des contradictions manifestes[245]. Ce « *malentendu productif* », comme le nomme Marshall Sahlins, entre droit coutumier et droit légal, n'est pas synonyme d'impasse, mais d'une certaine créativité[246].

2.1.1.2. De la déstabilisation à la dévalorisation des sociétés par l'exportation d'un modèle

Remarquons avec Boris Cyrulnik que les experts occidentaux semblent avoir beaucoup réfléchi sur l'enfant en lui-même, en négligeant la réflexion sur l'environnement dans lequel l'enfant

---

[241] POURTOIS Jean-Pierre, DESMET Huguette, NIMAL Patricia, « Vers une définition des conditions de bientraitance », *in* M. GABEL, F. JESU et M. MANCIAUX (Éds) *Bientraitances – Mieux traiter les familles et les professionnels*, Paris, Éditions Fleurus, 2000, pp. 67- 92

[242] TERRISSE Bernard, *op. cit.*

[243] BAYART Jean-François, *L'Etat en Afrique*, Paris, Fayard, 1989, 439 p. ; Cité par PETITEVILLE Franck, « Intérêts et limites du paradigme culturaliste pour l'étude du développement », *Revue Tiers Monde*, PUF, vol.36, n°144, 1995, pp. 859-875

[244] BALANDIER Georges, *Sens et puissance, les dynamiques sociales*, Paris, PUF, 1971, 334 p.

[245] MARY André, « Le travail symbolique des prophètes d'Eboga » , *Cahiers d'études africaines*, vol.33, n°132, 1993, pp. 613-643

[246] SAHLINS Marshall, *Historical Metaphors and Mythical Realities*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1981, 96 p.

évolue[247]. Des politiques ou des « actes citoyens » se sont révélés être néfastes pour les enfants. C'est le cas par exemple des « Programmes d'Ajustements Structurels », réformes économiques mises en place par Fonds Monétaire International (FMI) ou la Banque Mondiale pour mettre les pays endettés sur la « voie du développement » dans les années 1980. Ces plans furent l'objet de nombreuses critiques, particulièrement l'impact social des coupes budgétaires dans les services sociaux L'UNICEF rapportait à la fin des années 1980 que ces programmes étaient responsables de la « *baisse des niveaux de santé, de nutrition et d'éducation de dizaines de millions d'enfants en Asie, Amérique Latine et Afrique* »[248].

Ce sont parfois les citoyens des pays occidentaux qui en voulant améliorer la situation des enfants des pays « en voie de développement » ont lancé des initiatives qui se sont révélées être néfastes. Dans le cas de la lutte contre le travail des enfants, qui sera le sujet de la prochaine section, l'exemple le plus célèbre demeure celui de la campagne de boycott lancée contre Nike en 1994 pour son utilisation d'une main d'œuvre enfantine pour la fabrication de ballons de football. Jo Boyden, Birgitta Ling, et William Myers montrent que nombre d'enfants se sont trouvés dans des situations plus précaires encore, ont été licenciés de leur emploi, sans pour autant se voir proposer des solutions alternatives[249]. Comme le souligne Antonella Invernizzi, « *les enfants qui ont pu conserver leurs emplois étaient en meilleure santé et avaient une meilleure alimentation que leurs moins chanceux collègues qui se sont trouvés sans travail ou alors avec une activité moins rentable (et plus pénible)* »[250].

D'autres initiatives d'Etats, sous l'effet de considérations économiques et de pressions de la société civile, ont abouti à de menaces d'interdiction d'importations de produits fabriqués par des enfants. Sans étude d'impact préalable, la proposition de loi américaine « Loi contre le travail des enfants » de 1993, a conduit au licenciement de 55 000 enfants Bengalais, principalement des filles. Selon l'étude menée par l'OIT et l'UNICEF, aucun enfant sur l'échantillon interrogé n'est retourné à l'école[251].

Les catégories sont des schémas de classement qui contribuent à construire la réalité qu'elles évoquent. Michael Barnett et Martha Finnemore ont montré que les organisations internationales avaient « un pouvoir de constitution », c'est-à-dire une capacité de créer et définir une réalité sociale,

---

[247] Interview pour l'Unicef, « La majorité des enfants peut s'en sortir », février 2008, disponible ici : http://www.unicef.fr/contenu/actualite-humanitaire-unicef/boris-cyrulnik-la-majorite-des-enfants-peut-sen-sortir-2008-02-01 (consulté le 11 septembre 2011)

[248] CORNIA Giovanni Andrea. *Adjustment with a Human Face*, Oxford, Clarendon Press, 1987, 319 p.

[249] BOYDEN Jo, LING Birgitta, MYERS William, *What Works for Working Children*, Rädda Barnen and UNICEF, 1998

[250] INVERNIZZI Antonella, *op. cit.*

[251] Citée par BOYDEN Jo, LING Birgitta, MYERS William, *op. cit.*

de définir un problème et à déterminer les moyens légitimes pour le régler[252]. Comme le souligne Luis Tejada Ripalda, la « *catégorie enfance fabrique l'enfance* », et s'impose comme une « *loi tacite* » qui doit être appliquée par ceux qui socialisent et acceptée par les socialisés[253]. Les réflexions et discussions ont toujours été effectuées dans une langue internationale, la plupart du temps en anglais, alors que la quasi-totalité des principaux protagonistes impliqués utilisent une autre langue au quotidien. Cette globalisation de la catégorie « enfant » justifie donc l'emploi de solutions similaires quel que soit le contexte. Gladys Taglang, Zita Vicente, et Damien Wahli montrent dans leur mémoire que l'association suisse ACCED réalise des projets semblables de scolarisation des enfants au Togo et en Ethiopie[254]. La stratégie de Plan France, en Haïti (projet « Fonkoze »), au Togo (projet « Lutte contre le trafic d'enfants II »), ou en Inde (projet « Dhaba Kids II ») pour lutter contre le travail des enfants est assez similaire : engager les parents dans des groupes d'entraide favorisant les activités économiques génératrices de revenus, et soutient par des services de microfinances.

Vanessa Pupavac soutient que ce discours, qui impose une vision de l'enfance, attribue des « *fautes morales* » à la fois à la population adulte de ces pays mais aussi à leurs sociétés toutes entières. La situation des enfants « *ne peut pas être séparée de la situation de la société en général* » affirme-t-elle, « *et singulariser le sort des enfants blâme implicitement ou explicitement les adultes de leur sort* ». Ces adultes seraient accusés d'être des agresseurs réels ou potentiels d'enfants, en violant l'image de l'enfance des pays du Nord. Il peut être constaté assez aisément dans les publications des ONG l'emploi du thème des « enfants à risques ». Pupavac estime que ces publications participent à la dénonciation de la famille, qui si elle était la « *source majeure de danger pour l'enfant* »[255]. Certains chercheurs considèrent en effet avec suspicion le potentiel d'influence des parents sur les enfants[256], présentant la famille comme une institution plus violents que les militaires, « *sauf en temps de guerre* »[257].

Certains cadres d'ONG reconnaissent les limites des approches prônées par les ONG, qui auraient des effets négatifs inattendus. Alexandre Diouf, membre de l'équipe de Plan Sénégal, évoque les difficultés de mise en place de la « participation communautaire » dans les communautés soutenues par l'ONG. Pour lui, les promoteurs de ce concept se représentaient la société traditionnelle comme unitaire et indifférenciée, et négligent l'existence de « *groupes sociaux traditionnellement affaiblis, de*

---

[252] BARNETT Michael, FINNEMORE Martha, *Rules for the World: International Organizations in Global Politics*, Ithaca, Cornell University Press, 2004. 226 p.

[253] RIPALDA Luis Tejada « Les petits de la rue sont-ils aussi des enfants ? », in DELALANDE Julie, *Des enfants entre eux*, Autrement, 2009, pp. 127-150

[254] TAGLANG Gladys, VICENTE Zita, WAHLI Damien, *Déconstruction du discours de l'association ACCED*, Université de Fribourg, 2005

[255] PUPAVAC Vanessa, « Misanthropy without borders: the international children's rights regime », *Disasters*, vol.25, n°2, 2001, pp. 95-112

[256] PARTON Nigel, *The Politics of Child Abuse*, Basingstoke, Macmillan Education, 1985, p. 162

[257] STRAUS Murray, GELLES Row, STEINMETZ Suzanne, *Behind Closed Doors: Violence in the American Family*. Sage, Newbury Park, 1988, p.4

statut inégalitaire et d'intérêts divergents de ceux du reste des "privilégiés" par le système traditionaliste ». La volonté des ONG de cibler la participation de tous peut conduire à la stigmatisation des groupes défavorisés, et donc produire un effet contraire à celui recherché. En effet, Diouf rappelle qu'une stratégie de survie de ces groupes consiste à s'établir comme « protégés » de groupes plus favorisés. Pour lui, déstabiliser cette structure exposerait les groupes les moins favorisés à des conséquences désastreuses[258].

2.1.2. De la conception idéalisée des ONG occidentales aux réalités de terrain : l'exemple de la lutte contre le travail des enfants

En mars 2011 paraissait la publication biannuelle de Plan France, le *Plan Info*, magasine d'information à destination des « *marraines, parrains, et donacteurs de Plan* ». La photo de couverture montrait une jeune fille seule, debout, visiblement dans un atelier de confection, avec un titre en gras : « *Comment en finir avec le travail des enfants ?* » (voir annexe 6). A l'exception de Radda Sarnen, la branche suédoise de Save the Children, la plupart des ONG suivent les positions de l'UNICEF en la matière, à savoir faire reculer et à terme abolir le travail des enfants dans le monde.

Dans les études universitaires, moins soumises aux exigences du public, deux modèles de pensées antinomiques s'opposent. Ainsi, concernant la problématique du travail des enfants, une première approche considère que l'enfant au travail est nécessairement exploité, il est victime d'un travail qui l'empêche d'aller à l'école, qu'il soit « *trieurs de déchets, domestiques, saisonniers agricoles, travailleurs à la chaîne dans les usines ou encore prisonniers des réseaux de prostitution* »[259]. L'autre point de vue prend en considération les modes locaux de socialisation et de représentations de l'enfance, et exige la prise en compte du point de vue des enfants et des jeunes, qui doivent être appréhendés comme des acteurs compétents et non de passives victimes[260].

Nous verrons d'abord en détail les différentes conceptions et enjeux relatifs aux enfants des rues, et au travail des enfants, puis nous analyserons la principale solution prônée par les acteurs internationaux, la scolarisation de tous les enfants.

---

[258] DIOUF Alexandre, *Evaluation de la participation des « vulnérables » dans le développement communautaire*, Note d'analyse de Plan Sénégal

[259] *Plan Info*, mars 2011, (annexe 6) p 11

[260] LESCLINGAND Marie, « Migrations des jeunes filles au Mali : exploitation ou émancipation ? », *Travail, genre et sociétés*, vol.1, n° 25, 2011, pp. 23-40

2.1.2.1. Enfants des rues, travail des enfants

L'UNICEF distingue trois types d'enfants dans la rue : les enfants à risque, les enfants dans la rue et les enfants de la rue[261]. *Les enfants à risque sont définis* comme les enfants pauvres de milieu urbain qui constituent un réservoir d'enfants de la rue. *Les enfants dans la rue* sont les enfants travaillant dans la rue pour assurer la survie du ménage, et qui rentrent tous les soirs à la maison. Les *enfants de la rue* considèrent la rue comme leur maison, c'est l'endroit où ils vivent, travaillent et construisent des liens familiaux avec d'autres enfants de la rue. Toutefois, ceux-ci ne sont pas comptabilisés en tant qu'enfants travailleurs alors qu'ils exercent une activité marchande, la méthodologie d'enquête du BIT s'arrêtant aux ménages[262].

Ricardo Lucchini critique les discours de victimisation employés par les ONG. Pour lui, les « *discours qui attribuent la présence de certains enfants dans la rue aux seules contraintes psychologiques et structurelles* » sont réducteurs. Il est trop simple d'invoquer la misère, la violence ou l'absence d'adultes responsables, car ces facteurs qu'ils soient additionnés ou pris de manières isolés « *n'explique[nt] rien* ». Il considère que le mouvement vers la rue est la conséquence d'un mélange subtil « *entre les effets contraignants de l'environnement (social et spatial), le vécu de l'enfant et ses propres ressources (affectives, identitaires, sociales, physiques)* », ce qui explique que certaines contraintes environnementales semblables ne produisent pas des réactions standardisées. Lucchini décrit un monde de sous-cultures, d'initiation des néophytes par le groupe, de règles de coopération, de solidarité, de sanctions, de confiance, et de représentation de l'idée de justice chez ces enfants. Concernant les motifs d'entrée dans la rue, il considère qu'elles sont le fruit d'un mélange hétérogène, entre résolution de problèmes familiaux, scolaires, ou identitaires, motivations d'ordre ludique et utilitaire, d'imitation, sans oublier le rôle « hasard » et des circonstances du moment[263].

Que penser alors d'une publication de l'UNESCO, qui affirme au sujet des enfants vivant dans la rue : « *leur réalité familiale se résume le plus souvent à la violence, l'alcoolisme, les abus sexuels. Peut-on vraiment être surpris que des enfants issus de tels milieux choisissent la liberté et l'excitation de la vie dans la rue, plutôt que la torture physique ou émotionnelle que leurs parents leur imposent ?* »[264]

---

[261] *Methodological Guide for the Evaluation of Programs for Children in Especially Difficult Circumstances*, UNICEF, 1988

[262] BHUKUTH Augendra, « Le travail des enfants : limites de la définition », *Mondes en développement*, vol.2, n°146, 2009, pp. 27-32

[263] LUCCHINI Ricardo, « L'enfant de la rue: réalité complexe et discours réducteurs », *Déviance et société*, vol. 22, n°4, 1998, pp. 347-366

[264] *Chemins d'espoir, Programme de l'UNESCO, pour l'éducation des enfants en détresse, Dix ans*, 1992 - 2002

Lucchini critique aussi l'assimilation des filles de rues aux pratiques de prostitution, vision qui n'est « *pas seulement fausse, mais est à l'origine de préjugés tenaces et d'une stigmatisation inutile des filles de la rue. Même s'il arrive que cette dernière fasse commerce de son corps, elle n'est pas prostituée pour autant* ». Ainsi, le discours des ONG d'un enfant victime impuissant, incapable de faire des choix, sous l'emprise de ses pulsions et de ses désirs, prisonnier du présent, ou résultat de la crise du système de parenté est simplificateur, homogénéisant, et « *fait même un tort considérable à la cause de ces enfants puisqu'elle implique des pratiques d'intervention qui ne leur donnent pas la parole* ». Pour lui, cette conception « *ne tient ni compte des compétences symboliques et instrumentales dont font preuve ces enfants, ni de la culture qui est la leur* »[265]. Il déplore la tendance des professionnels à ne reconnaître aucune compétence, simplement des habilités, des stratégies, considérées en bloc comme illégitimes et déviantes.

L'enfant se serait donc pas dupe de la stigmatisation et de l'attitude moralisante dont il fait l'objet, et pour Lucchini, il la récuse « *la plupart du temps* ». Les programmes des acteurs internationaux prendrait comme modèle de normalité les groupes socialement favorisés et définirait implicitement les pauvres et les exclus comme déviants.

Dans un deuxième temps, étudions la problématique du travail des enfants, liée à celle des enfants de rue, même ne devant pas être confondues. Toutes deux font l'objet d'un fort rejet, et de quelques jugements moralisant et stigmatisant. En 2001, le travail des enfants est qualifié d'une « *des plus pernicieuses menaces* » contre l'intégrité morale et physique des enfants, par la Commission des Nations Unies en charge des Affaires sociales, humanitaires et culturelles[266].

Jean-Hervé Jézéquel s'est intéressé à l'histoire du travail des enfants en Afrique[267]. Il rapporte les travaux de certains chercheurs expliquant le recours à une main d'œuvre d'abord féminine puis infantile par la traite atlantique. Cette interprétation ne fait pas l'unanimité chez les historiens, les enfants ayant été aussi exportés vers le Nouveau Monde, représentant même entre un quart et un tiers des esclaves selon l'estimation de David Eltis. Les cas de Rhodésie du Sud[268] et du Swaziland[269] à l'époque coloniale montrent que la main-d'œuvre infantile constituait un maillon clé de l'économie coloniale, la législation coloniale s'appuyant largement sur la structure patriarcale de ces sociétés. Mais ces deux études sont relativement isolées et d'une manière globale, les études relatives à la place du travail des enfants dans les sociétés traditionnelles africaines font défaut.

---

[265] LUCCHINI Ricardo, *op. cit.*

[266] Fifty-Sixth General Assembly, Third Committee, 26 October 2001, *Threat of Child Labour, Need for Priority Attention to Education Stressed, as Third Committee Continues Discussion of Child Rights.*

[267] JEZEQUEL Jean-Hervé, « Les enfants soldats d'Afrique, un phénomène singulier ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol.1, n° 89, 2006, pp. 99-108

[268] GRIER Beverly, « Invisible Hands : The Political Economy of Child Labour in Colonial Zimbabwe, 1890-1930 », *Journal of Southern African Studies*, vol.20, n°1, 1994, pp. 27-52

[269] SIMELANE Hamilton, « Landlords, the State and Child Labor in Colonial Swaziland 1914-1947 », *The International Journal of African Historical Studies*, vol.31, n°3, 1998, pp. 571-593

Michel Bonnet et Bernard Schlemmer observent quatre grandes périodes dans l'évolution du regard que le public occidental pose sur la question du « travail des enfants »[270]. Durant la longue période de l'Europe préindustrielle, l'expression n'est jamais utilisée, « *tant il était évident que les enfants participaient, comme tout un chacun, à la vie économique* » le travail étant associé à la fois à l'éducation et au processus de socialisation de l'enfant. La seconde période s'étend de la révolution industrielle aux lendemains de la Première Guerre mondiale. Pendant cette époque émerge brutalement la question du travail des enfants, l'exploitation capitaliste prenant des formes extrêmes. Dans le même temps, une volonté de protéger de façon spécifique les enfants s'impose progressivement, d'autant que la logique capitaliste demande bientôt l'élévation du niveau d'instruction des enfants. Le "travail des enfants" émerge comme une question sociale, et non sans lutte, des lois sociales sont votées par les pays industrialisés pour protéger et instruire les mineurs. Dans ce contexte, l'Organisation internationale du travail (OIT) est créée pour défendre la paix à travers l'amélioration de la justice sociale, et pose comme objectif « *l'abolition du travail des enfants* ». S'ouvre alors une troisième période, qui s'achève à la crise économique des années 1970, durant laquelle la question est « *pratiquement oubliée* », cette conquête sociale étant considérée comme acquise par l'OIT, « *dans l'oubli total de la situation coloniale* ». Lors des indépendances, le « travail des enfant » apparut comme une anomalie que la scolarisation universelle résorberait. Notre période contemporaine est l'occasion de réaliser l'ampleur et la gravité de la question, et la mobilisation du grand public est favorisée par les représentations dramatiques véhiculée par les médias. Le mot d'ordre de l'OIT est réutilisé par l'UNICEF, dont c'est la vocation de protéger les enfants, et par la Banque mondiale, qui trouve là un moyen de « se racheter » après deux décennies d'imposition de plans d'ajustements structurels destructeurs. Des considérations d'ordre physique et psychologique viennent à l'appui des partisans de l'élimination du travail des enfants : ceux-ci sont physiquement plus fragiles, une activité longue peut nuire à leur croissance, ils sont plus sont plus sujets aux accidents et aux blessures. Plus influençables que les adultes, les enfants sont de fréquents sujets d'humiliations, d'intimidations, de violences physiques ou sexuelles.

Sur le plan du droit international, la CDE de 1989 interdit dans son article 32 « *l'exploitation économique* » et tout travail « *comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social* ». En d'autres termes, tout travail interférant avec la scolarisation. La diversité du travail des enfants – secteur formel ou informel, rural ou urbain – a conduit le Bureau International du Travail (BIT) à distinguer le *child work* du *child labour.* Le premier terme est défini comme une activité non nuisible au développement physique et mental des enfants, alors que le second relève des activités considérées comme dangereuses pour l'épanouissement des enfants, empêchant toute scolarisation. Pragmatique compte tenu du nombre d'enfants travailleurs dans le monde, le BIT s'est donné pour tâche immédiate

[270] BONNET Michel, SCHLEMMER Bernard, « Aperçus sur le travail des enfants », *op. cit.*

d'éliminer en priorité les pires formes du travail des enfants, en associant le *child labour* à l'exploitation, l'esclavage moderne, la prostitution, les enfants engagés dans les conflits armés, le commerce illicite, et le travail dans l'industrie du sexe. Toutefois, comme le rappelle Augendra Bhukuth, le travail en sein de la famille échappait à toute forme de réglementation[271]. Une nouvelle convention a été adoptée pour combler cette lacune, mais les distinctions créées par le BIT demeurent complexes à établir. Olga Nieuwenhuys montre par exemple que le travail au sein du foyer n'est pas considéré comme du *child labour* alors qu'il est souvent synonyme d'exploitation[272]. Le travail agricole, qui concentre la majorité des enfants travailleurs, est difficile à classer dans une catégorie particulière puisqu'il est à la fois une exigence familiale et une nécessité économique. De plus, une majorité d'enfants alternent au cours d'une même journée entre activités économiques et d'autres activités, non identifiées comme du travail. Pour Invernizzi, ces « *définitions du travail issues du monde de l'emploi sont inapplicables* »[273].

Toutefois, la CDE reconnait aussi aux enfants un droit de participation, le droit d'exprimer librement son opinion de manière individuelle et collective. Et dans les années 1990, des organisations d'enfants travailleurs se sont constituées, à la fois au plan local et international, et ont même été intégrées à certaines réunions de travail des institutions onusiennes. Les deux groupes les plus importants sont le "Mouvement des enfants et jeunes travailleurs", dont la coordination est à Dakar et la "Marche mondiale contre le travail des enfants", dont le secrétariat est à Delhi. Des délégués de groupes d'enfants travailleurs d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine élaborent en 1996 une charte de 10 points, la Déclaration de Kundapur. Pour le public occidental, une telle initiative est particulièrement frappante. D'abord le fait que des enfants présentés comme pauvres, immatures et démunis puissent s'organiser au niveau mondial, et ensuite par la remise en cause de l'idéologie dominante abolitionniste. L'article 10 énonce: « *Nous sommes contre l'exploitation de notre travail mais nous sommes pour le travail digne avec des horaires adaptés pour notre éducation et nos loisirs* ». Leur conception de l'enfance est par conséquent bien différente de celle de nos sociétés et refuse toute « diabolisation » du travail des enfants. Bonnet et Schlemmer soulignent qu'ils se considèrent comme « *membres d'une communauté humaine qui, par son engagement dans le travail, crée de la valeur économique mais aussi se forme et s'épanouit* »[274]. Les enfants travailleurs ont plusieurs fois montré leur volonté d'être intégrés aux réunions internationales, et refuseront de participer à la Marche Globale contre le travail des enfants de Genève, car ils n'y ont pas été associés. Le mouvement péruvien des enfants travailleurs leur a plutôt envoyé ce communiqué : « *Oui au travail digne, non à l'exploitation ! Oui au travail protégé, non aux mauvais traitements et aux abus ! Oui au travail reconnu, non à l'exclusion et à la marginalisation ! Oui au travail avec liberté, non au*

[271] BHUKUTH Augendra, *op. cit.*
[272] NIEUWENHUYS Olga, *op. cit.*
[273] INVERNIZZI Antonella, *op. cit.*
[274] BONNET Michel, SCHLEMMER Bernard, *op. cit.*

travail forcé ! »[275]. Dans leur Déclaration de Dakar de 1998, les enfants travailleurs refusent la typologie du travail prônée par le BIT. Pour eux, prostitution ou le commerce de drogues ne doit pas être considéré comme du *child labour*, mais comme des crimes. Ainsi, la catégorie « travail » pourrait redevenir décente et les enfants travailleurs être respectés et protégés de manière adéquate.

Les discours structurés des mouvements d'enfants travailleurs ont suscité des suspicions en Occident, contrairement aux témoignages isolés ou les élans de solidarité d'enfants non travailleurs, plus conformes à l'idée de spontanéité de l'enfant. Pour Invernizzi, ce soupçon de manipulation est injuste, car c'est justement l'UNICEF qui ne pratique que des formes de « *participation symbolique* » d'enfants, des « témoignages » conformes à la stratégie de l'organisation, et qui ne peuvent influer les processus de décision. Elle précise enfin que la réelle participation des enfants n'a pas été encouragée par les institutions internationales, au premier rang desquelles le BIT, qui limite à la participation des enfants à une simple consultation avant mise en œuvre des programmes d'action[276]. En comparaison avec les souhaits des enfants travailleurs, exprimés dans la déclaration de Kundapur, le décalage est frappant : « *Pour les conférences qui vont se tenir maintenant, nous voulons être présents sur le même pied d'égalité (s'il y a 20 ministres, nous voulons être 20 enfants et jeunes travailleurs). Nous allons discuter avec nos ministres, mais nous ne voulons pas qu'ils nous représentent* ».

En dépit des nombreuses formes d'exploitation qu'ils peuvent subir, les mouvements d'enfants luttent afin de créer des conditions de travail acceptables, et valorisent une vision autre de l'enfance, avec ses modes spécifiques de socialisation : acquisition de savoirs, techniques, et compétences, de statut social, ou une participation valorisée à la vie familiale. Il existe une grande diversité de situation, qu'il semble hasardeux de vouloir unifier sous la bannière de « travails d'enfant à abolir », et comme le montre Michael Bourdillon, parfois les jeunes travailleurs sont payés au même tarif que les adultes, sont scolarisés et organisés[277]. Paradoxalement, Invernizzi estime que certains parents associent les enfants à leur travail justement pour pouvoir leur assurer une protection minimale et une socialisation adéquate[278].

S'il est clair la rue et le travail peuvent potentiellement être un danger pour les enfants, les programmes des ONG ne semblent pas tenir compte de leur vision. Comme cause du travail des enfants, Plan France évoque « *le chômage et [le] sous-emploi qui affectent les adultes pauvres et les familles nombreuses aux revenus faibles mais également parce que les parents n'ont pas conscience de l'importance de l'éducation et de l'impact du travail sur la santé de leurs enfants* »[279]. Ne pas donner d'information sur la perception de ces enfants, leur vision d'une socialisation adéquate et

---

[275] Cité par *Ibid.*

[276] *Recommandation 190 sur les pires formes de travail des enfants*, OIT, 1999, article 2

[277] BOURDILLON Michael, « Child Labour And Education : A Case Study From South-Eastern Zimbabwe », *Journal of Social Development in Africa*, vol.15, n°2, 2000, pp.5-32

[278] INVERNIZZI Antonella, *op. cit.*

[279] Note de conception du projet « Dhaba Kids II », en cours d'élaboration au 10 juillet 2011

mettre en avant les « *effets négatifs sur la santé* » et les « *violences physiques et psychologiques* » permet en quelque sorte à l'ONG de « dramatiser » la situation, d'apposer un regard misérabiliste qui sera plus mobilisateur en termes de dons. Pour Invernizzi, « *le regard que les ONG portent sur les enfants travailleurs ne correspondant pas au regard que les enfants eux-mêmes portent sur eux, il en résulte un conflit identitaire qui n'aide pas l'enfant à se construire ainsi que, parfois, un rejet de l'aide proposée par ces ONG* ».

Bonnet et Schlemmer rappellent que les positions abolitionnistes empêchent l'émergence d'un vrai débat : quelle est la limite entre les formes admissibles et les formes intolérables d'activités économiques pour les enfants ?[280] Les femmes travailleuses ont lutté pour annuler la décision de l'OIT de leur interdire tout travail de nuit, peut-être faudra-t-il d'autres luttes d'enfants travailleurs pour revenir sur la vision qui confond travail et exploitation du travail ? Toutefois, cette lutte ne sera pas aisée, car pour Bhukuth, le BIT représente les intérêts des travailleurs adultes, étant composé de représentants de gouvernements, d'employeurs et de syndicats, il n'intègre pas les mouvements d'enfants. Sa lutte contre le travail des enfants s'insèrerait « *dans une logique de lutte contre le travail préjudiciable à celui des adultes* » car « *dans la mesure où le travail infantile est supposé être substituable au travail des adultes, il entraîne une baisse de salaire des adultes sur le marché du travail* »[281]. Et c'est ce que le BIT chercherait à éviter, au détriment des intérêts des enfants travailleurs.

En définitive, notons que le « travail des enfants » n'est donc pas une donnée objective, mais bien une construction mentale, influencée par des valeurs et des intérêts, et structurée par les définitions des organismes internationaux, à la fois sur ce qui est le « travail », « l'enfant » et le « travail des enfants ».

2.1.2.2. La scolarisation de tous comme idéal ?

L'idée partagée par le public occidental et les organisations internationales repose sur une hypothèse : l'exploitation du travail des enfants a été éliminée par les pays occidentaux par la généralisation de l'instruction obligatoire, il est bénéfique pour le reste du monde de suivre la même route. Bernard Schlemmer relève que l'Ecole n'est « *pas pensée comme une institution historique mais comme une nécessité naturelle, s'imposant à toutes les sociétés qui se veulent développées* [...] *qui, de fait, uniformise les contenus et les modes d'apprentissage* »[282]. Pourtant, il y a en effet lieu de remarquer que « droit à l'éducation », valeur universelle, n'est pas obligatoirement synonyme de

[280] BONNET Michel, SCHLEMMER Bernard, *op. cit.*
[281] BHUKUTH Augendra, *op. cit.*
[282] SCHLEMMER Bernard, « Paradigmes de l'enfance et de l'école, droit à l'éducation et droit au travail », *Communications*, n°72, 2002, pp. 175-194

« droit à l'Ecole », qui n'est qu'un moyen. Or les instances internationales s'accordent unanimement sur cette institution spécifique qui serait préférable à tout autre mode d'éducation et de formation. Le consensus est quasi parfait pour admettre que l'enseignant surpasse, voire évince, tout autre acteur. Ce modèle de scolarisation obligatoire et gratuite, prise en charge par l'Etat, est né en Europe à la fin du XIXe siècle, mais historiquement travail et école ont été aménagés de façon à ce que les enfants puissent fréquenter les deux[283]. Pour Schlemmer, ce modèle européen a émergé pour résoudre les problèmes sécuritaires liés à l'oisiveté des jeunes, l'industrie étant incapable de tous les employer, et pour former de la main d'œuvre qualifiée, tout en demeurant assez sélectif pour assurer la reproduction sociale de la bourgeoisie et empêcher les enfants des classes populaires d'intégrer les classes dirigeantes[284]. Ces interprétations de l'histoire permettent de nuancer l'affirmation selon laquelle c'est la seule prise de conscience humaniste européenne qui a conduit à l'abolition du travail des enfants.

Les OI et les ONG rappellent à raison que dans un contexte de compétition économique mondiale, une masse de travailleurs non qualifiés est un handicap pour les pays « en voie de développement ». Pour s'affranchir d'un avantage comparatif exclusivement lié à une main d'œuvre bon marché, l'instruction devient un enjeu de « développement ». Toutefois, le schéma occidental est-il reproductible dans les « pays en voie de développement » ? Les conditions de ces pays sont-elles comparables aux nécessités socio-économiques de la bourgeoisie industrielle de la fin du XIXe siècle ? Est-ce que ce modèle correspond avec les conceptions et les volontés des peuples visés ? Ces questions ne sont jamais abordées dans les communications des ONG, le modèle occidental étant implicitement considéré comme universalisable, et les enfants comme des êtres purs, à protéger du travail par la scolarisation. L'éducation n'est pas pensée en elle-même, mais comme le moyen de protéger les enfants au monde du travail, sans s'interroger sur les facteurs qui font que des parents et leurs enfants refusent l'école, « *tant l'explication par la pauvreté paraît s'imposer* »[285].

Les images véhiculées par les ONG ne sont pas neutres, et encouragent les conceptions opposant école et travail. Numéro spécial contre le travail des enfants, l'iconographie du *Plan Info* de mars 2011 est à ce titre révélatrice (voir annexe 6). La première de couverture représente une enfant seule, le visage sans expression, devant ce qui apparait être son outil de travail. Sur la page d'accueil du dossier *En finir avec le travail des enfants*, se trouve un gros plan du visage d'un enfant travailleur, aux yeux tristes, qui porte un plateau de fruits sur sa tête. A la page suivant, l'image principale montre un enfant qui déambule seul dans une décharge d'où s'échappe, très proche de lui, une fumée. A l'exception d'un enfant travailleur photographié avec un demi-sourire, mais toujours seul, toutes les autres images sont similaires. Il importe de remarquer que ces photos ne sont pas légendées. C'est

[283] WHITE Ben, « Globalization of the child labour problem », *Journal of International Development*, vol.8, n°6, 1996, pp.829-840
[284] SCHLEMMER Bernard, *op. cit.*
[285] *Ibid.*

moins la situation particulière de ces enfants que la conception d'une enfance en danger qui est représentée. A l'inverse, les photos montrant les résultats de la première phase du programme *Dhaba Kids* mettent en évidence des enfants en groupes, souriants et s'amusant[286]. C'est aussi le cas de la première page de présentation du programme *Dhaba Kids II,* où le groupe d'enfants parait aux anges, sous le regard bienveillant de deux adultes (voir annexe 7). En bilan de la première phase, cette statistique est particulièrement significative de l'opposition entre travail et scolarisation : en effet, lors de l'évaluation du projet *Dhaba Kids* « *98% des enfants et 74% des parents ont souligné que les enfants ne devraient pas travailler "parce qu'étudier, c'est important"* ». Toujours selon la même publication, si les enfants travaillent et ne sont pas envoyés à l'école, ceux-ci sont victimes du chômage et du manque de connaissances de leurs parents, tandis que le manque de qualité et d'accessibilité des institutions scolaires n'est pas abordé.

Dans une étude publiée avec Étienne Gérard, Bernard Schlemmer établit un inventaire des raisons avancées par des habitants de Fès, parents et enfants, pour s'écarter du chemin de l'école. Trois types de réponses exprimées, d'abord par les problèmes de l'offre éducative, comme l'éloignement de l'école, la rigidité des structures, la violence des instituteurs, ou la qualité inadéquate des enseignements: une description loin de l'image des « bonnes » écoles occidentales. Ensuite, sont évoqués des enjeux d'ordres financiers, coûts du transport et frais d'inscription. Enfin, du côté de la « demande », les motifs mis en avant relèvent de la « tradition », la volonté de garder l'enfant au travail pour le former ou qu'il participe aux revenus familiaux. Les enfants évoquent eux le rejet de l'école – par goût de l'argent, imitation de proche ou honte devant des camarades plus aisés – mais aussi le désir de gagner leur vie, de participer aux revenus du foyer, d'apprendre un métier pour lequel le passage à l'école leur parait inutile, « *puisque les diplômés sont au chômage* ». Les auteurs remarquent par ailleurs que pour les garçons nés à partir de 1975, contrairement à la génération précédente, ils sont une majorité à avoir décidé eux-mêmes d'arrêter l'école. Ces résultats ne se retrouvent toutefois pas sur les résultats concernant les filles, dans ce contexte moins autonomes que les garçons[287]. Dans une autre étude réalisée à Fès, Schlemmer montre « *qu'une proportion significative de ceux qui n'ont pas suivi l'école sont pour autant parvenus à un statut social et professionnel équivalent à celui de nombre de leurs camarades scolarisés* »[288]

Il convient donc de s'interroger sur le rapport au savoir scolaire que peuvent entretenir les enfants issus de cultures différentes. Pour Schlemmer, les parents et les enfants mesurent la capacité de

---

[286] Voir présentation des résultats de Dhaba Kids : http://www.planfrance.org/sur-le-terrain/5-domaines-daction/en-pratique/12-06-lutte-contre-travail-enfants-zoom-linde (consulté le 11 septembre 2011)

[287] SCHLEMMER Bernard, GERARD Etienne, « Le rapport à l'école dans les milieux populaires de Fes », *in* PILON Marc (ed), Le droit à l'éducation, quelle universalité?, Paris:, Éditions des Archives contemporaines , 2010, pp.183–202

[288] SCHLEMMER Bernard, « Quand l'école est une option — rapport à l'école et rapport aux savoirs au Maroc », *Análise Social*, vol.XL, n°176, 2005, pp.547-562

l'institution scolaire à permettre une élévation sociale, en se basant sur l'expérience des ainés. Si ceux-ci sont toujours au chômage malgré les diplômes, les enfants et les parents peuvent donc évaluer plus sage d'assurer une insertion réussie dans un milieu social qu'ils ne quitteront pas. L'absence de regret de ces enfants montrerait leur refus d'avoir échoué, d'être tombé dans un « *piège* »[289] de l'instruction scolaire où l'ascension sociale est le privilège des milieux aisés. Enfin dans l'artisanat, les maîtres-artisans considèrent les ouvriers instruits comme des sources potentielles de bouleversements de la hiérarchie, des grilles de salaires, des principes d'organisation du travail, et selon Gérard et Schlemmer, s'en méfient plus que de l'ouvrier qui n'est pas allé à l'école[290].

Bien entendu, il ne s'agit pas de rejeter l'école, mais d'en relativiser ses perceptions pour concevoir des programmes mieux adaptés aux réalités locales, en laissant la parole aux enfants. Ceux-ci ont d'ailleurs déjà manifesté pour demander la réalisation de leur droit à l'éducation, comme pendant la manifestation de Kathmandou, au Népal en 1991, ou aux quatrièmes et cinquièmes points de la déclaration de Kundapour, déjà citée dans la section précédente : « *Nous voulons une éducation avec des méthodes qui soient adaptées à notre réalité. Nous voulons une formation professionnelle adaptée à notre situation* ». Une étude de l'ONG Radda Barmen, branche suédoise de Save the Children, démontre l'attachement des enfants à l'école, même s'ils se plaignent d'être stigmatisés par les professeurs à cause de leur saleté, et de craindre les punitions corporelles. Mais pour la plupart des enfants, la principale critique est le manque d'horaires adaptés, incompatibles avec leurs travails[291]. L'enfant doit ainsi être considéré comme un acteur social, capable de développer une réflexion et des stratégies. Selon les nouvelles théories du développement de l'enfant de Boyden, Ling et Myers, la participation de l'enfant à la défense de ses droits est favorable à son développement[292]. Cette participation de l'enfant est aussi au cœur de la stratégie de Plan France, et au-delà, de Plan International. Les enfants sont considérés comme des « *acteurs de leur propre développement* »[293], et dans *Dhaba Kids II*, des groupes d'enfants sont constitués afin qu'ils puissent mieux défendre leurs droits, et réaliser eux-mêmes des actions de plaidoyer auprès des autorités. Néanmoins, il est possible de s'interroger sur cette tendance de Plan à considérer les enfants comme des acteurs, une fois seulement que l'ONG est intervenue. D'une certaine manière, les capacités de choix des enfants sans intervention de Plan sont minorées, accréditant encore l'idée selon laquelle ces enfants sont seulement des victimes. La déclaration de Kundapour réalisée par les enfants travailleurs n'est par ailleurs jamais évoquée, ni sur le site et les publications de Plan France, ni sur celles de Plan International.

---

[289] BONNET Michel, SCHLEMMER Bernard, *op. cit.*

[290] SCHLEMMER Bernard, GERARD Etienne, *op. cit.*

[291] Etude citée par BOYDEN Jo, LING Birgitta, MYERS William, *op. cit.*

[292] BOYDEN Jo, LING Birgitta, MYERS William, *op. cit.*

[293] Voir présentations de l'approche de PLAN : http://www.planfrance.org/sur-le-terrain/notre-approche-dintervention/favoriser-la-participation (consulté le 11 septembre 2011)

Une véritable participation de tous les enfants est bien entendu un objectif difficilement accessible, et passe nécessairement par les groupements d'enfants. Or, les enfants présents aux réunions internationales sont souvent les plus autonomes des adolescents, tandis que les enfants plus jeunes sont rarement représentés, et 10% d'entre eux seulement effectuent un travail classé comme une des « pires formes de travail » par l'OIT[294]. Ces groupements ne représentent donc, au mieux, qu'une partie des enfants travailleurs. Mais les OI et les Etats n'ont pas encouragé cette forme de participation, et ainsi aucun groupe d'enfant n'a participé à la rédaction de la CDE en 1989.

Il importe d'étudier précisément le travail des enfants, en s'affranchissant des visions préconçues occidentales. Les travaux de Levison, Hoek, Lam, et Duryea montrent par exemple que l'image des enfants engagés toute l'année dans des usines ou des ateliers de misère est en grande partie fausse. Ils signalent « *l'engagement des enfants dans la main-d'œuvre est pour une bonne part sporadique, circonstanciel, soumis à des changements rapides, et souvent informel* »[295]. Pour Invernizzi, les ONG ont tout intérêt à reconsidérer leur position sur le travail des enfants, et suivre l'exemple de Save the Children, qui en 2003 a reconnu les bénéfices que le travail peut apporter aux enfants dans certaines conditions.

Une véritable évaluation des conséquences des campagnes pour l'élimination du travail des enfants, en termes de socialisation et de construction de leurs identités, fait toujours défaut. Ont-ils pu construire une image positive et se penser comme « acteurs de leur propre développement » ? Certains chercheurs regrettent que la priorité ait été donnée à la quantité sur la qualité de l'offre éducative, se traduisant par des classes chargées, des professeurs peu qualifiés et mal formés et des taux d'abandon scolaire élevés[296]. Pour résoudre la crise de représentation de l'école en Afrique, Bonnet et Schlemmer jugent donc que la nécessaire réforme des systèmes éducatifs doit comprendre des « *modifications des horaires, des contenus et des cursus, qui rendent l'instruction compatible avec une activité extrascolaire, transmettent des valeurs qui ne stigmatisent pas le travail manuel et les savoirs pratiques, et offrent à chaque échelon de scolarité une porte de sortie utile, au lieu de tout orienter vers le franchissement de l'échelon supérieur* »[297].

Comme le montrent Jo Boyden, Birgitta Ling et William Myers, des programmes ont déjà été mis en œuvre en respectant ces prescriptions, notamment à partir de 1985 avec l'ONG bengalaise BRAC, en proposant des enseignements courts, adaptés aux travailleurs saisonniers, qui a réussi à scolariser un million d'enfants de milieux ruraux dans des écoles informelles. Les ONG pourraient aussi s'inspirer de la réforme « Escuela Nueva » (Ecole nouvelle) mise en œuvre par le gouvernement colombien en 1978, qui ont fait chuter l'abandon scolaire et l'exploitation dans les

---

[294] ROBIN Pierrine, *op. cit.*

[295] LEVISON Deborah, HOEK Jasper, LAM David, DURYEA Suzanne, « L'intermittence du travail des enfants: quelles conséquences sur les estimations? », *Revue Internationale du Travail, vol. 146, n° 3-4, 2007*

[296] BOYDEN Jo, LING Birgitta, MYERS William, *op. cit.*

[297] BONNET Michel, SCHLEMMER Bernard, *op. cit.*

zones touchées. Dans ces écoles, un seul instituteur pour tous les enfants, qui progressent en groupe avec l'aide des plus âgés, et des sujets axés sur les applications pratiques plutôt que sur la mémorisation. D'autres initiatives, notamment au Brésil avec le programme « Programa Nacional de Merenda Escolar » (Programme National d'Alimentation Scolaire) permettent d'améliorer l'assiduité à l'école, en proposant des repas gratuits aux élèves. Une troisième approche, pour les enfants plus âgés, tient à la combinaison entre des heures à l'école et des heures d'apprentissage, comme c'est notamment le cas des écoles d'enfants travailleurs MANTHOC au Pérou (Mouvement des adolescents et des enfants travailleurs, jeunesse ouvrière chrétienne). Selon l'étude de Radda Barnen, 72% des enfants travailleurs désiraient combiner école et travail, et d'après Save the Children, ces dispositifs conduisent à des hausses de fréquentations d'écoles, et à la prévention des mariages forcés et de l'exploitation des enfants[298].

Enfin, la situation socioéconomique des familles des enfants exploités par le travail doit aussi être prise en compte. De nombreuses ONG, dont Plan, mettent en place des réunions et des travaux de sensibilisation des parents, par l'intermédiaire de « facilitateurs » issus des communautés locales et rémunérés par l'ONG. Le second volet de cette approche globale est de favoriser les programmes de lutte contre la pauvreté. A cette fin, Plan prévoit un accès privilégié des parents et des jeunes aux services de microfinances. Pour rappel, ces services s'inspirent de l'initiative du professeur Muhammad Yunus, fondateur de la Grameen-Bank au Bangladesh. Le succès de cette banque tient de l'attribution de prêts à faibles montants à des ménages trop pauvres pour accéder aux institutions bancaires classiques. En brisant le cercle vicieux de la pauvreté, selon lequel de maigres revenus conduisent à une épargne faible et peu d'investissements, ces prêts doivent permettre aux ménages de réaliser leurs projets, de se prémunir contre les risques, et *in fine* de ne plus être forcés de faire travailler leurs enfants.

Cette dernière approche est intéressante par le fait qu'elle intègre une lutte globale contre la pauvreté aux objectifs de lutte contre l'exploitation des enfants. Toutefois, l'instauration d'un système économique et social particulier dans une communauté est une tâche ambiguë, car elle propose implicitement comme exemple à suivre le « développement » des pays occidentaux, au risque de tomber dans une analyse occidentalo-centrée des rapports entre les nations.

2.2.Questions sur un ethnocentrisme occidental

Comme cela a été montré précédemment, l'analyse du message véhiculé par les ONG dans le cadre de la « lutte contre le travail des enfants » est souvent teintée d'ethnocentrisme. Celui-ci

[298] Cité par BOYDEN Jo, LING Birgitta, MYERS William, *op. cit.*

s'observe à travers les rapports que les ONG entretiennent aux autres cultures, d'une part avec un soutien à l'égard de leurs valeurs, leurs institutions – par exemple l'Ecole – et d'autre part avec des stéréotypes négatifs à l'égard d'autres réalités, comme le travail des enfants.

Bien qu'elle ne soit pas l'exclusivité de l'Occident, il s'agit maintenant de comprendre la généalogie de cette attitude ethnocentriste, afin d'en tirer les enseignements et privilégier une autre éthique de l'action.

2.2.1. Un paternalisme et un ethnocentrisme au cœur de la vision traditionnelle occidentale

L'intervention d'un acteur, considéré comme détenteur de savoir, vivant dans un pays « développé », et qui cherche à sauver l'Autre de la « misère », n'est pas une idée neuve dans l'imaginaire occidental. Ces rapports de pouvoir s'insèrent dans une tradition, par laquelle l'intervenant s'estime investi d'une supériorité réelle ou symbolique, qui l'autorise à juger et parfois intervenir dans une autre société.

Nous verrons d'abord quel lien l'idée de « développement » entretient avec l'idéologie de la colonisation, puis nous étudierons les idées de progrès et d'universalité des droits.

2.2.1.1. Une continuité entre la colonisation et le développement ?

« *Apporter la science aux peuples qui l'ignorent, leur donner routes, canaux, chemins de fer, autos, télégraphe, téléphone, organiser chez eux des services d'hygiène, leur faire connaître enfin les droits de l'homme, c'est une tâche de fraternité [...].Il faut nous considérer comme investis du mandat d'instruire, d'élever, d'émanciper, d'enrichir et de secourir les peuples qui ont besoin de notre collaboration* »[299]. Comme le remarque Rony Brauman, si la formule est désuète, tout acteur impliqué dans le « développement » devrait examiner en quoi son engagement diffère de ces propos, tenus par le radical Albert Bayet en 1931 lors du congrès de la Ligue des droits de l'homme consacré à la colonisation.

Le premier président du Comité international de la Croix-Rouge, Gustave Moynier, considérait les peuples colonisés comme dépourvus de compassion, pratiquant le cannibalisme, et cédant « *sans arrière-pensée à leurs instincts brutaux, tandis que les nations civilisées, cherchant à*

[299] Cité par BRAUMAN Rony, «Indigènes et indigents : de la "mission civilisatrice" coloniale à l'action humanitaire », *in* BANCEL Nicolas, BARLET Olivier(eds), *La fracture coloniale* , Paris, La Découverte, 2005, pp.165-172

l'humaniser, confessent par là même que tout ce qui s'y passe n'est pas licite »[300]. Au sujet de l'Afrique colonisée, il proposait aussi à la « *race blanche* » de dédommager la « *race noire* » et de « *la faire bénéficier des moyens dont dispose la civilisation moderne pour améliorer son sort* »[301].

L'entreprise coloniale se nourrit d'une double représentation de l'enfance en Afrique. Pour Karen Valentin et Lotte Meinert, les enfants faisaient l'objet d'une grande attention de la part des colonisateurs, qui s'employaient à les « civiliser » en premier. D'abord parce qu'ils étaient considérés comme plus dociles et facilement influençables, mais aussi parce qu'ils pourraient aider ensuite aider à civiliser les adultes et *in fine*, toute leur société. C'est ainsi que des enfants furent enlevés à leurs parents pour fréquenter des écoles missionnaires, où leur étaient enseignées la lecture de la Bible, la discipline et les bonnes manières en matière d'hygiène. Mais cette représentation des enfants se double d'une assimilation du primitif à l'originel, à l'enfance, comme l'on retrouve dans les écrits de nombreux auteurs[302]. Ainsi pour Françoise Dufour, cette métaphore des « *rapports de la mère patrie et de la colonie* »[303], c'est-à-dire de la relation filiale du parent avec son enfant, est inséparable de l'argument du devoir : une mère a des devoirs envers son enfant. C'est l'argumentaire de Saint-Simon, qui justifie le pouvoir absolu d'une patrie, du latin *pater* (père), pour redresser les passions irraisonnées des Africains[304]. Selon le Lieutenant-Colonel Humbert, « *les Noirs du Soudan sont de véritables grands enfants. Comme eux, ils sont naïfs, insouciants, menteurs, ingrats ou reconnaissants, dominés par les appétits matériels. [...] Très bavards, ils tiennent d'interminables causeries paresseusement couchés à l'ombre des arbres ou accroupis au milieu de la rue. Ils aiment beaucoup les danses lascives, la musique, l'oisiveté, le pillage ; ils adorent faire parler la poudre. D'une nature très gaie, ils rient à tout propos* »[305]. Des propos qui font écho à des déclarations bien plus récentes, du Président Giscard d'Estaing, souffrant de voir une Afrique, « *pays de la gaieté, livré à des affrontements qui ne sont pas du tout dans sa nature profonde* »[306], ou du Président Nicolas Sarkozy, déplorant le « *problème de l'Afrique* », qui « *vit trop le présent dans la nostalgie du paradis perdu de l'enfance* »[307].

Le concept de développement prend-il alors racine dans ce corpus idéologique colonial ? Selon Gilbert Rist, le développement se présente comme une évidence naturelle et irréversible, alors qu'il correspond à un concept marqué par une histoire et une idéologie. Il souligne que cinq grandes

---

[300] Cité par DESTEXHE Alain, *L'Humanitaire impossible ou deux siècles d'ambiguïté*, Paris, Armand Colin, 1993, p.34

[301] VALENTIN Karen, MEINERT Lotte, *op. cit.*

[302] Comme par exemple Vico, Comte, Freud, Lévy-Brûhl

[303] Discours de Leroy-Beaulieu, 1870, cité par DUFOUR Françoise, *Des rhétoriques coloniales à celles du développement Archéologie discursive d'une dominance,* Thèse, Montpellier III, 2007

[304] Saint-Simon 1813, cité par DUFOUR Françoise, *op. cit.*

[305] Humbert 1891, cité par DUFOUR Françoise, *op. cit.*

[306] Interview du Président Giscard d'Estaing accordé à Radio-France Internationale à l'occasion du Sommet Franco-Africain de Paris, 22 - 23 mai 1978

[307] Allocution de Nicolas Sarkozy, à l'Université Cheikh-Anta-Diop de Dakar(Sénégal), 26 juillet 2007

périodes peuvent être identifiées, qui l'ont fait évoluer jusqu'à son acception actuelle. Pour Aristote, le sens de l'Histoire était cyclique et inspiré de la nature, les sociétés naissaient, arrivaient à une apogée et disparaissaient. La pensée de Saint Augustin marque la période du Christianisme, et représente l'Histoire comme un cycle guidé non par la nature mais par Dieu. Le cycle, arrivé à son terme, signerait alors un retour au temps paradisiaque des origines, un « *huitième jour éternel* »[308]. L'époque des Lumières réoriente la conception de l'Histoire vers les notions de « progrès infini » et d'« universalisme », et l'Europe se voit chef de file de la modernité et de civilisation. Elle doit ainsi montrer aux autres nations la marche à suivre. Buffon est à ce titre précurseur, il affirme l'unicité de l'espère humaine, et la domination de l'Europe : « *l'Européen est celui par qui la civilisation arrive* ». Mais il soutient également que « *du fait de leur supériorité, les peuples policés sont responsables d'un monde en devenir* »[309]. Le XIXe siècle et la théorie de l'évolutionnisme social sont l'occasion d'ancrer solidement dans l'imaginaire collectif la supériorité occidentale et légitime une nouvelle vague de civilisation. Les sociétés « *se civiliseront ou bien elles seront détruites* »[310] pour Jean Baptiste Say, et pour Karl Marx « *le pays le plus développé industriellement ne fait que montrer à ceux qui le suivent sur l'échelle industrielle l'image de leur propre avenir* »[311]. Enfin, le Développement entre dans sa dernière phase avec l'après-deuxième guerre mondiale. Le président Truman, dans un discours annonçant la mise en place du Plan Marshall, crée la notion de « sous-développement ». Pour la première fois, il existe des pays « développés » et d'autres en voie de le devenir. La voie est ainsi tracée par les pays industrialisés, qui mettent en place une « aide au développement » à destination des pays « en retard ». Pour Rist, le développement est donc une « *croyance occidentale* », c'est-à-dire une construction réalisée au gré des idéologies en vogue en Occident[312].

Toutefois, cette continuité entre colonisation et développement ne fait l'unanimité chez les chercheurs. Franck Petiteville observe que « *l'histoire du développement ne se confond pas exclusivement avec l'histoire de l'Occident* », et met en garde contre un regard occidentalo-centriste qui nierait l'histoire propre des sociétés non occidentales. En effet, il souligne que d'autres civilisations ont contribué à inventer les villes, le commerce, la monnaie, les innovations techniques, l'Etat, la fiscalité, ou les transports[313]. Toutefois, si l'idée de progrès a effectivement été partagée par d'autres civilisations, l'Occident en a élaboré le modèle-type qui a conduit à sa définition, son évolution, et à sa déclinaison universelle.

---

[308] Cité de Dieu, livre XXII, chap. 30

[309] Cité par DUCHET Michèle, *Anthropologie et Histoire au siècle des Lumières*, Paris, Flammarion, 1977, p.35

[310] SAY Jean Baptiste, *Cours complet d'économie politique pratique*, Bruxelles, Société typographique belge, 1843, p.74

[311] MARX Karl, *Le Capital. Critique de l'économie politique*, Livre 1er, 1867, p.549

[312] RIST Georges, *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, 426 p.

[313] PETITEVILLE Franck, *op. cit.*

Dernier héritage de la colonisation, Vanessa Pupavac soutient que le régime international des droits de l'enfant, tout comme celui des droits de l'homme, remet en cause l'égalité souveraine des Etats. Un Etat qui dépend de l'aide extérieure se verra en difficulté sur le plan national si les crédits lui sont coupés pour ne pas avoir respecté les droits de l'enfant[314]. Au contraire, comme le remarquent Karen Valentin et Lotte Meinert, le Danemark a récemment fait l'objet de critique sur le traitement d'enfants de réfugiés sur son sol. Ne dépendant pas de l'aide internationale, la condamnation de ces pratiques n'eut aucune conséquence formelle pour le Danemark[315].

Le constitutionalisme libéral, défini par Richard de Friend comme « *l'idée de liberté et de autonomie assuré par la loi* »[316], a été défendu par les intellectuels occidentaux pour changer les sociétés, ayant été déçu par l'échec des politiques. Le recours au droit a progressivement été considéré comme un moyen efficace de remédier aux inégalités, et un moteur du changement politique, mais qui peut exclure les populations. Ainsi, aucun représentant d'enfants n'a été consulté lors de l'écriture de la CDE. Alors qu'historiquement, les parents ont été considérés comme les représentants légitimes des intérêts de leurs enfants, Pupavac considère que le régime actuel des droits de l'enfant traite les intérêts des enfants non plus seulement séparément, mais en conflit avec les droits des parents. Cette vision des enfants impliquerait donc une déconsidération des adultes, et un paternalisme inspiré des périodes coloniales. En termes de démocratie, ce droit imposé par des élites de l'étranger, peut donc aussi s'appréhender comme une légitimation des populations du Sud à déterminer leurs propres politiques sans intervention extérieure. Ainsi, l'intérêt des pays occidentaux pour les enfants du Sud relèverait du « *paternalisme colonial qui voit l'adulte du Nord offrir son aide et son savoir à un Sud infantilisé* »[317].

2.2.1.2. L'idée de progrès et l'universalité des droits

Comme indiqué précédemment, le développement s'est donc imposé selon des processus et des normes particulières, qui prennent racine dans l'idée de progrès des Lumières et du devoir de civilisation hérité de la colonisation. Bernard Hours remarque que les sociétés occidentales étant les plus « avancées » dans des domaines tels que la mécanisation, la liberté individuelle, la « modernité » en somme, s'autoqualifiaient elles-mêmes de « développées ». A l'inverse, les autres sociétés se révélaient être « sous-développées », bientôt euphémisme en « pays en voie de développement », puis

[314] PUPAVAC Vanessa, *op. cit.*
[315] VALENTIN Karen, MEINERT Lotte, *op. cit.*
[316] DE FRIEND Richard, « Constitutional Law », *in* GRIGG, SPALL, IRELAND (eds.) *The Critical Lawyers' Handbook*, London, Pluto Press, 1992, pp.114–15
[317] PUPAVAC Vanessa, *op. cit.*

en « pays en développement », rappelant l'idée d'une direction à cette évolution[318]. L'édition de 1987 du Petit Robert consacre d'ailleurs cette représentation, définissant ainsi le sous-développement : « *Pays, région en développement dont l'économie n'a pas atteint le niveau des USA et de l'Europe occidentale* ».

Pour Hours, cette survalorisation de la technique pour classer les sociétés est caractéristique du préjugé de « l'évolutionnisme social », qui « *consiste à penser que les sociétés se sont succédées dans le temps historique selon un ordre rigoureux de perfectionnement croissant* ». Les différents états culturels d'un pays sont donc envisagés comme des étapes, plus ou moins avancées, dans un processus de développement linéaire qui conduit fatalement toutes les sociétés, « *au point d'excellence* », soit le point atteint par l'Occident avec la révolution industrielle[319].

Démystifiant ce faux évolutionnisme, les travaux de Claude Lévi-Strauss ont développé l'idée selon laquelle « *le progrès n'est ni nécessaire, ni continu* »[320]. Il dénonce l'arbitraire de la hiérarchie imposé par l'Occident, qui classe uniformément les masses indiennes et africaines en fin de liste. Il rappelle que si le critère retenu avait été le degré d'aptitude à triompher des milieux naturels les plus hostiles à moindre coût, la palme reviendrait aux Esquimaux et aux Bédouins. Si le critère de classement d'une société était son degré de spiritualité, l'Inde aurait été vraisemblablement en tête du classement. Pour Olga Nieuwenhuys, cette supériorité du Nord est institutionnalisée avec la CDE, et nie la capacité des pays du Sud à développer un autre modèle de l'enfance. Les enfants du Sud sont donc définis par le « manque », de soins ou d'éducation, et non pour ce qu'ils sont, tandis qu'implicitement la mission des pays du Nord est de leur « rendre » leur enfance qui leur a été volée[321].

Pour Serge Latouche, cette globalisation du développement s'étend par la supposée générosité des pays du Nord, le « don » et « l'aide ». Les études sur le Don ont été initiées par Marcel Mauss, indiquant que certaines sociétés archaïques reposaient sur le don pour créer et nourrir les rapports sociaux. Le don est défini par Jacques Godbout comme « *ce qui circule entre les hommes comme résultant de la dynamique du lien social réel ou symbolique* », et ainsi le don n'est pas forcément matériel, il englobe tout type d'échanges[322]. Toutefois, les sociétés archaïques faisaient reposer son principe sur trois nécessités : il s'agissait de donner, d'accepter et de rendre, ce dernier principe étant celui du « contre-don ». Pour Serge Latouche, « *c'est en donnant que l'Occident acquiert le pouvoir et le prestige qui engendrent la véritable déstructuration culturelle* ». Pire, pour lui le refus de recevoir correspond symboliquement à une négation de l'identité du receveur : « *[L'Occident] se tient hors*

---

[318] HOURS Bernard, SELIM Monique, *Anthropologie politique de la globalisation*, Paris, L'Harmattan, 2010, 286p.
[319] *Ibid.*
[320] LEVI-STRAUSS Claude, *Race et histoire*, Paris, Plon, 1973, pp. 393-394
[321] NIEUWENHUYS Olga, *op. cit.*
[322] GODBOUT Jacques, *L'esprit du don*, Paris, La Découverte, 1992, 356 p.

d'atteinte et continue de donner sans rien accepter. Il s'approprie le cas échéant, mais ne reconnaît aucune dette et n'entend recevoir de leçon de personne »[323]

Bien que célèbre pour ses thèses sur la décroissance, Serge Latouche ne fait pas l'unanimité pour autant. Sur sa conception de l'Occident d'abord, Latouche reconnait lui-même qu'il est « *introuvable* ». Vilaça , Allemand et Dagorn s'interrogent sur l'unicité d'une aire culturelle qui « *exclut une partie de l'Europe (celle de l'Est), mais inclut les États-Unis et tous ses alliés, y compris l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Turquie et le Japon* »[324], avec des divergences aussi tranchées que la pertinence d'une intervention en Irak, le bien fondé du Protocole de Kyoto ou la légitimité de la Cour Pénale Internationale. Tout comme il est difficile de lui attribuer une idéologie précise, christianisme, humanisme, ou individualisme, ou un système politique et économique. L'Europe d'avant la démocratie et le capitalisme ne serait-elle pas occidentale ?

Pour Franck Petiteville, les thèses réduisant l'Occident à une machine à déculturer sont bien trop schématiques. Plusieurs expériences ont en effet montré qu'il était possible de dépasser « *le sempiternel débat* » de la compatibilité des cultures occidentales et non occidentales. De plus, Petiteville critique toute conception d'une culture homogène, « *comme ensemble immuable de coutumes, traditions et valeurs d'une société* », qu'il faudrait à tout prix préserver[325]. L'anthropologue américain Clifford Geertz a par exemple proposé une conception globale de la culture, une manière de donner sens au monde, un code dynamique de fonctionnement des sociétés, qui évolue avec elles[326]. Pour cette raison, « fixer » une culture est une entreprise en bien des points ethnocentriste. Notre culture serait le produit d'une histoire, la leur le produit d'une nature. Rappelant que l'Europe a un temps légitimé les violences éducatives sur ses enfants, Olivier Maurel réfute l'innéité de ces pratiques en Afrique. Il explique que celles-ci peuvent évoluer, sans pour autant qu'il faille décréter la déculturation de ces sociétés[327]. De même comme le souligne Petiteville, le constat d'une lamination des cultures non occidentales par le développement parait excessif, les castes ont-elles été éliminées de la société indienne par trois décennies de développement ? Le Japon a-t-il perdu toute culture propre ?

Stéphanie Treillet dénonce elle aussi ceux qu'elle appelle « les tenant de l'anti-développement ». Pour elle, cette critique de l'individualiste occidental ne considère jamais sa dimension émancipatrice, en particulier pour les femmes et les enfants, par rapports à des structures

---

[323] LATOUCHE Serge, *L'occidentalisation du monde*, Paris, La Découverte, 1992, p. 69.

[324] ALLEMAND Sylvain, DAGORN René-Éric, VILAÇA Olivier, « L'Occident, c'est l'Europe + l'Amérique du Nord »,
La géographie contemporaine, n° 102, 2005, pp. 67-71

[325] LABAZEE Pascal, *Entreprises et entrepreneurs au Burkina Faso : vers une lecture anthropologique de l'entreprise africaine*, Karthala, 1988 ; cité par PETITEVILLE Franck, *op. cit.*

[326] ASSAYAG Jackie, « Clifford Geertz, Available Lights. Anthropological Reflections on Philosophical Topics », *L'Homme* , n°161, janvier-mars 2002

[327] MAUREL Olivier, *Oui, la nature humaine est bonne ! Comment la violence éducative ordinaire la pervertit depuis des millénaires*, Paris, Robert Laffont, 2009, p. 127

hiérarchiques véritablement oppressives mais largement idéalisées. Cette conception serait en fait une défense de l'ordre social, que des groupes dominés à travers le monde rejettent à basant leur lutte sur des valeurs universelles, comme l'égalité entre les hommes qui fonde les luttes pour la démocratie[328]. Cette vision est partagée par des intellectuels africanistes, comme le philosophe zaïrois Pene E. A. Elungu, qui prône la conversion à la modernité et à l'esprit scientifique, comme « *condition sine qua non de notre survie, par la mise sur pied des sociétés démocratiques et développées* »[329]. Et Axelle Kabou, essayiste camerounaise, l'Afrique ne court aucun danger « *à la pénétration d'idées nouvelles dans les mentalités* »[330]. D'autres auteurs africains sont plus nuancés, comme l'auteur Malien Amadou Hampaté Ba : « *Nous ne tenons nullement à maintenir de façon stationnaire des cultures traditionnelles ; tout n'est pas bon à retenir. Tout ce qui vient de l'occident n'est pas non plus à rejeter. Nous voulons que nos cultures avancent dans la continuité de leurs valeurs fondamentales et de leur histoire* »[331].

Cette controverse entre le rapport à la culture et à ses évolutions relève au final du débat entre idéologie universaliste, et son opposé, l'idéologie relativiste. Le relativisme consiste à défendre l'idée selon laquelle les idées et les croyances n'ont pas de références absolues et transcendantes, tandis que l'universalisme défend la notion de valeurs à vocation universelles. Or selon Pierre-André Taguieff, ces deux systèmes de pensée fondent les deux formes de racisme contemporain, et agissent en « miroir » l'un de l'autre. Pour lui, le relativisme fonde un racisme « *différentialiste, fondé sur un déni d'humanité commune; il s'exprime par l'absolutisation des identités ou des différences de groupe (raciales, ethniques, culturelles, voir nationales), dans lesquelles il perçoit l'incarnation de valeurs positives* ». L'universalisme est lui à l'origine d'un racisme « *fondé sur un déni d'identité; il s'exprime par un mépris plus ou moins prononcé, traduit par une échelle de valeurs, pour les formes culturelles particulières; il abaisse ou rejette la différence, la suspecte, la condamne* »[332].

Le débat n'est heureusement pas unilatéral et plusieurs auteurs proposent des nuances. Jack Donnelly soutient par exemple que les droits humains sont « *relativement universels* », c'est-à-dire universels par leur dimension inhérente à l'humain, mais relatifs par leur application en fonction des cultures[333]. Pour d'autres, comme Michael Goodhart, les droits humain souffrent de cette opposition, et ne sont par conséquent ni universels ni relatifs, mais « *légitimes en raison de leur attrait au niveau*

---

[328] TREILLET Stéphanie, « Misère de l'anti-développement », *Recherches internationales*, n° 72, 2004, pp. 111-135

[329] ELUNGU Pene, *Tradition africaine et rationalité moderne*, Paris, L'Harmattan, 1987, 187 p.

[330] KABOU Axelle, *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, Paris, L'Harmattan, 1991, 208 p.

[331] Extrait du travail de préparation au séminaire « L'extrême pauvreté et l'exclusion en Afrique » organisé en 1982 par ATD Quart Monde

[332] TAGUIEFF Pierre-André, *Le racisme*, Paris: Flammarion. 1997, 128 p.

[333] DONNELLY Jack, « The relative universality of Human Rights », *Human Rights Quarterly*, vol.29, n°2, 2007, pp.281-306.

mondial. Et c'est suffisant »[334]. Pour Tzvetan Todorov, ces droits sont liés à une réalité sociale : « *Aucune loi ne peut être dite bonne indépendamment de son contexte ; la même loi sera bonne ici, mauvaise là, utile aujourd'hui et nocive demain* »[335]

Le débat théorique est donc toujours ouvert, mais les acteurs internationaux semblent eux avoir tranché. Il importe à présent de comprendre en quoi l'idéologie universaliste des ONG peut être porteuse d'ethnocentrisme, et si cela peut évoluer.

2.2.2. Quelle action possible pour les ONG ?

L'aide au développement comporte par essence un problème crucial, traditionnel dans la science politique. Le savant peut-il décider pour le peuple ? L'expert international, qui mêle les concepts types du « savant » et du « politique » de Weber, peut-il décréter les formes de liberté individuelle et de conditions de vie à la place des sociétés ? Peut-il les considérer comme inachevées, en « voie de développement » ?

Nous étudierons d'abord l'ethnocentrisme inhérent à l'action de certaines ONG, puis nous tenterons d'élaborer une autre éthique de l'action.

2.2.2.1. Les pratiques ethnocentristes dans l'action des ONG

Le concept d'ethnocentrisme est défini par Sumner comme une « *façon de voir qui fait du groupe propre le centre de tout, et dans laquelle tous les autres groupes sont pesés et évalués par référence à ce centre* »[336]. Ce concept est donc à rapprocher de la définition du stéréotype, soit l'attribution de caractéristiques semblables à différents membres d'un groupe, et tend à favoriser le *in group* et à défavoriser le *out group*. Selon Miles Hewstone, c'est la recherche d'une identité sociale positive, ou du renforcement de l'estime de soi qui peut expliquer le phénomène de l'ethnocentrisme[337]. Pour Donald Taylor et Vaishna Jaggi, cette attitude est fondamentalement

---

[334] GOODHART Michael, « Neither relative nor universal: A response to Donnelly », *Human Rights Quarterly*, vol.30, n°1, 2008, pp. 183-193.
[335] TODOROV Tzvetan, *La peur des barbares. Au-delà du choc des civilisations,* Paris, Robert Laffont. 2008, 311p.
[336] SUMNER G. William, *Folkways*. Boston, Gin, 1906
[337] HEWSTONE Miles, *Causal Attribution: From Cognitive Processes to Cognitive Beliefs*, Oxford, Blackwell, 1989, 315p.

partagée par tous les membres des groupes sociaux[338]. Harold Kelley rapproche même l'ethnocentrisme à l'auto-valorisation des individus[339].

« *Proposer un projet, c'est toujours imposer, qu'on le veuille ou non, son choix* [340]» selon Mike Singleton. L'attitude du personnel du siège d'une ONG tel que Plan France peut-elle être jugée ethnocentriste ? Le réseau Plan International semble pouvoir écarter cette critique, en ayant établi des bureaux nationaux dans 48 pays d'intervention. Théoriquement, un projet est élaboré par les équipes des bureaux nationaux des pays du Sud, qui connaissent les besoins des communautés sur place. Le projet est ensuite proposé aux bureaux des pays du Nord, dont Plan France, pour en finaliser la conception, la mettre en forme, et proposer des financements. Dans les faits, la différence avec d'autres ONG, qui se contentent d'envoyer leurs « experts » sur place, est plus nuancée. D'abord d'un point de vue institutionnel, le personnel du siège a plus de ressources pour piloter un projet que ses concepteurs sur place, qui dans le cas de Plan, sont souvent débordés. D'un point de vue financier, le personnel du siège détient la clé du financement d'un projet, dont dépendent en partie les emplois du personnel de terrain. Si Plan France décide qu'un projet n'est pas cohérent avec ses stratégies, ou avec ce que son personnel pense être les besoins sur place, le projet ne sera pas financé, et devra être proposé à un autre bureau du Nord. Quand l'équipe de terrain le réclame, un(e) chargé(e) de programme est envoyé(e) sur le terrain afin de concevoir un projet susceptible d'être financé, c'est-à-dire un programme standardisé, correspondant soit aux stratégies des bailleurs de fonds internationaux, soit à la conception que se fait le public français de ce que doit être « l'enfance ». En définissant quels enjeux sont légitimes, les organisations expriment alors leur « *pouvoir de constitution* » selon Barnett et Finnemore, c'est à dire leur capacité de créer et définir une réalité sociale, un problème et déterminer les moyens légitimes pour le régler[341].

Plusieurs auteurs ont mis en garde contre ce pouvoir des organisations du Nord, qui est aggravé, selon Mike Singleton, par le désir d'altruisme du personnel des ONG du Nord : « *Le danger c'est que plus celui qui se soucie d'autrui se persuade qu'il œuvre uniquement pour des raisons altruistes, plus s'accroît l'ombre du pouvoir* »[342]. Pour Sandra Rodriguez, ce « pouvoir » des ONG tiendra tant que l'ambiguïté du terme « aide » n'est pas tranchée, entre la charité, qui entraine une relation de dépendance, et la solidarité, c'est-à-dire une reconnaissance du droit à être traité comme un égal[343].

---

[338] TAYLOR Donald, JAGGI Vaishna, « Ethnocentrism and causal attribution in Southeast Asia », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 48, n°3, 1985,pp. 614-623

[339] KELLEY Harold, « The Processes of Causal Attribution », *American Psychologist*, vol 28, n°2, 1973, pp.107-128.

[340] SINGLETON Michael, *op. cit.*

[341] BARNETT Michael, FINNEMORE Martha, *op. cit.*

[342] SINGLETON Michael, *op. cit.*

[343] RODRIGUEZ Sandra, *op. cit.*,

Toutefois Plan France, lors de la mise en œuvre du projet, repose exclusivement sur des acteurs de terrain, des facilitateurs formés, des agents communautaires de santé. Si l'anthropologue Philippe Montoisy considère que dans ce genre de pratique, « *les acteurs locaux ne viennent donc généralement qu'en second lieu* »[344], reconnaissons toutefois un légitime effort de partenariat et pérennité de l'action. Le processus de dépendance initial cède ensuite, dans la mise en œuvre, à un « renforcement des capacités » des acteurs locaux, afin qu'ils puissent eux même assurer l'exécution, la gestion, la coordination des actions. En somme, « aider les gens à s'aider ».

Marie Bazin, Antoine Fry et Pierre Levasseur rappellent que ce choix des partenaires locaux entretient une certaine idée de subordination des équipes de terrain, et une exclusion des autorités locales jugées corrompus. Ainsi, il arrive que les exigences des ONG du Nord puissent créer de toute pièce une société civile parallèle dans un pays, en écartant dans le même temps les autorités locales, comme le montre l'exemple du Mozambique des années 1990. Pour les auteurs, « *l'intervention du Nord a donc fait cohabiter deux mouvances associatives locales, la première héritière d'une société civile ancestrale, la seconde, montée de toutes pièces pour correspondre aux attentes des ONG du Nord et donc des bailleurs* »[345]. Ainsi, la capacité d'entraide des populations, la société civile ancestrale était en quelque sorte niée, comme si des formes de solidarité ne pouvaient se tisser en dehors des circuits imposés par les ONG. Responsable d'une ONG congolaise, Georgette Bieble dénonce par exemple les discours « *méprisants* » qui les « *assimilent trop vite à des brigands, à des voleurs qui ne cherchent qu'à se pérenniser* »[346].

Pour Rony Brauman, cette pratique rappelle les catégories héritées du passé, des oppositions chères à la pensée coloniale : « développé/sous-développé », société « moderne/traditionnelle », « innovation/routine », relations « bureaucratiques/clientélistes », « aide/besoins ». Il s'élève contre une vision occidentale selon laquelle « *la "communauté" parle par définition le langage des "besoins", ces manques qui la mettent en danger et que les représentants des organismes d'aide vont combler, la sauvant de ses propres faiblesses* ». Les programmes de santé fourniraient un champ d'application privilégié à l'intervention des ONG, en répandant la croyance qui veut que la plupart des pathologies rencontrées dans les pays du Sud soient les conséquences de mauvaises pratiques d'hygiène. Il affirme que ce crédo tient plus du « *catéchisme de la modernité que d'une vérité vérifiable* », et en prenant racine dans l'hygiénisme du XIXe siècle, justifie l'intrusion d'ONG dans l'intimité des familles : « *Mus par la conviction d'apporter un savoir libérateur, ils ne perçoivent pas*

---

[344] MONTOISY Philippe, De l'ethnocentrisme dans l'action humanitaire occidentale, *Action Solidarité Tiers-Monde*, novembre 2006.

[345] BAZIN Marie, FRY Antoine, LEVASSEUR Pierre, « L'aide humanitaire internationale non-gouvernementale : un monopole occidental », *Humanitaire* , n°24, 2010

[346] Cité par GALY Michel, « A Kinshasa, aventuriers africains et professionnels occidentaux », *Le Monde Diplomatique*, septembre 2008 , pp. 22-23

le caractère offensant de la situation qu'ils créent en se posant en instituteurs de l'intime »[347]. A propos de la lutte contre le « péril fécal » au Cambodge, Soizick Crochet s'attache aussi à montrer que la propreté et l'hygiène sont des notions très culturelles, héritées d'une certaine idée de la pureté[348]. A l'inverse, l'universalisme des ONG permettrait d'imposer leur monopole, leurs savoirs. Les ONG, muées en nouveaux tuteurs, se donneraient ainsi le rôle de passeurs de bien-être et de progrès pour satisfaire les « besoins fondamentaux » des individus.

De même, l'anthropologue Philippe Montoisy ne partage pas l'idée de « besoins fondamentaux » universalisables à toutes les sociétés, et prend le contrepied de la formule de Jean François Mattei : « *Il n'est nulle raison de penser que les besoins primordiaux d'un rescapé sri lankais diffèrent radicalement de ceux d'une personne sinistrée dans le Gard* »[349]. Pour Montoisy, l'approche par les besoins fondamentaux, née dans les années 1970, est une autre manière de dévaloriser les sociétés, et de montrer ce qu'elles ne savent pas faire. Marie Christine Gueneau et Bernard Lecomte montrent que cette satisfaction des besoins se dresse comme une liste de doléances sans fin, « *et lorsqu'un besoin est satisfait, l'accent se trouve alors mis sur l'insatisfaction de tous les autres besoins* »[350]. Joseph Wresinski, fondateur du Mouvement ATD Quart Monde ajoute : « *Les plus pauvres nous le disent souvent : ce n'est pas d'avoir faim, de ne pas savoir lire, ce n'est même pas d'être sans travail qui est le pire malheur de l'homme. Le pire des malheurs est de vous savoir compter pour nul, au point où même vos souffrances sont ignorées. Le pire est le mépris de vos concitoyens. Car c'est le mépris qui vous tient à l'écart de tout droit, qui fait que le monde dédaigne ce que vous vivez et qui vous empêche d'être reconnu digne et capable de responsabilités* »[351].

L'affaire de l'arche de Zoé se montre particulièrement utile pour montrer quelles dérives l'ethnocentrisme humanitaire peut engendrer. Pour rappel à la fin de l'année 2007, des membres d'une association caritative française sont arrêtés au Tchad pour l'enlèvement d'une quinzaine d'enfants tchadiens, qui étaient destinés à être adoptés en France pour être « sauvés de la mort ». Le procédé est grave, et fortement teinté d'ethnocentrisme, le salut de ces enfants ne pouvant passer que par le départ d'une société hostile au bien-être des enfants, le Tchad, vers une société bienveillante, refuge d'une conception de l'enfance entre école et loisirs, la France. Ivan Jablonka montre que le clip réalisé pour l'occasion par l'équipe de l'arche de Zoé montre des réfugiés sous tentes, des enfants faméliques accompagnés de slogans tels que : « *Dans quelques mois, ils seront morts* ». Mise en scène destinée à

---

[347] BRAUMAN Rony, «Indigènes et indigents », *op. cit.*

[348] CROCHET Soisick, « Cet obscur objet du désir », *in* BRAUMAN Rony (dir.), *Utopies sanitaires*, Le Pommier/Médecins sans frontières, Paris, 2002, p. 62.

[349] MATTEI Jean-François: *L'urgence humanitaire, et après ? Pour une action humanitaire durable*, Paris, Hachette, 2005, 236p. ; cité par MONTOISY Philippe, *op. cit.*

[350] GUENEAU Marie-Christine, LECOMTE Bernard, *Sahel: les paysans dans les marigots de l'aide*, Paris, L'Harmattan, 1998, p.94

[351] WRESINSKI Joseph, *Les plus pauvres révélateurs de l'indivisibilité des droits de l'homme*, Paris, Editions Quart Monde, p.23

rendre le spectateur complice par inaction de la mort qui frappe des innocents[352]. Pour Éric Breteau, président de l'association, « *les questions administratives ne sont pas prioritaires* », et il ne craint pas de s'opposer « *aux foudres de Khartoum, de certains politiciens, de quelques philosophes* »[353]. Son imaginaire est composé d'une schématisation représentant l'ONU, la communauté internationale et les grandes ONG, comme respectivement bureaucratiques, complices, ou paralysées. De l'autre côté, les bénévoles courageux de l'association, pour qui l'impératif moral de sauver des vies devait primer, prolongeant d'une certaine manière le geste des French Doctors. Bernard Kouchner n'avait-il pas proposé de rapatrier des enfants tutsis en France, sous l'œil des caméras, au moment du génocide rwandais ? Le général Roméo Dallaire avait alors refusé d'utiliser des enfants et de « *s'en servir comme porte-enseigne pour que quelques Français bien-pensants se sentent un peu moins coupables du génocide* »[354]. Mais selon Ivan Jablonka, puisque ces enfants n'étaient ni orphelins, ni soudanais, ni victimes des tueries au Darfour, cette rhétorique se base moins sur l'idéologie des French Doctors que sur le droit que s'octroyaient les services sociaux au XIX^{e} et au XX^{e} siècle. L'Assistance Publique retirait en effet des enfants à un milieu jugé déficient pour les faire renaître ailleurs, dans la pureté des campagnes. Ainsi, les hospices de Marseille envoient des enfants dans les Alpes, et l'Hôtel-Dieu de Lyon les confie aux nourrices du Vivarais et du Dauphiné : « *Entre 1860 et 1940, l'Assistance Publique de la Seine transfère à la campagne près de 250 000 enfants* »[355]. L'ethnocentrisme constaté chez la plupart des ONG, poussé à l'extrême, produit ce genre d'attitude au bénéfice supposé de l'orphelin africain.

2.2.2.2. Pour une éthique de l'action

Comme le dit Edgar Morin, le monde est complexe, et « *l'éthique ne peut échapper aux problèmes de la complexité* »[356]. Si les représentations stéréotypées, les réflexes ethnocentristes, la vision binaire des « bonnes pratiques » et des « mauvaises pratiques », c'est que le discours paternaliste n'a pas été assez combattu dans le monde occidental contemporain. Pire, la vision du développement véhiculée par les ONG et les OI ne s'est pas clairement démarquée de certains aspects de l'idéologie coloniale. Or celles-ci reconnaissent avoir un impact sur l'évolution des sociétés, mais ne sont pas soumises à l'élection. Ce constat étant fait, quelle éthique d'action est donc possible pour les ONG ?

---

[352] JABLONKA Ivan, « L'Arche de Zoé ou le système du déracinement », *Humanitaire* , n°18, 2008

[353] Cité par *Ibid.*

[354] DALLAIRE Roméo, *J'ai serré la main du diable. La faillite de l'humanité au Rwanda*, Montréal, Libre Expression, 2003, 685 p.

[355] JABLONKA Ivan, *op. cit.*

[356] MORIN Edgar, *La Méthode 6 – Ethique*, Paris, Seuil, 2006, p. 11

Max Weber distingue deux types d'éthiques de l'action : une décision peut être prise selon le principe de l'éthique de la conviction ou de l'éthique de la responsabilité. L'éthique de la conviction repose sur les intimes convictions et croyances de l'individu, sur lesquelles il base ses choix et ses actions. Or les paramètres extérieurs, ou la réalité du monde qui l'entoure sont relégués au second plan : « *Lorsque les conséquences d'un acte fait par pure conviction sont fâcheuses, le partisan de cette éthique n'attribuera pas la responsabilité à l'agent, mais au monde, à la sottise des hommes ou encore à la volonté de Dieu qui a créé les hommes ainsi* »[357]. C'est ainsi une « non-négociation », intransigeante qui se passe des compromis. A l'inverse, l'éthique de responsabilité privilégie le contexte, le réel, ses caractéristiques et ses impératifs, et l'acteur est amené à faire un compromis entre sa conviction et sa responsabilité. Weber paraphrase le principe de Fichte, selon lequel « *on n'a pas le droit de présupposer la bonté et la perfection de l'homme* », pour conclure que le partisan de l'éthique de responsabilité comptera avec les « défaillances » de l'homme, et « *estimera ne pas pouvoir se décharger sur les autres des conséquences de sa propre action pour autant qu'il aura pu les prévoir* ». Toutefois, Weber met en garde l'acteur qui néglige les conséquences « *facheuses* » de ses actions, persuadé de poursuivre un objectif noble : « *Aucune éthique au monde ne peut nous dire non plus à quel moment et dans quelle mesure une fin moralement bonne justifie les moyens et les conséquences moralement dangereuses* »[358].

L'éthique de l'action chez Edgar Morin privilégie l'approche d'un monde complexe, où l'action n'est pas soumise à un « *impératif catégorique unique en toutes circonstances* »[359]. Chaque action nécessite d'entreprendre une démarche éthique spécifique, qui s'appuie sur le contexte, l'étude de conséquences prévisibles et imprévisibles, et de risques spécifiques qui peuvent éloigner le résultat de l'intention. Si « *l'enfer est pavé de bonnes intentions* », il s'agirait ici de s'inspirer de l'enseignement d'Hippocrate : « *D'abord ne pas nuire* ». Edgard Morin est donc amené à s'interroger si l'intérêt de limiter les actions, agir prudemment, au risque de sacrifier ses finalités éthiques: « *Dans l'impossibilité d'un succès, ne faut-il pas recourir à une éthique de la résistance ? Quand il n'y a pas de solution à un problème éthique, ne faut-il pas éviter le pire, c'est-à-dire accepter un mal ?* »[360]. La remise en question permanente, selon laquelle rien n'est ni acquis, ni simple, invite l'acteur à confronter ses incertitudes, ses contradictions et à considérer la complexité éthique inhérente à l'action.

Pour le juriste d'origine soudanaise Abdullahi An-Na'im, spécialiste des droits de l'homme, la conciliation entre les grands principes de la CDE et une culture non occidentale est possible, pour autant qu'elle ne se traduise pas par une instauration arbitraire de valeurs exportées. Il propose d'instaurer un « *discours interne* », c'est-à-dire soumettre des éléments qui puissent correspondre à la

[357] WEBER Max, *Le Savant et le Politique*, Paris, éd. 10/18, 1963, p. 172
[358] *Ibid.*
[359] MORIN Edgar, *op. cit.*, p. 53
[360] *Ibid*, p. 50

culture donnée. « *Plus l'appui sur des croyances et pratiques existantes est perçu par la population, [...], plus les perspectives d'une large acceptation s'améliorent* »[361]. Pour lui, les échecs de nombreuses interventions sont liés aux pratiques arbitraires, intrusives et élitistes de certains acteurs internationaux.

Ainsi, l'influence de la « pensée complexe » permet de dépasser le dualisme des oppositions, entre universel et relatif. Serge Latouche le reconnait lui-même : « *entre un relativisme sans principe (refus absolu de l'autre ou bien acceptation absolue de l'autre) et un universalisme cannibale (impérialisme d'une seule culture ou bien culture tierce universelle), la voie est étroite, mais [il] vaut la peine de faire le pari qu'elle existe et de la rechercher* »[362]. Claude Clanet propose donc trois conditions à une rencontre réussie entre différents ensembles culturels : la reconnaissance réciproque des systèmes culturels en présence ; la capacité pour chaque ensemble culturel d'affirmer une identité culturelle positive, à partir de normes et de valeurs propres ; et enfin la possibilité d'échanges et négociations permanentes dans l'égalité des droits de chacun[363].

Plusieurs acteurs impliqués dans le milieu des ONG ont aussi proposé leur approche pour refonder les interactions entre cultures. Michel Sauquet préconise de reconnaitre « *l'intelligence de l'autre* », permettant à l'acteur de prendre ses distances à l'égard de ses propres évidences, et de mettre en relations différentes méthodes de travail. L'idée est de mener des actions en commun avec d'autres cultures, chaque acteur assumant sa culture propre, sans que l'un ait besoin de « *singer la culture de l'autre* »[364]. Pierre Micheletti juge nécessaire que les acteurs occidentaux accepte de renoncer à leur monopole de la solidarité internationale, et appelle de ses vœux une « *désoccidentalisation* » de l'aide humanitaire[365].

Bertrand Troadec remarque toutefois le paradoxe d'un tel enjeu, où chaque ensemble culture se doit d'affirmer une identité culturelle positive, mais en s'ouvrant à d'autres cultures, doit accepter de changer et de perdre en partie son identité[366]. Toute paradoxale qu'elle soit, l'évolution culturelle fait est une caractéristique banale des sociétés humaines. Comme l'écrit l'anthropologue africaniste Jean-Loup Amselle, « *les cultures ne sont pas situées les unes à côté des autres [...] : elles prennent place dans un ensemble mouvant qui est lui-même un champ structuré de relations* »

---

[361] AN-NA'IM, Abdullahi, « Cultural Transformation and Normative Consensus on the Best Interests of the Child », *International Journal of Law and the Family*, n°8, 1994, pp.62-81

[362] LATOUCHE Serge, *op. cit.*, p. 10

[363] CLANET Claude, *L'interculturel. Introduction aux approches interculturelles en éducation et en sciences humaines*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1990, 234 p.

[364] SAUQUET Michel, *L'intelligence de l'autre : prendre en compte les différences culturelles dans un monde à gérer en commun*, Ed Charles Léopold Mayer, 2007, 330p.

[365] MICHELETTI Pierre, *Humanitaire, s'adapter ou renoncer*, Paris, Marabout, 2008, 245 p.

[366] TROADEC Bertrand, « L'interculturel :Le risque d'un nouvel ethnocentrisme ? », *Association pour la recherche interculturelle*, n°38, 2003

Néanmoins, Edgar Morin définit ce qu'il appelle une « *politique de l'humanité* », en fixant certains impératifs nécessaires à toute action, qui «*viserait à assurer en priorité matérielle les disponibilités en eau, aliments, énergie, médicaments, et en priorité morale la réduction de la subordination et de l'humiliation dont souffre la plus grande partie de la population du globe* »[367]. Cette approche par les besoins est considérée par Gilbert Rist comme « *une évidence trompeuse* », une remise au goût du jour de la maxime des Anciens : il faut vivre avant de philosopher. Pour Rist, la définition de ces besoins selon des normes transculturelles est une aberration, car ils sont le produit d'une société, et ne peuvent être gérées que dans des « *anti-sociétés* », prisons ou camps de réfugiés : « *S'il existe des conditions nécessaires à la survie, celles-ci sont en général insuffisantes pour assurer la vie en société, [...] c'est grâce à leur culture que les hommes vivent aussi bien au milieu des déserts que dans le grand Nord, et ce n'est pas parce que l'on vit dans un pays chaud que l'on se promène tout nu* »[368]. Un proverbe wolof dit à ce sujet : « *La pauvreté n'est pas d'être dépourvu de vêtements, est vraiment pauvre celui qui n'a personne* ».

Il convient de souligner que l'ethnocentrisme peut aussi être un choix assumé, comme le dit Singleton : « *Le seul choix sociologique qu'il nous est loisible de faire n'est pas d'être ou de ne pas être ethnocentrique, mais tout simplement de l'être de manière consciente et critique ou non* »[369]. Il est alors possible de considérer le développement de l'enfant dans des contextes pluriels, en gardant à l'esprit ce que la culture occidentale a mis des générations à élaborer. C'est ce que font Boyden, Ling et Myers, en rappelant que l'intérêt de l'enfant ne peut être défini abstraitement, ils tentent de définir des principes très généraux du développement de l'enfant, valables dans plusieurs contextes culturels. Le premier principe est celui de l'enfant acteur de son propre développement, avec un enfant mis en capacité de participer à sa propre protection. Puis les auteurs mettent en avant l'interdépendance des aspects physiques, psychologiques, sociaux, et émotionnels - du développement de l'enfant, et jugent que les études faites sur le travail des enfants ne doivent pas se focaliser seulement sur l'impact en matière de santé, mais doivent choisir une approche globale. Le troisième aspect est celui des capacités plurielles de l'enfant, qui lui permettent d'acquérir des savoirs dans de nombreuses activités, dont l'école et/ou certains types de travail. Enfin, le dernier principe est la grande capacité d'adaptation des enfants aux changements et aux contextes difficiles, source de résilience mais aussi de vulnérabilité[370].

---

[367] MORIN Edgar, *op. cit.*, p. 208).
[368] RIST Georges, *op. cit.*, p.295
[369] SINGLETON Michael, *op. cit.*
[370] BOYDEN Jo, LING Birgitta, MYERS William, *op. cit.*

Conclusion

Au terme de ce mémoire, et avant d'achever cette réflexion, il convient d'en synthétiser les grands thèmes. Au travers de l'étude des représentations de l'enfance en Occident, l'intérêt était de montrer que cette conception, qui parait si naturelle, était bien elle aussi une construction intellectuelle, forgée par une histoire politique, scientifique, religieuse, économique, philosophique spécifique à l'Occident. Et comme par le passé, cette représentation n'est pas à l'abri d'évolutions, de retournements et de nouvelles ruptures.

Les ONG justifient leurs nombreux programmes à destination des enfants du Sud par un argumentaire raisonné et scientifique, en mettant en lumière la vulnérabilité spécifique de l'enfance, et l'efficacité de leurs projets, à la fois sur les enfants, mais aussi pour les familles et la société toute entière. Pourtant, leurs campagnes sont bien construites sur des représentations et des perceptions collectives spécifiques au Nord, d'abord parce qu'elles ont été fondées, se sont développées et ont prospéré en Occident, et sont donc des émanations de cette culture. En second lieu parce que le nécessaire financement des ONG impose à celles-ci d'adopter les représentations du public, afin d'être efficace dans les collectes de fond. L'action conjuguée des Etats occidentaux, influencés par l'universalisme des Lumières et l'idéologie du progrès, la conception d'un droit protecteur capable d'émanciper les individus, et la « sacralisation » de l'enfance dans les sociétés occidentales, ont conduit à la ratification quasi-universelle de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Tous les déterminants d'un ethnocentrisme profond étaient alors en place. Consciemment ou non, les ONG ont placé au centre les valeurs et pratiques de leur propre société – le Nord – et ont évalué les représentations des autres sociétés en référence à ce centre. Avec le support du droit international universaliste, de leur expertise scientifique, et de leur volonté de légitimation morale, les ONG ont œuvré à l'exportation d'un modèle occidental de l'enfance à des sociétés non occidentales, pour lesquelles l'enfant avait une autre place dans la structure familiale. Les campagnes de lutte contre le travail des enfants sont des exemples instructifs d'ethnocentrisme occidentaux. Persuadés que la place de l'enfant n'est pas au travail mais à l'école, la grande majorité des programmes d'aides ont négligés les intérêts réels de ces enfants, et n'ont pas pris la peine d'écouter les mouvements d'enfants qui réclamaient le droit à un travail décent. En violation avec leurs propres principes, la participation des enfants aux décisions qui les concernent, les ONG peinent à se détourner d'une vision binaire entre sociétés développées, et sociétés qui ne le sont pas encore ayant pour destin de rattraper les pays occidentaux.

Cet ethnocentriste qui fait de la société occidentale le centre de tout, mais aussi l'horizon indépassable à tout effort de « développement », capable de se passer des autorités locales et des réseaux de solidarités ancestraux, susceptible de pouvoir discriminer les « bonnes victimes » des « mauvaises victimes », et autoritaire au point de déterminer les besoins des populations à leur place.

Toutefois, comme toutes les représentations, cet ethnocentrisme peut, sinon disparaitre, au moins encore évoluer.

Des pistes de réflexions existent, comme le prouve les réflexions de Pierre Micheletti ou Michel Sauquet, décidés respectivement à « *désoccidentaliser* » l'humanitaire et à considérer « *l'intelligence de l'autre* ». L'anthropologue Philippe Montoisy propose une formule intéressante, en prônant une « *collaboration humaine avec autrui dans le respect des différences de chacun* »[371]. En effet, il y a lieu de penser que l'échange et le dialogue permanent entre les cultures permettront à chacune d'apprendre et d'évoluer, certes lentement, mais dans un mouvement qui sera l'émanation d'une volonté partagée. Malgré les critiques, la ratification de la CDE par la quasi-totalité des pays a permis l'émergence de mouvements de jeunes travailleurs qui réclament la criminalisation d'activités telles que la prostitution ou le commerce de drogues imposés aux enfants. En revanche, ils refusent l'éventualité d'une interdiction de travail pour les enfants. Voilà déjà une piste de travail pour la société civile désireuse de faire évoluer les consciences, au Nord comme au Sud.

Enfin, le traitement des images par les ONG peut encore être revu. D'une certaine manière, la façon « *dont on traite des autres correspond toujours à la façon dont on les traite* »[372]. Il faudrait cependant une bien plus longue étude pour cerner l'ampleur des réflexes ethnocentristes dans l'action des ONG. Par exemple, l'image de l'enfant soldat fait sans cesse l'objet de programmes d'ONG et d'images chocs, car elle s'écarte à l'extrême de l'image occidentale d'une enfance protégée. L'historien Jean-Hervé Jézéquel a élaboré une étude approfondie de l'histoire de cette pratique, qui n'a pourtant rien d'exclusive à l'Afrique, et des aspects identitaires et motivationnels qui sous-tendent l'engagement d'enfants dans des forces armées[373]. Sur un autre sujet, Alice Corbet s'interroge sur la propension des programmes à vouloir toucher les femmes, sous prétexte qu'elles seraient plus fiables que les hommes, de « meilleurs victimes » car moins adeptes de la violence et moins instrumentalisées par le combat politique ou armé. La femme serait ainsi sanctuarisée « *du côté de la vie* », là où l'homme serait envisagé comme responsable alternativement de la misère de son foyer, de la guerre ou de la mort[374]. Ces représentations doivent faire l'objet de plus amples recherches pour pouvoir être débattues dans le milieu des ONG.

Ce mémoire entend modestement participer à ce travail systématique de remise en question des évidences, cher à la pensée d'Edgard Morin. Cette réflexion s'achève comme elle a été commencée, avec Margaret Mead : « *Si les poissons pouvaient être anthropologues, la dernière chose qu'ils songeraient à étudier ce serait l'eau* »[375].

---

[371] MONTOISY Philippe, *op. cit.*
[372] RIST Gilbert, LALIVE D'EPINAY Christian, *Regards blancs sur visages noirs*, Genéve, CETIM, 1978 , p.11
[373] JEZEQUEL Jean-Hervé, *op. cit.*
[374] CORBET Alice, *op. cit.*
[375] Cité par SPINDLER George, *Doing the ethnography of schooling*, New York, Rinehart, 1982, 504 p.

Sources :

Organisations internationales :

UNICEF :

- *Nous les enfants*, Unicef pour l'ONU, 2001, Avant-propos, par Kofi Annan
- *La situation des enfants dans le monde*, Unicef, chap II, 1997
- *Rapport sur l'action humanitaire 2010*, UNICEF
- *Children Living In Poverty. A review of child poverty definitions, measurements, and policies*, UNICEF, 2005
- *Absorbing Social Shocks, Protecting Children and Reducing Poverty,* UNICEF, 2000, par Jan Vandemoortele
- *The State of the World of the Children, Childhood under Threat*, UNICEF, 2005
- *Methodological Guide for the Evaluation of Programs for Children in Especially Difficult Circumstances*, UNICEF, 1988

UNESCO :

- *Chemins d'espoir, Programme de l'UNESCO, pour l'éducation des enfants en détresse, Dix ans, 1992 – 2002*

PNUD :

- « Children and Poverty », *Focus*, online bulletin of the UNDP, 2004, p.3

Banque Mondiale :

- *Statistical Indicators of Female Participation in Education in Sub-Saharan Africa*, World Bank, 1993, par Teresa Hartnett et Ward Heneveld.

Organisation Internationale du Travail :

- *ILO Standards on Child labour in Relation with the CRC,* 2007, International Labour Organization, par Yoshie Noguchi
- *Recommandation 190 sur les pires formes de travail des enfants*, OIT, 1999

ONG :

PLAN :

- *Promouvoir les Droits des Enfants*, Plan International, 2010
- *Rapport Moral d'Activité*, Plan France, 2009-2010
- *Présentation du projet Dhaba Kids II*, Plan France, 2011
- *Plan Info,* mars 2011
- *Evaluation de la participation des « vulnérables » dans le développement communautaire*, Note d'analyse de Plan Sénégal, par Alexandre Diouf
- *Note de conception du projet « Dhaba Kids II »,* en cours d'élaboration au 10 juillet 2011 (date de fin de stage)

Save the Children:

- *Child Survival*, Save the Children, 2004
- *Making Space for Children*, Save the Children, 2007
- *Pour une éducation par les pairs efficace*, Save the Children, 2004
- *Promoting Rights-Based Approaches: Experiences and Ideas from Asia and the Pacific*, Save the Children Sweden, 2004, par Joachim Theis
- *Focus on Images: The Save the Children Fund Image Guidelines*, Save the Children, 1991

Child Poverty Action Group:

- *Fighting the injustice of poverty*, Child Poverty Action Group, 2005
- *Children and Poverty*, Child Poverty Action Group, 2004
- *Our Children: The Priority for Policy,* Child Poverty Action Group New Zealand, 2003

World Vision :

- *The Right to Peace, Children in Armed Conflict*, World Vision, 2000

Autres sources :

- *Travail des enfants : stop !* , Confédération Syndicale Internationale, 2010
- *Investing in Children in Latin America and the Caribbean*, discussion paper, Technical Workshop 5th Ministerial Meeting on Children and Social Policy in the Americas, Kingston, Jamaica, 2000
- Observations faites à la France par le Comité des Droits économiques et sociaux, quarantième session, 28 avril-16 mai 2008
- Examen du Rapport Soumis par la France, Observations finales du Comité des droits de l'enfant, Cinquante et unième session, 22 juin 2009
- *L'évolution de la place de l'enfant dans la société*, FAPEO, 2008
- *L'Intérêt Supérieur de l'Enfant*, Institut International des Droits de l'Enfant, 2003, par Jean Zermatten
- Loi de finance 2011, Audition de M. Dov Zerah, directeur de l'Agence française de développement
- Code de conduite des ONG européennes, 1989
- *Threat of Child Labour, Need for Priority Attention to Education Stressed, as Third Committee Continues Discussion of Child Rights,* Fifty-Sixth General Assembly, Third Committee, 26 October 2001

Bibliographie :

Mémoires et thèses

- BORDELEAU Benoit, *Les publicités des ONG et la perpétuation des stéréotypes à propos de l'Afrique*, Mémoire, Université du Québec, 2009
- DUFOUR Françoise, *Des rhétoriques coloniales à celles du développement Archéologie discursive d'une dominance,* Thèse, Montpellier III, 2007
- DUPONT Stéphanie, *Les enjeux d'internet dans la communication des associations*, Mémoire, Université de la Méditerranée, 2002
- OTTAVI Dominique, *Aux origines de la science de l'enfant,* Thèse de doctorat en philosophie et sciences sociales, EHESS, 1997
- ROBIN Pierrine, *La politique de lutte contre l'exploitation des enfants et les principes de « spécificité des droits de l'enfant » et « d'intérêt supérieur de l'enfant »,* IEP de Lyon, année 2003-2004
- RODRIGUEZ Sandra, *L'effet boomerang des publicités d'ONG de développement*, Thèse, Université Stendhal Grenoble 3, 2008
- TAGLANG Gladys, VICENTE Zita, WAHLI Damien, *Déconstruction du discours de l'association ACCED*, Université de Fribourg, 2005

Articles :

- ALLEMAND Sylvain, DAGORN René-Éric, VILAÇA Olivier, « L'Occident, c'est l'Europe + l'Amérique du Nord », *La géographie contemporaine*, n° 102, 2005, pp. 67-71
- AN-NA'IM, Abdullahi, « Cultural Transformation and Normative Consensus on the Best Interests of the Child », *International Journal of Law and the Family,* n°8, 1994, pp.62-81
- ASSAYAG Jackie, « Clifford Geertz, Available Lights. Anthropological Reflections on Philosophical Topics », *L'Homme* , n°161, janvier-mars 2002
- BALL Helen, HILL Catherine, « Reevaluating Twin Infanticide », *Current Anthropology*, vol.37, n°5, 1996, pp.856-863
- BALLET Jérôme, BHUKUTH Augendra « Introduction : penser la société, penser l'enfance dans les pays en développement », *Mondes en développement,* vol. 2, n° 146, 2009, p. 7-10
- BAZIN Marie, FRY Antoine, LEVASSEUR Pierre, « L'aide humanitaire internationale non-gouvernementale : un monopole occidental », *Humanitaire* , n°24, 2010
- BERTHON Eric, « Le sourire aux anges : enfance et spiritualité au Moyen Age (XIIe-XVe siècle) », *Médiévales*, n°25, 1993. pp. 93-111
- BHUKUTH Augendra, « Le travail des enfants : limites de la définition », *Mondes en développement*, vol.2, n°146, 2009, pp. 27-32
- BONNET Doris « La construction sociale de l'enfance : une variété de normes et de contextes », *Informations sociales*, vol.4, n° 160, 2010, pp. 12-18.
- BONNET Michel, SCHLEMMER Bernard, « Aperçus sur le travail des enfants », *Mondes en développement*, n°146, 2009, pp. 11-25
- BOURDILLON Michael, « Child Labour And Education : A Case Study From South-Eastern Zimbabwe », *Journal of Social Development in Africa*, vol.15, n°2, 2000, pp.5-32
- BRUNO David, « Vers un iconoclasme humanitaire ? », *Humanitaire*, n°25, 2010
- CARTON Benedict, « Rare Historical Perspectives of Childhood in Africa », *Encyclopedia of Children and Childhood in History and Society*,2004
- CORBET Alice, « La "bonne" victime : une question d'images, d'emblèmes, et un sens politique implicite », *Grotius*, mars 2011
- DACHEUX Eric, « Les ONG sont-elles victimes des agences de communication ? », *Communication et langages*, vol. 102, n° 102, 1994, pp. 93-103
- DELAUNAY Valérie, « Abandon et prise en charge des enfants en Afrique : une problématique centrale pour la protection de l'enfant », *Mondes en développement*, vol.2, n° 146, 2009, pp. 33-46
- DONNELLY Jack, « The relative universality of Human Rights », *Human Rights Quarterly*, vol.29, n°2, 2007, pp.281-306

- DROZ Yvan, « La morale de l'interdiction de la clitoridectomie en pays kikuyu », *Anthropologie et sociétés*, vol 33, n°3, 2009, pp. 118-137.
- EZEMBE Ferdinand, « Droits de l'enfant et approche de la maltraitance dans les cultures africaines », *Migrants*, n°103, décembre 1995
- FLANDRIN Jean-Louis, « Enfance et société » *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 2, 1964. pp. 322-329
- FORTES Meyer, « Social and psychological aspects of education in Taleland », *Africa*, 1938, pp. 1-64.
- GALY Michel, « A Kinshasa, aventuriers africains et professionnels occidentaux », *Le Monde Diplomatique*, septembre 2008, pp. 22-23
- GAVARINI Laurence, « Figures et symptômes actuels de l'enfance : l'enfant victime ou la construction d'une mythologie et d'une normativité éducative », *Le Télémaque*, vol.1, n° 29, 2006, pp. 91-110.
- GERSHOFF Elizabeth, « Corporal Punishment by Parents and Associated Child Behaviors and Experiences », *Psychological Bulletin*. vol. 128, n° 4, 2002, pp. 539-579
- GODARD Francis, « La définition des âges de la vie », *Enquête*, n°5, 1989
- GOODHART Michael, « Neither relative nor universal: A response to Donnelly », *Human Rights Quarterly*, vol.30, n°1, 2008, pp. 183-193
- GRIER Beverly, « Invisible Hands : The Political Economy of Child Labour in Colonial Zimbabwe, 1890-1930 », *Journal of Southern African Studies*, vol.20, n°1, 1994, pp. 27-52
- HART Jason, « Saving children: What role for anthropology? », *Anthropology Today*, 2006, vol.22, n°1, pp. 5-8.
- HOFMANN Blaise, « Mécénat: ces «people» qui veulent sauver le monde », *UN Special*, n°648, février 2006
- HUISMAN Bruno, « Le visage de l'enfant ou le paradoxe du sacré », *Spirale* , vol.4, no 40, 2006, pp. 27-36.
- HUYGHEBAERT Patricia, ALPHA Arlène, *Le droit est-il utile au développement ?*, Éditions du Gret, n°27, 2011, p.3
- INVERNIZZI Antonella, « Des enfants libérés de l'exploitation ou des enfants travailleurs doublement discriminés? », *Déviance et Société*, Vol. 27, 2003, pp.459-481
- JABLONKA Ivan, « L'Arche de Zoé ou le système du déracinement », *Humanitaire* , n°18, 2008
- JEZEQUEL Jean-Hervé, « Les enfants soldats d'Afrique, un phénomène singulier ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol.1, n° 89, 2006, pp. 99-108
- KELLEY Harold, « The Processes of Causal Attribution », *American Psychologist*, vol 28, n°2, 1973,
- KRUEGER Joachim, « Accentuation Effects and Illusory Change in Exemplar-based Category Learning », *European Journal of Social Psychology*, n°21, 1991, pp.37-48

- LE COZ Pierre, « Du bon amour des enfants. Regards philosophiques », *Spirale*, vol.4, n° 28, 2003, pp. 17-30.
- LESCLINGAND Marie, « Migrations des jeunes filles au Mali : exploitation ou émancipation ? », *Travail, genre et sociétés*, vol.1, n° 25, 2011, pp. 23-40
- LEVISON Deborah, HOEK Jasper, LAM David, DURYEA Suzanne, « L'intermittence du travail des enfants: quelles conséquences sur les estimations? », *Revue Internationale du Travail, vol. 146, n° 3-4, 2007*
- LOCOH Thérèse. « Les jeunes en Afrique : enjeux démographiques , enjeux sociaux », *Cahiers Québécois de démographie* , vol 21 n° 1, 1992 , pp 29-44
- LOLO Berthe, « La dyade de la relation mère-enfant ou la prise en charge de l'enfant africain », *Transitions*, n°31, 1991
- LUCCHINI Ricardo, « L'enfant de la rue: réalité complexe et discours réducteurs », *Déviance et société*, vol. 22, n°4, 1998, pp. 347-366
- MANZO Kate, « Imaging Humanitarianism: NGO Identity and the Iconography of Childhood », *Antipode*, vol.40, n° 4, 2008, pp. 632–657
- MARY André, « Le travail symbolique des prophètes d'Eboga » , *Cahiers d'études africaines*, vol.33, n°132, 1993, pp. 613-643
- MBASSA MENICK Daniel, « Adolescence et violence. Impact des traditions et coutumes africaines dans la signification de la loi à l'enfant en pratiques familiales, sociales, éducatives et juridiques », *Médecine Tropicale*, vol.63, n°6, 2003, pp.601-607
- MONTOISY Philippe, De l'ethnocentrisme dans l'action humanitaire occidentale, *Action Solidarité Tiers-Monde*, novembre 2006
- MOREL Marie-France « La mort d'un bébé au fil de l'histoire », *Spirale*, vol.3, n° 31, 2004, pp. 15-34.
- MOREL Marie-France « L'amour maternel : aspects historiques », *Spirale,* vol.2, n° 18, 2001, pp. 29-55
- MOREL Marie-France, « Les soins prodigués aux enfants: influence des innovations médicales et des institutions médicalisées (1750-1914) », *Annales de démographie historique*, 1989, pp. 157-181
- MOREL Marie-France, « Les soins prodigués aux enfants: influence des innovations médicales et des institutions médicalisées (1750-1914) », *Annales de démographie historique*, pp. 157-181
- NIEUWENHUYS Olga, « Global Childhood and the Politics of Contempt », *Alternatives: Global, Local, Political*, Vol. 23, N° 3, 1998, pp. 267-289
- NOIRIEL Gérard « De l'enfance maltraitée à la maltraitance. Un nouvel enjeu pour la recherche historique », GENESES, vol.3, n° 60, 2005, pp. 154-167
- PEROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, « Du développement à l'humanitaire, ou le triomphe de la com' », *Revue Tiers Monde*, vol.4, n° 200, 2009, p. 751-766

- PETITEVILLE Franck, « Intérêts et limites du paradigme culturaliste pour l'étude du développement », *Revue Tiers Monde*, PUF, vol.36, n°144, 1995, pp. 859-875
- PONTALIS Jean-Baptiste, « La chambre des enfants », *Nouvelle Revue de psychanalyse*, n 19, 1979, p. 8
- PUNCH Samantha, « Household Division of Labour », *Work, Employment & Society*, vol.15, n°4, 2001, pp.803-823
- PUPAVAC Vanessa, « Misanthropy without borders: the international children's rights regime », *Disasters*, vol.25, n°2, 2001, pp. 95-112
- RACINE Luc, « Symbolisme et analogie : l'enfant comme figure des origines », *Études françaises*, vol. 19, n° 3, 1983, pp. 105-120
- REVEYRAND-COULON Odile, « D'autres principes éducatifs, une autre enfance, en Afrique de l'Ouest », *L'Enfant dans le lien social*, 2003, p. 223-230
- ROY Olivier, « L'humanitaire en Afghanistan : entre illusions, grands desseins politiques et bricolages », *CEMOTI*, n° 29, janvier2000, p.26
- RUDDICK Susan, « The politics of aging: Globalisation and the restructuring of youth and childhood », *Antipode*, vol.35, n°2, pp. 334–362
- SCHLEMMER Bernard, « Paradigmes de l'enfance et de l'école, droit à l'éducation et droit au travail », *Communications*, n°72, 2002, pp. 175-194
- SCHLEMMER Bernard, « Quand l'école est une option — rapport à l'école et rapport aux savoirs au Maroc », *Análise Social*, vol.XL, n°176, 2005, pp.547-562
- SCHLEMMER Bernard, « Scolarisation, éducation, travail des enfants et enfants travailleurs », *in* HAMELIN Philippe (ed.), *La situation dans les pays du Sud : synthèse et ensemble des contributions de chercheurs des institutions de recherches partenaires*, CEPED, ONU, 2004, pp. 227-238.
- SIMELANE Hamilton, « Landlords, the State and Child Labor in Colonial Swaziland 1914-1947 », *The International Journal of African Historical Studies*, vol.31, n°3, 1998, pp. 571-593
- SMIRL Lisa, « Building the Other, Constructing Ourselves », *International Political Sociology,* vol. 2, n° 3, september2008, pp. 236-253
- TAYLOR Donald, JAGGI Vaishna, « Ethnocentrism and causal attribution in Southeast Asia », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 48, n°3, 1985, pp. 614-623
- TREILLET Stéphanie, « Misère de l'anti-développement », *Recherches internationales*, n° 72, 2004, pp. 111-135
- TROADEC Bertrand, « L'interculturel :Le risque d'un nouvel ethnocentrisme ? », Ass*ociation pour la recherche interculturelle,* n°38, 2003
- TURMEL André, « Absence d'amour et présence des microbes : sur les modèles culturels de l'enfant », *Recherches sociographiques*, vol 38, n 1, 1997, pp. 89-115

- VALENTIN Karen, MEINERT Lotte, « The adult North and the young South », *Anthropology Today*, vol 25 n°3, 2009, pp. 23-28
- WELLS Karen, « Child-saving and child-rights: depicting the suffering child in international NGO fundraising leaflets », *Journal of Children and Media*, n°3, 2008, pp. 235-250
- WHITE Ben, « Globalization of the child labour problem », *Journal of International Development*, vol.8, n°6, 1996, pp.829-840

Ouvrages :

- AGAMBEN Giorgio. *Homo Sacer: le pouvoir souverain et la vie nue*, Le Seuil, Paris, 1998, 213 p.
- AMOSSY Ruth, *Les idées reçues. Sémiologie du stéréotype*, Paris, Nathan, 1991, 215 p.
- ARIES, Philipe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Pion, 1960, 503 p.
- BA Amadou Hampate. *Amkoullel l'enfant peul*, Paris, Actes Sud , 1991, 442 p.
- BADINTER Elisabeth, *L'Amour en plus*, Paris, Flammarion, 1980, 372 p.
- BALANDIER Georges, *Sens et puissance, les dynamiques sociales*, Paris, PUF, 1971, 334 p.
- BARNETT Michael, FINNEMORE Martha, *Rules for the World: International Organizations in Global Politics*, Ithaca, Cornell University Press, 2004. 226 p.
- BAYART Jean-François, *L'Etat en Afrique*, Paris, Fayard, 1989, 439 p.
- BECKER Gary, *A Treatise on the Family*. Cambridge, Harvard University Press, 1981, 288 p.
- BEQUELE Assefa BOYDEN Jo, L'enfant au travail, Paris, FAYARD, 1990, 385 p.
- BLANLO Jean, *Jésus, Marie, Joseph, l'Enfance chrétienne*, Paris, Gaumes Frères, 1838, p.93
- BOLTANSKI Luc,, *La souffrance à distance : morale humanitaire, médias et politique*, Paris, Métailié, 1999, 282p.
- BOURHIS Richard, GAGNON André, « Les préjugés, la discrimination et les relations intergroupes » *in* VALLERAND Robert (dir.), *Les fondements de la psychologie sociale*, Boucherville, Gaëtan Morin, 1994, pp. 707-773
- BOURHIS Richard, LEYENS Jacques-Philippe (eds.), *Stéréotypes, discrimination et relations intergroupes,* Spirmont, Mardaga, 1999, 416 p.
- BOYDEN Jo, LING Birgitta, MYERS William, *What Works for Working Children*, Rädda Barnen and UNICEF, 1998, 364 p.
- BRAUMAN Rony, *Pourquoi je suis devenu médecin humanitaire*, Paris, Bayard culture, mars 2009, 127p.
- BRAUMAN Rony, «Indigènes et indigents : de la "mission civilisatrice" coloniale à l'action humanitaire », *in* BANCEL Nicolas, BARLET Olivier(eds), *La fracture coloniale* , Paris, La Découverte, 2005, pp.165-172
- BREMS Eva, *Children's Rights and universality, in* WILLEMS C.M. Jan (ed.), *Developmental and Autonomy Rights of Children,* Antwerpen, Belgium, 2002, pp. 11-37
- BRISSET Claire, *Un monde qui dévore ses enfants*, Paris, Liana Lévi, 1997, 180 p.
- CARRON, Roland, *Enfant et parenté dans la France médiévale : Xe-XIIIe siècles*, Genève, Droz, 1989, 184 p.
- CHANDLER David (ed), *Rethinking Human Rights: Critical Approaches to International Politics*, London, Palgrave-Macmillan, 2002, 272 p.

- CLANET Claude, *L'interculturel. Introduction aux approches interculturelles en éducation et en sciences humaines*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1990, 234 p.
- COHEN Stanley, *States of Denial: Knowing about Atrocities and Suffering*, Cambridge, Polity Press, 2001, p.178.
- COHEN Stanley, *States of Denial: Knowing about Atrocities and Suffering*, Cambridge, Polity Press, 2001, 344 p.
- CORNIA Giovanni Andrea. *Adjustment with a Human Face*, Oxford, Clarendon Press, 1987, 319 p.
- CRAVENS Hamilton, « Child-Saving in the Age of Professionalism, 1915–1930 » in HAWES Joseph, HINER Ray (eds), *American Childhood*, Westport, CT, Greenwood Press, 1985, pp. 415-488
- CROCHET Soisick, « Cet obscur objet du désir », *in* BRAUMAN Rony (dir.), *Utopies sanitaires*, Le Pommier/Médecins sans frontières, Paris, 2002, 300p.
- D'ALMEIDA-TOPOR Hélène, *L'Afrique*, Paris, Le Cavalier bleu, 2006, 127 p.
- DALLAIRE Roméo, *J'ai serré la main du diable. La faillite de l'humanité au Rwanda*, Montréal, Libre Expression, 2003, 685 p.
- DE BENOIST Alain, Au-*delà des droits de l'homme. Par-delà les libertés*, Paris, Krisis, 2004, 78 p.
- DE FRIEND Richard, « Constitutional Law », *in* GRIGG, SPALL, IRELAND (eds.) *The Critical Lawyers' Handbook*, London, Pluto Press, 1992, pp.114–15
- DE ROMILLY Jacqueline *"Patience, mon coeur". L'Essor de la psychologie dans la littérature grecque classique*, Paris, Les Belles Lettres, 1991, 241 p.
- DEKEUWER-DÉFOSSEZ Françoise, *Les droits de l'enfant*, Paris, P.U.F. « Que sais-je ? », 2010, p. 3-8.
- DESTEXHE Alain, *L'Humanitaire impossible ou deux siècles d'ambiguïté*, Paris, Armand Colin, 1993, 236 p.
- DOISE Willem, *L'articulation psychologique et les relations entre groupes*, Bruxelles, De Boeck, 1976, 215p.
- DONZELOT Jacques, , La police des familles, Paris, Éditions de Minuit, 1977, 220 p.
- DUCHET Michèle, *Anthropologie et Histoire au siècle des Lumières*, Paris, Flammarion, 1977, p.35
- ELUNGU Pene, *Tradition africaine et rationalité moderne*, Paris, L'Harmattan, 1987, 187 p.
- FASSIN Didier, *La raison humanitaire , Une histoire morale du temps présent*, Paris, Seuil, 2010, 358 p.
- GAUTHEY Franck, XARDEL Dominique, *Le management interculturel*, Paris, Que-sais-je ?, PUF, 1990, 128 p.
- GELIS Jacques, « L'individualisation de l'enfant », *in* ARIES Philippe, DUBY Georges (dir), *Histoire de la vie privée*, Paris, Le Seuil, 1986, p. 323.
- GODBOUT Jacques, *L'esprit du don*, Paris, La Découverte, 1992, 356 p.
- GOUIN-DECARIE Thérèse, *Ecole Des Parents Et Des Éducateurs*, n°10, 1954, 50p.

- GUENEAU Marie-Christine, LECOMTE Bernard, *Sahel: les paysans dans les marigots de l'aide,* Paris, L'Harmattan, 1998, 280 p.
- GUIDETTI Michèle, LALLEMAND Suzanne, MOREL Marie France, *Enfances d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Armand Colin, 2002, 192 p.
- HEWSTONE Miles, *Causal Attribution: From Cognitive Processes to Cognitive Beliefs*, Oxford, Blackwell, 1989, 315p
- HOURS Bernard, SELIM Monique, *Anthropologie politique de la globalisation*, Paris, L'Harmattan, 2010, 286p.
- HOYLES Martin (ed), *Changing childhood*, London, Writers and Readers Publishing Collective, 1979, p. 16
- HUYGHEBAERT Patricia, ALPHA Arlène, *Le droit est-il utile au développement ?,* Éditions du Gret, n°27, 2011, 55 p.
- JODELET Denise (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 1991, 424p.
- JUHEM Philippe, *«* Parler ici des malheurs lointains *»in* SIMEANT Johanna, DAUVIN Pascal (eds.), *ONG et humanitaire*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp.213-253.
- KABOU Axelle, *Et si l'Afrique refusait le développement ?,* Paris, L'Harmattan, 1991, 208 p.
- LAPASSADE Georges, *L'Entrée dans la vie*, Paris, Minuit, 1963, 260 p.
- LATOUCHE Serge, *L'occidentalisation du monde*, Paris, La Découverte, 1992, 143 p.
- LEVI-STRAUSS Claude, *Race et histoire*, Paris, Plon, 1973, 127 p.
- LEWIS Norman, « Human Rights, Law and Democracy in an Unfree World ». in EVANS T. (ed.) *Human Rights, Fifty Years On: A Reappraisal,* Manchester University Press, 1998, p.95
- MANNONI Pierre, *Les représentations sociales* , Paris, PUF, 1998, 128 p.
- MARX Karl, *Le Capital. Critique de l'économie politique,* Livre 1er, 1867
- MATTEI Jean-François: *L'urgence humanitaire, et après ? Pour une action humanitaire durable,* Paris, Hachette, 2005, 236p.
- MAUREL Olivier, *Oui, la nature humaine est bonne ! Comment la violence éducative ordinaire la pervertit depuis des millénaires*, Paris, Robert Laffont, 2009, 356p.
- MICHELETTI Pierre, *Humanitaire, s'adapter ou renoncer*, Paris, Marabout, 2008, 245 p.
- MISSIKA,WOLTON, *La Folle du logis. La télévision dans les sociétés démocratiques*, Paris, Gallimard, 1983, 350 p.
- MOELLER Susan, *Compassion Fatigue: How the Media Sell Disease, Famine, War and Death,* London, Routledge, 1999, 400 p.
- MORIN Edgar, *La Méthode 6 – Ethique*, Paris, Seuil, 2006, 271 p.
- MOSCOVICI Serge, *La psychanalyse, son image et son public,* Paris, PUF, 1961, 642 p.
- PARTON Nigel, *The Politics of Child Abuse*, Basingstoke, Macmillan Education, 1985, 257 p.

- PILON Marc, VIGNIKIN Kokou,. « Stratégies face à la crise, changement dans les structures familiales », *in* COUSSY Jean VALLIN,Jacques (dir), *Crise et population en Afrique*, Paris, CEPED, 1996, pp. 471-493
- POURTOIS Jean-Pierre, DESMET Huguette, NIMAL Patricia, « Vers une définition des conditions de bientraitance », *in* M. GABEL, F. JESU et M. MANCIAUX (Éds) *Bientraitances – Mieux traiter les familles et les professionnels*, Paris, Éditions Fleurus, 2000, pp. 67- 92
- PRAZ Anne-Françoise, *De l'enfant utile à l'enfant précieux*, Lausanne, Antipodes, 2005, 652 p.
- QUINN, Naomi HOLLAND Dorothy (eds), *Cultural Models in Language and Thought*, Cambridge University Press, 407
- RIPALDA Luis Tejada « Les petits de la rue sont-ils aussi des enfants ? », in DELALANDE Julie, *Des enfants entre eux*, Paris, Autrement, 2009, pp. 127-150
- RIST Georges, *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, 426 p.
- RIST Gilbert, LALIVE D'EPINAY Christian, *Regards blancs sur visages noirs*, Genéve, CETIM, 1978, 146 p.
- SAHLINS Marshall, *Historical Metaphors and Mythical Realities*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1981, 96 p.
- SAUQUET Michel, *L'intelligence de l'autre : prendre en compte les différences culturelles dans un monde à gérer en commun*, Ed Charles Léopold Mayer, 2007, 330p.
- SAY Jean Baptiste, *Cours complet d'économie politique pratique*, Bruxelles, Société typographique belge, 1843, p.74
- SCHLEMMER Bernard, GERARD Etienne, « Le rapport à l'école dans les milieux populaires de Fes », *in* PILON Marc (ed), Le droit à l'éducation, quelle universalité?, Paris:, Éditions des Archives contemporaines , 2010, pp.183–202
- SINGLETON Michael, *Du missionnaire anthropophage à l'anthropologue post développementiste*. Paris, L'Après-développement, 2004, 255 p.
- SOHN Anne-Marie, *Chrysalides. Femmes dans la vie privée (XIXe- XXe siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996,2 vol., 1 095 p.
- SPINDLER George, *Doing the ethnography of schooling*, New York, Rinehart, 1982, 504 p.
- STRAUS Murray, GELLES Row, STEINMETZ Suzanne, *Behind Closed Doors: Violence in the American Family*. Sage, Newbury Park, 1988, 301 p.
- TAGUIEFF Pierre-André, *Le racisme*, Paris: Flammarion. 1997, 128 p.
- TERRISSE Bernard, «De la bientraitance à la maltraitance : une mince ligne rouge», *in* DESMET Huguette, POURTOIS Jean-Pierre, *Culture et bientraitance,* Bruxelles, De Boeck Université, 2005, pp. 19-23

- THEIS Joachim, *Promoting Rights-Based Approaches: Experiences and Ideas from Asia and the Pacific*, Save the Children Sweden, 2004, 147 p.
- TODOROV Tzvetan, *La peur des barbares. Au-delà du choc des civilisations,* Paris, Robert Laffont. 2008, 311p.
- VIAL Monique, *Les Enfants anormaux à l'école. Aux origines de l'éducation spécialisée 1882-1909*, Paris, Armand Colin, 1990, 232 p.
- WEBER Max, *Le Savant et le Politique*, Paris, éd. 10/18, 1963, 186 p.
- WRESINSKI Joseph, *Les plus pauvres révélateurs de l'indivisibilité des droits de l'homme*, Paris, Editions Quart Monde, 54 p.
- WUILLEMIN SALES Edith, *La catégorisation et les stéréotypes en psychologie sociale*, Paris, Dunod, 2006,p.5-7
- YOUF Dominique, *Introduction à la philosophie des droits de l'enfant*, Caen Diffusion Septentrion, Presses universitaires, 2002, 378 p
- YZERBYT Vincent, SCHADRON Georges, *Stéréotypes et cognition sociale*, Liège, Mardaga, 1996, pp.145-146
- ZELIZER A. Viviana, *Pricing the Priceless Child: The Changing Social Value of Children*. New York: Basic Books, 1985, 277 p.

Annexes :

Annexe 1 : Convention internationale des Droits de l'enfant, 20 novembre 1989

Annexe 2 : Utilisation de l'image par Save the Children suite à la crise alimentaire en Afrique de l'Est, septembre 2011

Annexe 3 : Utilisation de l'image par Plan France suite à la crise alimentaire en Afrique de l'Est, juillet 2011

Annexe 4 : Utilisation de l'image par Médecins Sans Frontières suite à la crise alimentaire en Afrique de l'Est, août 2011

Annexe 5 : Utilisation de l'image par l'UNICEF au sujet de la Convention internationale des Droits de l'enfant, septembre 2009

Annexe 6 : *Plan Info*, Plan France, mars 2011

Annexe 7 : *Descriptif projet Dhaba Kids II*, Plan France, juillet 2011

Table des matières :

Liste des acronymes 4

Avant-propos et remerciements 5

Introduction 8

1. Le pédocentrisme des ONG : étude d'une priorité donnée aux enfants 14

1.1. La justification des ONG et la réponse par les droits 14

1.1.1. Le constat des ONG et des OI : la vulnérabilité des enfants dans le monde 14

1.1.1.1. Une vulnérabilité et une exposition aux risques différentes des adultes 15

1.1.1.2. Les enfants comme cibles efficace des actions des ONG 18

1.1.2. L'approche par les droits de l'enfant 19

1.1.2.1. La Convention des Droits de l'Enfant 19

1.1.2.2. Les programmes de promotion des droits de l'enfant par les ONG 24

1.2. Une approche historique et sociologique de l'intérêt de l'Occident et des ONG pour les enfants 27

1.2.1. La construction d'un sentiment de l'enfance en Occident 28

1.2.1.1. Des bases religieuses, philosophiques, et scientifiques 28

1.2.1.2. Une construction ancrée dans un contexte historique et économique 32

1.2.2. L'image stéréotypée des enfants comme source de financement et support de communication efficace pour les ONG 39

1.2.2.1. Les enfants, supports de communication utiles au financement des ONG 40

1.2.2.2. L'impact de l'usage des stéréotypes par les ONG 44

2. L'exportation d'un modèle de l'enfance, enjeux et débats 51

2.1. Les ONG et leur difficultés à universaliser une conception de l'enfance 51

2.1.1. De l'intervention dans des cultures plurielles et non occidentales 52

2.1.1.1. Une construction de l'enfance différente selon les contextes 52

2.1.1.2. De la déstabilisation à la dévalorisation des sociétés par l'exportation d'un modèle 57

2.1.2. De la conception idéalisée des ONG occidentales aux réalités de terrain : l'exemple de la lutte contre le travail des enfants 60

2.1.2.1. Enfants des rues, travail des enfants 61

2.1.2.2. La scolarisation de tous comme idéal ? 66

2.2. Questions sur un ethnocentrisme occidental 71

2.2.1. Un paternalisme et un ethnocentrisme au cœur de la vision traditionnelle occidentale 72

2.2.1.1. Une continuité entre la colonisation et le développement ? 72

2.2.1.2. L'idée de progrès et l'universalité des droits 75
2.2.2. Quelle action possible pour les ONG ? 79
2.2.2.1. Les pratiques ethnocentristes dans l'action des ONG 79
2.2.2.2. Pour une éthique de l'action 83
Conclusion 87
Sources 89
Bibliographie 92
Annexes 103
Annexe 1 : Convention internationale des Droits de l'enfant, 20 novembre 1989 104
Annexe 2 : Utilisation de l'image par Save the Children suite à la crise alimentaire en Afrique de l'Est, septembre 2011 116
Annexe 3 : Utilisation de l'image par Plan France suite à la crise alimentaire en Afrique de l'Est, juillet 2011 117
Annexe 4 : Utilisation de l'image par Médecins Sans Frontières suite à la crise alimentaire en Afrique de l'Est, août 2011 118
Annexe 5 : Utilisation de l'image par l'UNICEF au sujet de la Convention internationale des Droits de l'enfant, septembre 2009 119
Annexe 6 : *Plan Info*, Plan France, mars 2011 120
Annexe 7 : Descriptif projet Dhaba Kids II, Plan France, juillet 2011 127